



**Etude sur la mise en valeur du potentiel du secteur privé dans la stimulation de la croissance verte et la création d'emplois dans certains pays d'Afrique**

**Cas de la Côte d'Ivoire**

**Rapport final**

Agenor KOFFI, Consultant

Septembre 2020

---

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	3
REMERCIEMENTS	6
DÉFINITION DES TERMES CLÉS	7
RÉSUMÉ	8
MESSAGES CLÉS	10
CHAPITRE 1: INTRODUCTION	11
1.1 Contexte et justification	13
1.2 Cadre conceptuel et stratégique	28
1.3 But et objectifs de l'étude	35
1.4 Méthodologie	35
1.5 Limites et contraintes	38
1.6 Structure du rapport	38
CHAPITRE 2 : ANALYSE DE LA SITUATION ET DU POTENTIEL DES ENTREPRISES VERTES GUIDÉS PAR LE SECTEUR PRIVÉ QUI CRÉENT DES EMPLOIS DANS CERTAINS SECTEURS	40
2.1 Introduction	40
2.2 État général et tendances dans les investissements verts et les entreprises du secteur privé	42
2.3 Principaux résultats de l'étude	53
2.4 Aperçu des 5 secteurs clés de l'étude	59
CHAPITRE 3 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	94
3.1 Conclusion	94
3.2 Recommandations	96
RÉFÉRENCES SECTORIELLES	108
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	110
ANNEXES	115
TABLE DES MATIERES	116

## ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AFD :	Agence Française de Développement
AFOM :	Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces
AGEFOP :	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
AGR :	Activités Génératrices de Revenus
ANADER :	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANAGED :	Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANARE-CI :	Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire
ANDE :	Agence Nationale De l'Environnement
ANASUR :	Agence Nationale de la Salubrité Urbaine
BAU :	Business as Usual
BIT :	Bureau International du Travail
BNETD :	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
BOO :	Build–Own–Operate (Construction–possession–exploitation)
BTP :	Bâtiment et Travaux Publics
CA :	Chiffre d'Affaires
CCI-CI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CEA :	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO :	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI :	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CDN :	Contributions déterminée au niveau national
C2D :	Contrat de Désendettement et de Développement
CGECI :	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CGI :	Code Général des Impôts
CIAPOL :	Centre Ivoirien Antipollution
CIE :	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CGRAE :	Caisse Générale des Retraités et Agents de l'Etat
CMAE :	Conférence des Ministres Africains de l'Environnement
CNDD :	Commission Nationale du Développement Durable
CNF :	Centre National de Floristique
CNPS :	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRA :	Centre National de Recherche Agronomique
CO <sub>2</sub> :	Dioxyde de Carbone
CODINORM :	Côte d'Ivoire Normalisation
CORAF :	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole
Covid-19 :	Maladie à Coronavirus
CRE :	Centre de Recherche en Ecologie
CRO :	Centre de Recherche Océanologique
CSRS :	Centre Suisse de Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire
CVET :	Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique
DD :	Développement Durable
DEDD/EDD :	Décennie des Nations Unies pour l'Education au service du Développement Durable / Education pour le Développement Durable
DEEE :	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DGEDD :	Direction Générale de l'Environnement du Développement Durable
DGI :	Direction Générale des Impôts
DSMA :	Déchets Solides Ménagers et Assimilés
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

E-QHSE :	Energie - Qualité Hygiène Sécurité et Environnement
ECOWAP :	Politique Agricole de l'Afrique de l'Ouest
EIE :	Etude d'Impact Environnemental
EIES :	Etude d'Impact Environnemental et Social
ENSESI :	Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FI-PME :	Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises
FDFP :	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FFPSU :	Fonds pour le Financement des Programmes de Salubrité Urbaine
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI :	Fonds Monétaire International
FNDE :	Fonds National de l'Environnement
GES :	Gaz à Effet de Serre
GEITS :	Section Innovation et technologie et Économie verte
GIE :	Groupement d'Intérêt Économique
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GT :	Groupe de Travail
GTZ :	Coopération Technique Allemande au Développement
GUFE :	Guichet Unique des Formalités d'Entreprises
HT :	Hors Taxes
IEC/CCC :	Information Education Communication/ Communication pour le Changement de Comportement
IEPF :	Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie
IGT :	Institut de Géographie Tropicale
IDH :	Indice de Développement Humain
INRS :	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)
INS :	Institut National de la Statistique
IREN :	Institut de Recherche sur les Energies Renouvelables
IRD :	Institut de Recherche pour le Développement
ISO :	Organisation Internationale de Normalisation
ITC :	International Trade Center
MINASS :	Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité
MCPD :	Modes de Consommation et de Production Durables
MDP :	Mécanisme pour un Développement Propre
MEEF-CI :	Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire
MCI :	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MNT :	Mesures non tarifaires
MPEER :	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables
NPIRCI :	Nouvelle Politique Industrielle de la République de Côte d'Ivoire
ODD :	Objectifs du Développement Durable
OIE :	Organisation Internationale des Employeurs
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
OMD :	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONEP :	Office National de l'Eau Potable
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI :	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PALMCI :	PALM Cote d'Ivoire
PANER :	Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (2016-2020/2030)
PDDAA :	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine

PER :	Programme Economique Régional
PEJEDEC :	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences
PGP :	Plan de Gestion des Pesticides
PIB :	Produit Intérieur Brute
PICAO :	Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest
PIQ :	Prix Ivoirien de la Qualité
PME/PMI :	Petite et Moyenne Entreprise/ Petite et Moyenne Industrie
PNAE :	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNEDD :	Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
PND :	Plan National de Développement
PNGDS :	Plan National de Gestion des Déchets Sanitaires
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPP :	Partenariat Public-Privé
PRMN :	Programme de Restructuration et de Mise à Niveau
PTAAO-CI :	Programme de Transformation de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest
PVD :	Pays en Voie de Développement
QHSE :	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
RCC :	Réduction des Risques de Catastrophes
R&D :	Recherche et Développement
REDD + :	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des terres
RSE :	Responsabilité Sociétale des Entreprises / Responsabilité Sociale et Environnementale
RSO :	Responsabilité Sociétale des Organisations
SAPH :	Société Africaine de Plantations d'Hévéas
SCB :	Société de Culture Bananière
SIIC :	Service de l'Inspection des Installations Classées
SNDD :	Stratégie Nationale de Développement Durable
SFI :	Société Financière Internationale
SPREF:	Stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts
SUNREF :	Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance
TEC :	Tarif Extérieur Commun
TEP :	Tonne équivalent pétrole
THIMO :	Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
UE :	Union Européenne
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UER :	Utilisation Efficace des Ressources
UFR :	Unités de Formation et de Recherches
UNDESA :	Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies
UNECA :	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

## REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été préparé par M. KOFFI Paul Agenor, un consultant international, qui a été le point focal de la Côte d'Ivoire au sein du pool de consultants commis par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) pour la réalisation de la présente étude, qui est une initiative étendue à 6 pays africains. L'étude est conduite par la Division Technologie, changement climatique et gestion des ressources naturelles de l'UNECA, sous la direction de M. Charles Akol, Spécialiste Environnemental, section Innovation et technologie (GEITS)/TCND et de Mme Laetitia Montero, Responsable des affaires économiques qui ont fourni des orientations de fond et des recommandations. L'auteur transmet sa gratitude et ses remerciements particuliers au Gouvernement ivoirien et à son Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, et à travers ce Ministère, à M. Gustave Aboua, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable pour sa coopération et son soutien. Il témoigne sa reconnaissance à M. Fayçal S. BOUREIMA, Spécialiste, Emplois verts à l'Organisation Internationale du Travail, Bureau Régional pour l'Afrique, à Abidjan, également pour sa coopération et son soutien, et ses remerciements à M. Ahui Stéphane, Président de la Sous-commission coopération de la commission E-QHSE de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), M. K. Kirine Jean, Chef de Département Territoires et Développement Durable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), ainsi qu'à tous les chefs d'entreprises, les responsables qualité, RSE et communication des entreprises, les personnes interrogées, pour l'avoir aidé à recueillir des données et compléter le questionnaire exposé à l'annexe 5 du présent rapport, sans oublier les personnes ayant facilité l'accès aux données statistiques.

## DÉFINITION DES TERMES CLÉS

**Une économie verte** est une économie qui entraîne une croissance du revenu et de l'emploi grâce à des investissements publics et privés qui ciblent la réduction des émissions de carbone et de la pollution, l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la gestion des ressources naturelles, et la réduction de la perte de la biodiversité<sup>1</sup>.

**La croissance verte** fait référence à la croissance économique qui implique une production et une compétitivité accrue et efficace, tout en garantissant la résilience au changement climatique et le maintien / accroissement de la qualité, quantité et productivité des actifs naturels.

On entend par "**secteur privé**", le domaine d'activité constitué des entreprises privées, associations ou organisations qui ne dépendent pas directement de l'Etat, de son administration et/ou des collectivités territoriales et où les fonds publics ne sont pas ou peu investis.

**L'emploi vert** regroupe les fonctions directement liées à l'environnement (protection de la nature, biodiversité, paysages, ...) et celles associées à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)<sup>2</sup>. Ils sont au cœur du développement durable et apportent une réponse aux enjeux mondiaux de la protection de l'environnement, du développement économique et de l'inclusion sociale<sup>3</sup>.

**L'Eco-activité (liée aux métiers verts)** est une activité dont la finalité est la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles (déchets - assainissement - énergies renouvelables - foresterie).

**Les activités verdissantes (liées aux métiers verdissants)** sont des activités économiques classiques réalisées avec des procédés moins polluants ou moins consommateurs d'énergie et de ressources.

**Le travail décent**<sup>4</sup> résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes.

**La chaîne d'approvisionnement** : *Flux des produits et de l'information le long des processus logistiques à partir de l'achat des matières premières jusqu'à la livraison des produits finis au consommateur. La chaîne d'approvisionnement inclut tous les fournisseurs de service et les clients.* Appliquée à l'économie verte, l'analyse de la chaîne d'approvisionnement consiste à évaluer les principales activités des processus logistiques qui contribuent à la réduction de la consommation de ressources, à la réduction des émissions de GES, à l'emploi et à la préservation de la biodiversité et apporte de la valeur ajoutée à l'entreprise, à la communauté et à l'Etat.

---

<sup>1</sup> Source : MINEDD-CI, 2019

<sup>2</sup> [https://www.dictionnaire-environnement.com/emploi\\_vert\\_ID5779.html](https://www.dictionnaire-environnement.com/emploi_vert_ID5779.html)

<sup>3</sup> <https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/lang--fr/index.htm>

<sup>4</sup> <http://www.oit.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>

## RÉSUMÉ

Face à l'ambition d'être un pays émergent à l'horizon 2020, la Côte d'Ivoire a élaboré un plan national de développement (PND 2012-2015). Durant cette période, le renforcement des investissements autour des principaux moteurs de l'économie a permis au pays de retrouver une croissance forte avec un taux de croissance du PIB de 10,7% en 2012. Le PND actuel (2016-2020), principalement basé sur une politique d'industrialisation vient renforcer un modèle de développement centré sur l'intensification des activités industrielles et agricoles, qui couplé à une croissance démographique rapide, a entraîné des dégradations importantes des écosystèmes et accentué les inégalités. Ainsi, le pays doit relever de nombreux défis : protéger ses ressources naturelles, maintenir un rythme de croissance rapide tout en favorisant une croissance plus inclusive (le taux de pauvreté s'élève encore à 46,3 %, qui pourrait connaître une hausse avec l'impact du Covid-19) ; et en réduisant les déséquilibres budgétaires et encourageant la création d'emplois.

La Côte d'Ivoire est par ailleurs signataire de l'Accord de Paris. Le pays a pris un engagement à formuler un plan national de Transition Juste lors du sommet « Action Climat » des Nations Unies le 23 Septembre 2019 à New York et ambitionne de réduire ses émissions de GES de 28% à l'horizon 2030, par rapport à son scénario de référence, un objectif qui contribuera à la promotion des emplois verts.

C'est donc pour influencer les décisions et les investissements du secteur privé vers une économie verte et proposer des politiques appropriées et d'autres interventions pour guider la réponse de l'Etat à la croissance verte et à l'insertion sociale que la présente étude a été initiée sur le thème « **La mise en valeur du potentiel du secteur privé dans la stimulation de la croissance verte et la création d'emplois en Côte d'Ivoire** ».

L'étude a relevé que ce soit, dans leurs pratiques courantes d'économie verte (démarche RSE) ou dans le cadre de leurs « projets verts », la création d'emplois verts dans la chaîne de valeur et dans la communauté est reléguée au dernier rang des priorités des entreprises enquêtées. En effet, les données recueillies présentent la recherche de la compétitivité comme la principale motivation de l'engagement dans la démarche DD/RSE par ces entreprises. Celle-ci se caractérise par la recherche d'une meilleure réputation vis-à-vis de leurs parties prenantes, leur conférant ainsi des avantages concurrentiels. Nous pouvons attribuer cela à la fonction première de l'entreprise qui est la recherche de profit, mais également au fait que l'évaluation des emplois verts dans la chaîne d'approvisionnement n'est pas une pratique courante en entreprise, du fait de l'insuffisance des capacités techniques. Par ailleurs, certaines entreprises rencontrent des difficultés pour s'engager dans une démarche DD/RSE étant donné l'insuffisance des moyens financiers et l'insuffisance des incitations fiscales. Cette situation risque de s'accroître avec l'impact de la Covid-19.

Dès lors, pour influencer les décisions et les investissements du secteur privé vers une économie verte et la création d'emplois, l'Etat doit prendre des mesures urgentes pour le renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et fiscal ; le renforcement des capacités des entreprises en matière de DD/RSE ; la mise à disposition d'infrastructures et équipements publics facilitant le tri et le traitement des déchets ; la sensibilisation de la population sur les bénéfices environnementaux. En effet, il ressort de l'analyse des 5 secteurs clés de l'étude (agriculture, foresterie, énergie, manufacture et le traitement des déchets) qu'en 2012, ceux-ci représentaient 81% des parts relatives d'émissions de GES en Côte d'Ivoire. Dans le scénario bas carbone, ces 5 secteurs pourraient contribuer à faire baisser les émissions de CO<sub>2</sub> de -21,01% d'ici à 2030 par rapport à BAU. En

outre, une attention particulière doit être accordée aux secteurs de l'agriculture et de l'énergie qui représentaient à eux seuls environ 2/3 des émissions de GES en 2012.

Les données sur les 5 secteurs font état d'innombrables opportunités de création d'emplois verts et peuvent dans le contexte de relance post Covid-19 aider le pays à relever d'importants défis en matière de déforestation, d'éducation, d'emplois, de couverture énergétique, de sécurité alimentaire, de développement d'un tissu des PME et de réduction de la pauvreté.

Dès lors, pour stimuler les investissements verts et la création d'emplois, nous recommandons cinq politiques à fort potentiel en termes de multiplicateur économique et de mesure de l'impact climatique, à savoir :

- La lisibilité du cadre des investissements verts pour les opérateurs économiques
  - Recommandation 1: La relance post COVID devra intégrer des mesures incitatives vertes
  - Recommandation 2: Mise en place d'un programme de promotion des investissements verts et de création d'emplois verts
  - Recommandation 3: lever les contraintes qui empêchent l'accès aux crédits
- L'investissement dans les infrastructures pour la gestion des déchets et les énergies renouvelables
  - Recommandation 4: renforcer le dialogue public-privé autour des politiques de gestion des déchets et d'énergies renouvelables
- Le renforcement de l'insertion sociale
  - Recommandation 5: accroître la vigilance des grandes entreprises en direction des PME
  - Recommandation 6: développer les compétences en faveur des nouveaux métiers verts
- L'investissement dans le capital naturel
  - Recommandation 7: renforcer l'appui aux activités verdissantes et de protection de la biodiversité des entreprises (reconstitution des écosystèmes naturels, reforestation, etc.)
- L'investissement dans la R&D propre
  - Recommandation 8: soutenir les initiatives sectorielles par la R&D

En complément des recommandations générales :

- Au plan institutionnel et réglementaire
  - Recommandation 9: lever les contraintes institutionnelles et réglementaires
  - Recommandation 10: créer plus d'incitations en faveur des PME
  - Recommandation 11: renforcer les mesures incitatives du Code Général des Impôts en faveur des activités environnementales et sociales
  - Recommandation 12: mettre en place un guichet unique de l'économie verte
- Au plan technique et opérationnel
  - Recommandation 13: veiller au suivi de l'application des normes QHSE
  - Recommandation 14: développer l'employabilité et l'entrepreneuriat vert

- Recommandation 15: développer les compétences des structures étatiques impliquées dans l'investissement vert
- De l'accompagnement technique aux acteurs du secteur privé
  - Recommandation 16: améliorer les politiques de développement des ressources humaines des entreprises en faveur des métiers verts
  - Recommandation 17: renforcer l'implication des grandes entreprises et des PME dans la RSE
  - Recommandation 18: améliorer la digitalisation des entreprises pour un meilleur reporting sociétal
- Du renforcement du cadre collaboratif et le développement des plateformes d'apprentissage par les pairs
  - Recommandation 19: renforcer les partenariats multisectoriels à travers la création d'une nouvelle plateforme de l'économie verte plus inclusive
- Au plan financier
  - Recommandation 20: renforcer la mobilisation des ressources dans un contexte de relance post Covid-19

Quatre actions qui constituent des priorités à intégrer au plan d'actions de suivi de la mise en œuvre des recommandations ont été identifiées. A savoir :

- Action 1 : la révision de la CDN et sa feuille de route
- Action 2 : la révision et l'opérationnalisation de la SNDD
- Action 3 : la révision et l'opérationnalisation de la SNLCC
- Actions 4 : la contribution à l'élaboration de la Stratégie Nationale intégrée de promotion des emplois verts

Enfin, des recommandations spécifiques pour chacun des 5 secteurs prioritaires de l'étude ont été proposées.

Les avantages pour le pays et pour les entreprises qui investissent dans l'économie verte sont nombreux et méritent d'être étendu aux PME. En effet, plusieurs entreprises interviennent dans l'économie verte sans le savoir, souvent dans le cadre de leur démarche DD/RSE ou leur système de management QHSE. Ces entreprises ont réussi à réduire et rationaliser les dépenses, en contribuant à la réduction de la consommation de ressources naturelles nouvelles. Celles-ci ont diminué les gaspillages et ainsi réduit les émissions de GES. Elles ont renforcé leurs politiques de travail décent qui assurent aux travailleurs un mieux-être et contribuent à la productivité de l'entreprise.

L'investissement dans l'économie verte a permis également à ces entreprises de sécuriser les approvisionnements en matières premières, de créer des emplois nouveaux ainsi que de nouvelles filières économiques dans leurs chaînes d'approvisionnements. Certaines entreprises ont investi dans le développement des communautés locales par la création d'AGR et la préservation de la biodiversité. Une analyse par secteur permet de mieux appréhender les défis et opportunités ainsi que les bonnes pratiques tout en retraçant les interactions entre les 5 secteurs clés de l'étude, dans le but d'accroître les synergies d'actions.

## MESSAGES CLÉS

Les politiques publiques et privés devront favoriser la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) à travers 6 leviers d'actions. Ces leviers aideront à soutenir la croissance verte en Côte d'Ivoire. Cela se traduit par une accélération de l'adoption des textes législatifs et réglementaires par le Gouvernement, la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés autour des priorités vers une croissance verte et la création d'emplois.

- **Levier 1 :** l'accompagnement et l'assistance technique à la Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable ainsi qu'aux différents Ministères sectoriels, notamment ceux de l'Agriculture, des Eaux et forêts, de l'Energie, de l'Industrie et de la Salubrité, pour le verdissement des plans de développement sectoriels, leur mise en cohérence avec la SNDD et la mobilisation des ressources pour le financement des projets ;
- **Levier 2 :** l'amélioration du climat des affaires par l'adoption des textes réglementaires pour l'application de la loi d'orientation sur le développement durable, à savoir la prise des décrets et arrêtés d'application de ladite loi (Décret sur la RSE), l'adoption des mesures fiscales environnementales au titre des annexes fiscales aux lois de finances ; le suivi de l'application des dispositions du Code des investissements relatives à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (ODD 1-8.3/8.4/8.5-9.2/12/13/14/15/17.14/15) ;
- **Levier 3 :** le soutien des institutions académiques, de recherche et de développement pour l'évaluation spécifique des potentialités de l'économie verte et de la croissance verte dans chaque secteur clé de l'économie, au niveau régional et local ; et le développement de curricula de formation (ODD 9.5/9.b-17.18/19) ;
- **Levier 4 :** l'appui aux distinctions de conformité qui prévoient des critères en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (Prix ivoirien de l'Industrie, Prix ivoirien de la Qualité, Prix CEDEAO de la qualité, etc.) (ODD 9.1) ;
- **Levier 5 :** l'appui à la formalisation de l'économie à travers la mise en place d'un "Fonds pour l'Entrepreneuriat Vert (FEV)" avec l'appui des partenaires techniques et financiers et alimentés par les contributions fiscales relevant de l'activité des filières vertes, à l'image du Fonds de développement touristique (FDT) qui soutient le financement de projets, des investissements, le développement et la formation dans le domaine touristique, alimenté par une taxe spécifique (Taxe pour le développement touristique - Art. 1140 du CGI)<sup>5</sup> et du concept de Banque verte Sud-Africaine<sup>6</sup> (CFF - Climate Finance Facility), soutenu par le Fonds vert pour le climat (GCF) et la banque de développement d'Afrique australe (DBSA). Ce fonds sera doté de démembrements locaux gérés par les collectivités territoriales en lien avec les institutions bancaires (ODD 8.10-9.3-11.a/11.b-15.a&b-17.17) ;
- **Levier 6 :** le développement de l'offre de formation dans les filières de croissance verte à travers la mise en place d'un Fonds de soutien à la formation aux métiers verts, au sein du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) et de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP), constitué de quotas destinés au développement des compétences au sein des grandes entreprises et la formation à l'entrepreneuriat vert pour les PME, et intégrant la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) (ODD 13.3-17.7/9).

<sup>5</sup> <https://www.dgi.gouv.ci/index.php/impots-et-taxes?layout=edit&id=106>

<sup>6</sup> <https://afrique.latribune.fr/finances/banques-assurances/2018-10-23/cff-le-premier-concept-de-banque-verte-en-afrique-bientot-lance-grace-a-l-appui-du-fonds-vert-pour-le-climat-794872.html>

## CHAPITRE 1: INTRODUCTION

Depuis le Sommet Mondial du Développement Durable (SMDD), qui s'est tenu à Johannesburg, en Septembre 2002, le rôle du secteur privé dans la promotion du développement durable s'est accru à travers les initiatives globales (Global Compact, Global Reporting initiatives, etc.) des Nations Unies et d'autres institutions internationales. Ces organisations internationales, à travers leurs normes et principes tentent « d'institutionnaliser la contribution du secteur privé au développement durable à travers la RSE ». C'est ainsi que selon des approches diverses, les entreprises du secteur privé à travers le monde, prennent des initiatives aux côtés des Etats pour que « *l'avenir que nous voulons* » soit le meilleur. En Afrique, les considérations sociales et environnementales sont de plus en plus à l'ordre du jour des décisions et activités des entreprises. C'est le cas en Côte d'Ivoire où l'évaluation de l'engagement du secteur privé dans la promotion du développement laisse apparaître des lueurs d'espoir car des entreprises s'inscrivent progressivement dans des démarches de durabilité.

En effet, le Gouvernement ivoirien s'est fixé un ambitieux objectif de compter parmi les pays émergents à l'horizon 2020. Placée depuis 2012 sur un sentier de croissance soutenue, de l'ordre de 8% par an en moyenne, l'économie ivoirienne a traversé plusieurs crises simultanées en 2017 (baisse du cours mondial du cacao de près de 50%, remontée des cours du pétrole, etc.), qui n'ont toutefois pas altéré sa dynamique jusqu'en 2019. Par ailleurs, les crises socio-politiques successives auxquelles le pays a fait face ont entraîné des problèmes sociaux majeurs, notamment en ce qui concerne la santé, l'éducation, l'emploi, etc. Ainsi, l'on note un taux de pauvreté de 46,3% (INS, Env 2015), une croissance démographique élevée, une forte pression foncière, une recrudescence des maladies infectieuses et parasitaires, telles que la dengue et le paludisme (105 cas pour 1 000 habitants dans la population générale et 295 pour 1 000 chez les enfants âgés de moins de 5 ans) et une dégradation préoccupante de l'environnement naturel. L'impact de ces crises et leurs effets sur le secteur productif ont entraîné la dégradation de l'environnement des affaires, les pertes de parts de marché importantes dans certaines filières agricoles et agro-industrielles, l'augmentation de la part de l'informel dans la petite industrie, etc.

Au plan environnemental, les politiques économiques centrées sur les infrastructures, l'extraction des matières premières et l'intensification de l'agriculture, poumon de l'économie ivoirienne ont laissé apparaître des insuffisances en matière du découplage économie-environnement. En effet, la forte croissance économique, 7,43% en 2018, fait observer parallèlement des pressions sur les ressources naturelles, causant des dégradations environnementales importantes, mais également une augmentation significative des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces tendances risquent de réduire les effets bénéfiques de la croissance économique et accroître les inégalités à l'avenir si des mesures adéquates strictes conduisant à l'inversion de celles-ci ne sont pas mises en place.

Par ailleurs, à l'instar de nombreux pays dans le monde, la Côte d'Ivoire a été touchée par la maladie à Coronavirus (Covid-19) avec un premier cas confirmé le 11 mars 2020. A fin août 2020<sup>7</sup>, le pays compte plus de 18 000 cas confirmés, plus de 16 000 personnes guéries et plus de 120 décès. Cette crise du Covid-19, au-delà de l'impact sanitaire, s'est transformée en une crise économique sans précédent au niveau mondial. Selon la CEA, l'impact de la Covid-19 sur les économies africaines pourrait se caractériser par un ralentissement de la croissance à 1,8 % dans le meilleur des cas ou une contraction de 2,6 % dans le pire des cas. Cela pourrait pousser 27 millions de personnes dans l'extrême pauvreté.

---

<sup>7</sup> <https://coronavirustracking.ci/> 26/08/2020

La Covid-19 s'ajoutant aux crises socioéconomiques précédentes et les impacts environnementaux persistants constituent d'importants défis en matière de croissance verte pour le pays. En effet, face à la dégradation croissante des ressources naturelles, aux changements climatiques et au faible taux de création d'emplois, la transition vers une économie verte pourrait représenter l'une des solutions permettant de créer des emplois décents, renforcer la productivité des entreprises et limiter les pressions sur les ressources naturelles (PNUD, 2014a; ENDA, 2013). En outre, l'importante empreinte environnementale associée au secteur privé, en particulier dans des contextes où la réglementation sur la protection de l'environnement est faible, devrait favoriser des politiques de régulation et des systèmes plus incitatifs en faveur du secteur privé et particulièrement des PME.

Conscient des risques liés à la dégradation environnementale et à l'épuisement des ressources naturelles, le Gouvernement ivoirien s'est engagé à promouvoir le développement durable et la lutte contre les changements climatiques. Il a adopté en 2014 une loi d'orientation en matière de développement durable, et élaboré une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) qui prévoit une transition vers une économie verte. Le pays a également pris plusieurs textes législatifs et réglementaires, dont le Décret Pollueur-Payeur. La Côte d'Ivoire est par ailleurs signataire de l'Accord de Paris dont l'objectif principal est de maintenir le réchauffement global de la planète au-dessous de 2°C. Le pays a en outre pris un Engagement à formuler un Plan national de Transition Juste lors du sommet « Action Climat » des Nations Unies le 23 Septembre 2019 à New York et ambitionne de réduire ses émissions de GES de 28% à l'horizon 2030 par rapport à BAU, un objectif allant nécessairement de pair avec la promotion des emplois verts.

C'est donc pour influencer les décisions et les investissements du secteur privé vers une économie verte et proposer des politiques appropriées et d'autres interventions permettant de guider la réponse de l'Etat à la croissance verte et à l'insertion sociale que la présente étude est initiée sur le thème « **La mise en valeur du potentiel du secteur privé dans la stimulation de la croissance verte et la création d'emplois en Côte d'Ivoire** ».

Elle cherche à identifier comment promouvoir le potentiel du secteur privé pour encourager la croissance verte et la création d'emplois en Côte d'Ivoire. L'étude a pour but de fournir des éléments concrets sur les entreprises vertes/ marché vert (green business) et d'identifier les mesures, les incitations et les conditions qui doivent être renforcées pour stimuler les investissements verts afin de générer une croissance verte tout en créant des emplois. Elle s'appuie sur d'autres travaux dans le domaine et contribue à combler les lacunes en matière d'informations et de bonnes pratiques sur les entreprises vertes et les emplois verts et leurs catalyseurs, notamment les politiques et la réglementation, le financement, les incitations et le développement des capacités, afin de développer les activités des entreprises privées susceptibles de stimuler la croissance verte et de créer des emplois dans le contexte ivoirien.

## 1.1 Contexte et justification

A l'initiative du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers la Direction Générale de l'Environnement du Développement Durable (DGEDD), la Côte d'Ivoire a élaboré une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), actualisée en Décembre 2019, en tenant compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'accord de Paris sur le Climat. Les orientations stratégiques de ce plan prévoient entre autres, la transition vers une économie verte,

prenant en compte l'économie circulaire, la conservation, la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que le développement humain et social durable. Dans sa mise en œuvre, la SNDD devra s'appuyer sur l'expérience et le soutien des différents départements ministériels, et de divers partenaires nationaux et internationaux.

C'est ainsi que la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Section Économie verte et Économie Bleue a identifié la Côte d'Ivoire dans l'optique de soutenir la politique de développement durable, à travers la présente étude. La stratégie de la Section consiste à améliorer la gestion des ressources naturelles, à réduire les effets négatifs du changement climatique en s'orientant vers des transitions vertes et un développement résistant au climat, et à exploiter les nouvelles technologies, ainsi que le renforcement de la capacité des États membres à concevoir et à mettre en œuvre des initiatives visant à exploiter les nouvelles technologies et à favoriser une économie verte pour le développement durable. Cela dans le but de définir des options politiques permettant d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois dans la région. La présente initiative vise à générer et à fournir une base de preuves et de connaissances pour informer et orienter la prise de décision et les investissements du secteur privé et influencer la conception et la mise en œuvre des politiques, programmes et autres interventions publiques afin d'augmenter les investissements privés verts qui peuvent générer une croissance verte, tout en créant des emplois décents.

L'étude fait partie d'une initiative plus large dans 6 pays sélectionnés de la région, à savoir: l'Afrique du Sud, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Rwanda et la Zambie. Elle est fondée sur l'importance et la nécessité de solutions et d'approches novatrices pour soutenir la croissance et la création d'emplois, dans un contexte post Covid-19, où selon une récente étude d'économistes de l'université d'Oxford, « *une sortie de crise du Covid-19 sera plus efficace en termes de soutien à l'économie, tout en poursuivant les efforts de persévération de l'environnement, si les plans de relance mettaient l'accent sur l'économie "verte"* »<sup>8</sup>. Dès lors, la présente étude se présente comme une opportunité pour fournir aux Etats des modèles durables dans la relance post Covid-19.

### **Encadré 1 : Contexte de l'économie verte cas de la Côte d'Ivoire**

Aujourd'hui, la transition recommandée vers le modèle de développement durable pourrait être un véritable levier d'optimisation du processus de développement de la Côte d'Ivoire. En effet, le développement durable induit une transition vers une économie verte et une adoption des modes de productions et de consommations responsables. Le concept du développement durable fait la promotion de l'économie verte, qui selon le PNUE, est un modèle économique qui a la particularité

<sup>8</sup> Will COVID-19 fiscal recovery packages accelerate or retard progress on climate change? Oxford Smith School of Enterprise and the Environment | Working Paper No. 20-02, 4 May 2020

de favoriser une croissance économique à faibles émissions de GES, une gestion et une utilisation rationnelle des ressources et est orientée vers l'inclusion sociale. Dans cette économie verte, la croissance des revenus et des emplois est soutenue par des investissements publics et privés qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, privilégient l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle des ressources et à terme reconstituent le capital naturel.

Les acquis la Côte d'Ivoire en matière de développement durable et d'économie verte méritent à la fois une mise à jour et une attention plus importante, face aux nombreux défis et obstacles dans la transition vers une économie verte. La présente étude contribue à faire une analyse poussée des défis et des opportunités, afin de recommander les options politiques adaptées à l'investissement du secteur privé dans l'économie verte et la création d'emplois en Côte d'Ivoire.

### 1.1.1 Vers le développement durable en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a accompli des progrès importants dans la réalisation des objectifs de développement durable, y compris des étapes telles que la ratification de l'Accord de Paris sur le climat, l'adoption d'un nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le pays a également mis en place un Ministère en charge de l'Environnement et du Développement durable et adopté une loi n°2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le Développement durable. A cela s'ajoute la modification des cadres juridiques et des politiques sectoriels ainsi que quelques mesures incitatives, contenues dans le Code Général des Impôts.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable est doté entre autre autres, d'une Direction Générale de l'environnement et d'une Direction Générale du développement durable qui a en son sein une Directeur de l'Economie verte et de la Responsabilité sociétale des organisations.

La Côte d'Ivoire dispose d'une législation importante qui porte sur les domaines de la forêt, des aires protégées, des eaux, des installations classées, de l'utilisation des terres, de la protection de la faune. A ces lois s'ajoutent le code de l'eau, le code minier, le code forestier, le code foncier, le code pétrolier et le code d'investissement, etc. Ces Codes participent à l'intégration de l'environnement dans le développement socioéconomique du pays. Plusieurs décrets d'application de ces codes sont disponibles. En l'occurrence, les décrets n°96-894 de novembre 1996 déterminant les règles et les procédures applicables aux Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) des projets de développement et d'audit environnemental.

Ainsi, depuis 1996, les différents acteurs de développement sont soumis à l'obligation de faire une EIES des projets avant leur réalisation. De plus, la plupart des projets à financement international sont assujettis à une EIES préalable avant le décaissement des fonds. Il faut reconnaître aujourd'hui que la pratique des EIES est rentrée dans les mœurs. Par ailleurs, plusieurs évaluations environnementales stratégiques (EES) de programme de développement et des profils environnementaux sont également disponibles.

En matière de gouvernance, la Côte d'Ivoire a créé, par l'ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance. Cette structure a pour mission selon le Président de la République de veiller, voire imposer la bonne gouvernance dans la conduite des affaires de l'Etat. L'objectif visé est de lutter essentiellement contre la corruption et de prévenir les détournements de deniers publics. Cette action permet d'atteindre spécifiquement la cible 16.5 « Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes » de l'ODD 16.

Par ailleurs, la loi d'orientation sur le Développement durable prévoit une implication de tous les acteurs tant du public, des collectivités, du privé et de la société civile dans les actions de développement. Ainsi, le secteur privé est invité à « *présenter périodiquement un rapport sur la mise en œuvre de son plan de développement durable. La périodicité, le me format et le contenu du rapport sont fixés par décret* ». Dès lors, pour accroître l'implication du secteur privé dans le développement durable, un décret d'application de ladite loi portant sur la RSE est en cours de finalisation.

En matière d'économie verte, le pays s'est doté d'une feuille de route pour la transition vers une économie verte, de référentiels juridiques (la loi d'orientation du développement durable, le code d'électricité qui met l'accent sur les énergies renouvelables, etc.) et techniques (répertoire national des indicateurs RSE, répertoire national des technologies et métiers verts, cartographie des acteurs, etc.). Un état des lieux de la fiscalité environnementale a été également réalisé.

*1.1.1.1 Le cadre institutionnel et réglementaire en matière de DD/RSE et économie verte en Côte d'Ivoire*

**Tableau 1 : Cadres institutionnel et réglementaire en matière de DD/RSE et Economie verte en Côte d'Ivoire**

Document juridique / politique	Dispositions/ Références	Tutelle
<b>Lois</b>		
Constitution ivoirienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution Ivoirienne : <u>Article 27</u> le droit à un environnement sain.</li> <li><u>Art 40</u>: « la protection de l'environnement et la promotion de la qualité de vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale »</li> </ul>	Gouvernement
Code de l'Environnement 1996	Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Loi relative à la faune et à l'exercice de la chasse 1995	Loi n°65-255 du 04 Août 1965, modifiée et complétée par la loi n°94-442 du 16 Août 1994 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse	Ministère des Eaux et Forêts

Loi portant santé publique et environnement	Loi n°88-651 du 7 juillet 1988 portant Protection de la Santé Publique et de l'Environnement	Ministère en charge de la santé
---	--	---------------------------------

Code de l'Eau	Loi n°98-755 du 23 décembre 1998 Portant Code de l'Eau	Ministère des Eaux et Forêts
Code des investissements 2012	L'ordonnance n° 2012 – 487 du 07 juin 2012 portant Code des investissements en Côte d'Ivoire	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement privé

Loi sur la normalisation et la promotion de la qualité	Loi n° 2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la Normalisation et à la Promotion de la Qualité	Ministère en charge de l'industrie
--	---	------------------------------------

Code de l'électricité 2014	Loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 portant code de l'électricité	Ministère du Pétrole, de l'Energie, et des Energies renouvelables
----------------------------	---	---

Code Minier	Loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier	Ministère en charge de l'industrie et des mines
-------------	---	---

Loi d'orientation sur le Développement durable 2014	Loi n°2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
---	---	--

**pourquoi il y a des espaces?**

Loi d'orientation sur l'agriculture	Loi n° 2015-537 du 20 juillet 2015 d'orientation agricole	Ministère en charge de l'agriculture
Code du travail	La loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail	Ministère en charge de l'emploi
Code forestier 2019	Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code Forestier	Ministère des Eaux et Forêts

**Décrets**

Décret relatif aux Etudes d'impacts environnementales	Décret n°96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Décret relatif à la protection de l'environnement marin et lagunaire 1997	Décret n°97-678 du 03 décembre 1997 portant protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Décret relatif aux installations classées 1998	Décret n°98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Décret portant création de la Commission Nationale du	Décret n°2004-649 du 16 Décembre 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement de la CNDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Développement Durable (CNDD) 2004		Développement Durable
Décret relatif à l'Audit environnemental 2005	Décret n°2005-03 du 06 janvier 2005 portant Audit environnemental	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Décret instituant un Ministère de l'Environnement et du Développement durable 2011	Décret n°2011-101 du 1er Juin 2011 instituant un Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Gouvernement
Décret d'application du principe pollueur payeur 2012	Décret n° 2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du principe pollueur-payeur tel que défini par la loi n°96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Décret portant interdiction des sachets plastiques	Décret n°2013-327 du 22 mai 2013 portant Interdiction de la production, l'importation, la commercialisation, l'utilisation et la détention des sachets plastiques	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Décret portant gestion des D3E	Décret n° 2017-217 du 5 avril 2017 portant gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques.	Ministère en charge de la salubrité
	<b>Arrêtés</b>	
Arrêté interministériel portant modification du tarif de l'électricité 2015	Arrêté interministériel N°325/MPE/MPMEF/MPMB du 26 juin 2015 portant modification du tarif de l'électricité	Gouvernement
	<b>Politiques &amp; Stratégies</b>	
Politique Nationale ENDD 2018	Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, 2018	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2019	Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2019-2030	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

### 1.1.2.1 Les insuffisants du découplage économie-environnement

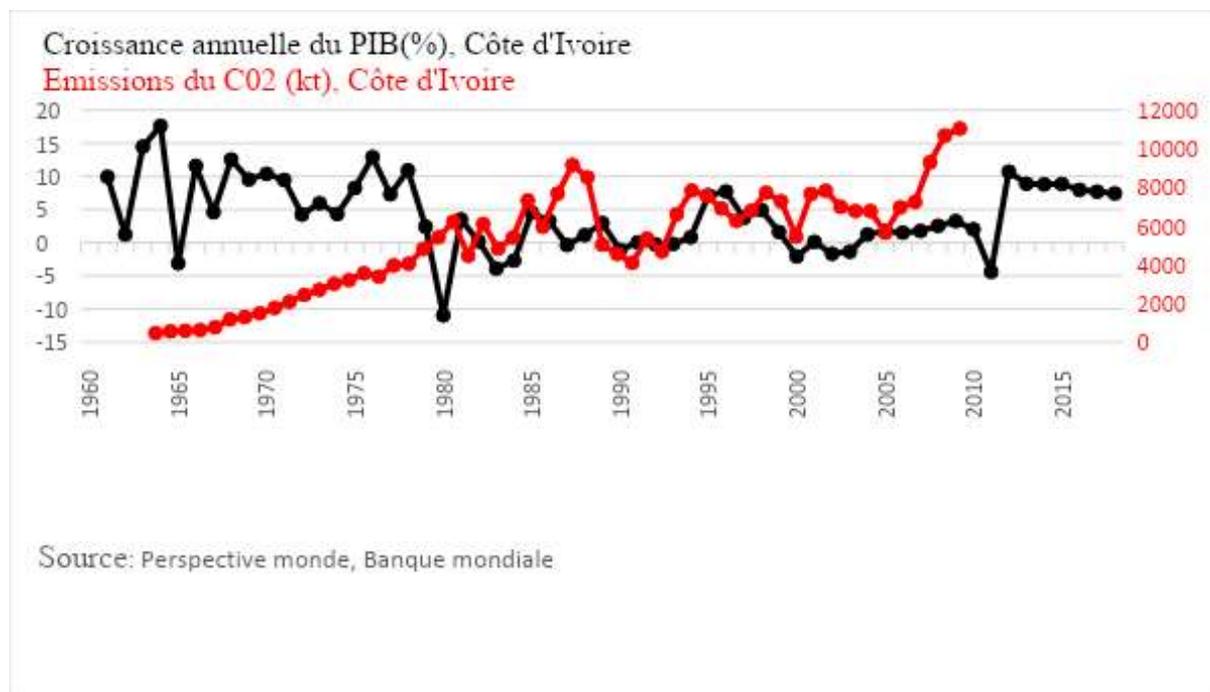
Bien qu'ayant enregistré de solides performances économiques, la Côte d'Ivoire est toujours confrontée à des défis importants dans la création des conditions nécessaires à la transformation économique et sociale. Avec une espérance de vie à la naissance dépassant à peine 57 ans (plus de 3 ans de moins que la moyenne subsaharienne), le pays se classe 170<sup>ème</sup> sur 189 pays (35<sup>ème</sup> sur 53 pays africains) au classement 2018 du développement humain des Nations Unies<sup>9</sup>. Près de la moitié de la population vit en-dessous du seuil national de pauvreté de 737 FCFA/jour (\$1,5 USD). Cette proportion pourrait connaître une hausse importante du fait de l'impact du Covid-19.

Par ailleurs, le pays n'a pas réussi à découpler croissance économique et réduction des émissions de GES. En effet, entre 1995 et 2014, la Côte d'Ivoire a atteint une croissance annuelle moyenne du PIB de 0,51%, alors que les émissions annuelles moyennes de GES ont augmenté de 3,3%. Dès

<sup>9</sup> Source : UNDP, Indices et indicateurs de développement humain, Mise à jour statistique, 2018

lors, le modèle économique actuel essentiellement basé sur les énergies fossiles et grand consommateur des ressources naturelles n'est plus viable du fait de l'épuisement des ressources et de la pollution qu'il engendre.

Graphique 1: Croissance annuelle du PIB et émission de CO<sub>2</sub> en Côte d'Ivoire



### 1.1.2 La croissance verte et la création d'emplois en réponse aux défis du développement

#### 1.1.2.1 Les initiatives sectorielles en matière de développement durable et d'économie verte

Plusieurs initiatives sectorielles en matière d'économie vertes et de création d'emplois sont en cours dans le pays. A titre d'exemple, dans la dynamique de transition vers une économie écologiquement et socialement durable, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), en partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et l'appui du Bureau International du Travail (BIT), s'est engagé dans la promotion des emplois verts en Côte d'Ivoire, à travers l'organisation d'ateliers de sensibilisation et l'élaboration d'une feuille de route en vue de la formulation d'une stratégie nationale intégrée des emplois verts<sup>10</sup>.

Ainsi, la promotion de l'économie verte s'inscrit dans la démarche volontariste du Gouvernement qui consiste à adapter la politique de l'emploi aux défis environnementaux combinés à ceux du chômage des jeunes. Il apparaît dès lors opportun dans le cadre de cette stratégie de promouvoir

<sup>10</sup> Voir la partie: "Contribution à l'élaboration de la Stratégie Nationale intégrée de promotion des emplois verts"

les filières existantes et d'en développer de nouvelles, car l'économie verte offre de nombreuses opportunités d'emplois et de développement de compétences qu'il sera indispensable de faire connaître.

A cet effet, l'engagement dans des modes de production et consommation durables et la DD/RSE peuvent être de solides bases pour le développement de « filières vertes », leviers pour la croissance verte. Il est donc important de promouvoir ces « filières vertes », à travers des « chaînes d'approvisionnement vertes », afin de mettre en lumière ce renouveau de croissance économique plus sobre, dominé par des éco-activités, et les opportunités d'emplois qu'elles incarnent.

A cet égard, les politiques de développement durable du secteur privé soutenues par les actions des organisations professionnelles (CGECI, CCI-CI, FI-PME) sont essentiellement tournées vers la formation-sensibilisation des acteurs, l'identification des mesures d'accompagnement en termes de financements et de subventions pour une meilleure insertion des entreprises dans les filières vertes.

#### *1.1.2.2 L'engagement des collectivités territoriales dans l'économie verte*

Pour répondre aux défis environnemental et sanitaire, le District Autonome d'Abidjan a initié des actions en vue de la création d'un institut de l'économie circulaire à Abidjan. Cette initiative permettra à la capitale économique d'apporter des réponses aux problèmes d'emploi, de propreté, d'environnement et de santé. Rappelons que le District Autonome d'Abidjan représente à lui seul 40% du PIB national. Le volume des déchets produit quotidiennement est estimé à 3 000 tonnes de déchets produits à Abidjan. Le district entend ainsi créer plus de 35 000 emplois liés à l'économie circulaire et à l'économie verte.

La démarche du District est encore au stade de la concertation avec les partenaires techniques et les parties prenantes. Elle ambitionne de se concentrer sur la capitale économique qu'est Abidjan, puis de dupliquer cette action dans toute la Côte d'Ivoire pour que le pays s'inscrive dans la dynamique mondiale de l'économie circulaire et de l'économie verte et en devenir ainsi la référence dans l'Afrique de l'Ouest.

A ce propos, l'implication des collectivités (mairies, conseils régionaux et communautés) est très attendue pour créer le cadre adéquat, mettre en place les infrastructures et les moyens collectifs à même de faciliter les investissements dans l'économie verte et la création d'emplois au niveau local.

### 1.1.3 Le contexte du secteur privé au niveau sous régional et national

#### *1.1.3.1 Le secteur privé reste le principal moteur de la croissance*

La stratégie du Plan National de Développement (PND 2016-2020) repose sur la transformation structurelle de l'économie, avec pour moteurs les pôles de compétitivité, de la transformation de produits de base ainsi que de l'exportation. Une meilleure redistribution des fruits de la croissance est également l'un des piliers de la nouvelle stratégie. Conformément à sa politique libérale, le Gouvernement ivoirien a fait du secteur privé, l'acteur privilégié de la croissance économique, le secteur privé constitue le véritable moteur de croissance. En effet, les investissements attendus du secteur privé devraient représenter 62% du financement du PND 2016-2020, estimé à 30 000 milliards de FCFA (50 milliards US\$) à travers Investissements directs, fiscalité, ppp. Conscient de cette réalité, le Gouvernement ivoirien a fait de la promotion du secteur privé l'un des axes stratégiques de sa politique de développement économique afin d'accroître la participation du

secteur privé qui constitue une étape déterminante vers la transformation des matières premières et d'orienter l'économie du pays vers davantage d'activités manufacturées. L'investissement privé représentait en 2017 environ 11,2% du PIB, selon la Banque Mondiale<sup>11</sup>.

Ainsi, la Côte d'Ivoire poursuit son processus d'amélioration de l'environnement des affaires, ce qui se traduit par une nette progression du pays dans les classements Doing Business. Le pays s'est classé à la 110<sup>ème</sup> place sur 190 pour la « Facilité de faire des affaires » en 2020<sup>12</sup>. En effet, l'économie ivoirienne qui s'est progressivement diversifiée, modernisée, constitue encore aujourd'hui le tissu industriel manufacturier le plus dense de la sous-région ouest-africaine.

### 1.1.3.2 Les tendances de la contribution au PIB et à l'emploi par secteur

**Tableau 2:** PIB par secteur (en pourcentage du PIB) 2011 et 2016

	2011	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	28,5	23,7
dont pêche	0,1	0,1
Activité extractives	9,8	6
dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	-	-
Activités de fabrication	13,9	16,4
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,3	2,2
Construction	1,9	5,9
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobile, et hôtels et restaurants	12,5	10,6
dont hôtels et restaurants	-	-
Transport, entreposage et communications	8,4	8,2
Intermédiation financière, Immobilier, Location et activités de services aux entreprises	6,1	5,9
Administration publique et défense, sécurité social obligatoire	5,7	5,8
Autres services	12,9	15,1
<b>Produit intérieur brut aux prix de base/ au cout des facteurs</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\*Autres services: éducation, santé, action sociales et autres services

Source: Données des administrations nationales

Source : PEA-CI, BAD 2018

En 2017, le secteur primaire a connu une évolution favorable, grâce à la bonne tenue de l'agriculture vivrière et de l'agriculture d'exportation. Au cours des cinq dernières années, l'agriculture a représenté en moyenne 26 % du PIB, en baisse par rapport à 2011 (28,5 %). Malgré la baisse relative de son poids, le secteur agricole occupait encore 34 % de la population active en 2014 (contre 44 % en 2004<sup>13</sup>) et continue de générer un nombre important d'emplois indirects.

<sup>11</sup> <https://oxfordbusinessgroup.com/news/coup-de-fouet-pour-1%E2%80%99agro-industrie-ivoirienne-avec-le-d%C3%A9veloppement-d%E2%80%99unit%C3%A9s-de-transformation>

<sup>12</sup> <https://francais.doingbusiness.org/fr/data/exploreconomies/cote-divoire#>

<sup>13</sup> [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/country\\_notes/Cote\\_d\\_27Ivoire\\_note\\_pays.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/country_notes/Cote_d_27Ivoire_note_pays.pdf)

Sévèrement affecté par la décennie de crise politique (2002-2011), le secteur secondaire se relève lentement et représente 25,5 % du PIB. En plus du secteur manufacturier, les ressources du sous-sol et la production d'énergie (gaz, pétrole, électricité et activités minières) sont également deux piliers essentiels du secteur industriel ivoirien. Le secteur secondaire employait environ 700.000 personnes en 2006, soit 10% de l'emploi total ivoirien<sup>14</sup>, l'essentiel de ces effectifs appartenant à la petite industrie, à l'artisanat industriel et à l'économie informelle, pour seulement 94.000 employés travaillant auprès des entreprises déclarées à la centrale des bilans. L'agro-industrie (notamment la petite industrie agroalimentaire) et la construction pèsent pour près de 60% de l'emploi industriel total.

Le secteur tertiaire a connu également une bonne progression en 2017 et a contribué à la création de 15 548 emplois nets. Le secteur progresse particulièrement au niveau des transports et des télécommunications surtout en termes de l'offre de services mobiles mais également au niveau du commerce qui profite de l'amélioration du climat des affaires et de la hausse du pouvoir d'achat.

En 2019, le PIB réel devrait encore croître de 7,5% puis graduellement décélérer autour de 6,5% à l'horizon 2023. Toutefois, en raison de l'impact du Covid-19 et ses conséquences socio-économiques, cette projection devra être revue à la baisse. En effet, la croissance initialement prévue à 7,2% en 2020, a été revue à la baisse à 1,8% à condition que la crise sanitaire prenne fin à fin septembre 2020<sup>15</sup>. La perte d'emplois dans le secteur informel est estimée à 50%.

---

<sup>14</sup> Nouvelle politique industrielle de la République De Côte d'Ivoire, ONUDI 2012

<sup>15</sup> Ministère de l'Economie et des Finances

**Tableau 3 : Répartition (%) des emplois salariés par branche d'activité selon les caractéristiques sociodémographiques**

<b>Caractéristiques sociodémographiques</b>	<b>Branches d'activités</b>			
	<b>Agriculture</b>	<b>Industrie</b>	<b>Commerce</b>	<b>Se</b>
Milieu de résidence				
Abidjan	0,8	16,4	18,4	
Urbain autre	9,3	13,8	14,9	
Rural	54,5	13,8	5,9	
Sexe				
Homme	19,5	17,1	14,7	
Femme	6,7	6,5	12,4	
Groupe d'âge				
14-24	21,3	17,6	17,5	
25-35	18,8	14,9	15,4	
36-59	12	13,1	11,5	
60+	16,3	20,5	8,3	
Niveau d'instruction				
Sans instruction	27,7	13	15,4	
Primaire	20,3	19,9	15,7	
Secondaire	11	14,6	14	
Supérieur	0,8	11	9	
<b>Ensemble</b>	<b>16,7</b>	<b>14,8</b>	<b>14,2</b>	

Source: Ensesi 2016

#### *1.1.3.4 Politiques d'appui et d'accompagnement du secteur privé*

Vu la place occupée par le secteur privé dans la croissance économique, le Gouvernement a engagé d'importantes réformes permettant d'accélérer le développement de ce secteur. L'appui au secteur privé est ainsi amélioré grâce à la redynamisation de plusieurs structures publiques et parapubliques, dont le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) qui a pour rôle de coordonner et de fédérer l'ensemble des initiatives en matière de promotion des investissements et a en son sein un Guichet Unique des Formalités d'Entreprises (GUFÉ) offrant des facilités de création/déclaration d'entreprise en 24h et à moindres coûts ; l'Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire (APEXCI) chargée de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de service ; le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) pour centraliser et harmoniser les procédures pour le commerce entre la Côte d'Ivoire et le reste du monde, etc.

Parallèlement, afin d'encourager le commerce inter et intra régional, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre les directives de l'UEMOA à travers les textes régissant : la libre circulation des personnes, des marchandises et la facilitation des transports, la libre prestation de services et le droit d'établissement, l'abolition dans les échanges entre Etats membres, des droits de douane à l'import et à l'export et toutes taxes d'effet équivalent, le passage du TEC UEMOA au TEC CEDEAO, etc. Les mesures prises favorisent l'accès à plus de 300 millions de consommateurs de l'espace CEDEAO aux entreprises, en leur offrant de multiples débouchés. Cependant, des efforts restent à faire en matière de commerce transfrontalier selon les résultats du Doing Business de la Banque Mondiale.

Les entreprises vertes particulièrement celles qui évoluent dans les secteurs des transports, de l'agriculture, de l'énergie propre et des services, etc. devraient trouver dans ces mécanismes de facilitation du commerce inter et intra régional des opportunités d'extension dans plusieurs pays de la sous-région. Toutefois, de nombreux obstacles ont été identifiés dans la mise en œuvre de différentes politiques sous-régionales, notamment, la Politique Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP en anglais) et la Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA). Ces obstacles concernent les règles d'origine, les exigences sur la conformité, la qualité des produits ou de l'inspection avant expédition, etc. Afin de parvenir à lever ces barrières, la CEDEAO devrait avoir recours d'une part, aux mécanismes initiés dans le cadre de la ZLECA (Zone de Libre-Echange Continentale Africaine), et d'autres parts, à l'application de la Politique régionale de la Qualité.

#### *1.1.3.5 Le cadre national des investissements*

Depuis 2013, le Gouvernement ivoirien s'est engagé dans un processus d'amélioration constant du climat des affaires. En Afrique Sub-Saharienne, le pays est classé 11<sup>ème</sup> sur 47 dans le classement Doing Business 2020<sup>16</sup>, pour la « Facilité de faire des affaires ». Ces performances tiennent compte de l'existence de codes sectoriels prévoyant des incitations multiples. En effet, les codes disponibles sont le code général des investissements, le code des télécoms, le code minier, le code immobilier, le code du pétrole et le code de l'électricité. En fonction de chaque secteur d'activité ou du niveau d'investissement projeté, les incitations contenues dans ces codes portent généralement sur, l'exonération des impôts et taxes sur le bénéfice, la baisse des taux sur les cotisations sociales, l'exonération des frais douaniers liés aux importations des biens d'équipements, etc.

---

<sup>16</sup> <https://français.doingbusiness.org/fr/rankings?region=sub-saharan-africa>

En outre, les avantages liés au code général des investissements prévoient des dispositions pour l'implication des investisseurs dans des démarches de responsabilité sociétale des entreprises. Toutefois, celles-ci restent peu suivies. Dans cette dynamique, l'investissement privé se met progressivement à jour dans le verdissement de ses activités. En effet, certaines banques commerciales ont ajouté des « clauses spéciales de responsabilité environnementales et sociétales » dans les contrats d'emprunts de sociétés, stipulant que « *L'emprunteur s'engage à gérer ses activités de manière à éviter, réduire et/ou compenser les dommages causés à l'environnement, tout en préservant la santé et la sécurité des employés et des communautés environnantes* ». Il apparaît de ce fait évident que le secteur bancaire a déjà emboîté le pas aux Politiques pour veiller au respect des normes sociétales dans cadre des investissements classiques. Toutefois, ces dispositions méritent d'être soutenues et suivies efficacement.

### *1.1.3.6 La fiscalité environnementale*

Sur le plan fiscal, la Côte d'Ivoire tente de plus en plus à se verdier par l'introduction de taxes et impôts à visée purement environnementale. Un état des lieux de la fiscalité environnementale a été réalisé ainsi qu'une étude visant à mettre en place un système de fiscalité environnementale efficace a été faite. Des propositions de mesures fiscales au titre des annexes fiscales aux lois de finances pour les gestions 2020-2021 ont été faites en vue leur adoption. Toutes ces réformes sont conformes aux engagements tant internes qu'internationaux de l'Etat en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique et méritent d'être soutenues et valorisées.

### *1.1.3.7 Des appuis diversifiés des partenaires techniques et financiers*

Plusieurs partenaires techniques et financiers s'intéressent à l'appui aux entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets en faveur de l'environnement et la création d'emplois vert. C'est le cas de de l'AFD (Agence Française de Développement) à travers le projet SUNREF (pour Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance), avec la participation financière de l'Union Européenne. Ce projet est conçu pour la promotion des investissements verts (efficacité énergétique et énergie renouvelable avec une ligne de crédit de 30 millions d'euros mise à la disposition des banques commerciales partenaires établies en Afrique de l'ouest. Ce projet offre une approche intégrée visant à couvrir l'ensemble des mécanismes tels que l'assistance technique, le renforcement des capacités, l'incitation des banques à financer la transition écologique et des entreprises à saisir les opportunités des investissements verts. Débuté en octobre 2014 ce programme s'est achevé en 2018 avec dans l'ensemble un bilan positif. Ce financement et l'assistance technique mise en place a permis de *démontrer qu'en Afrique de l'ouest, il existait un marché pour le financement des projets d'énergie durable*. Une quarantaine de projets, ont pu être financés à hauteur de 20 millions d'euros sur les 30 millions disponibles.

Par ailleurs, le Gouvernement ivoirien et le Gouvernement Allemand, à travers le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement de l'Allemagne et le Ministère Ivoirien de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ont mis en place, en 2019, un protocole d'accord pour le Projet de « Formation Professionnelle dans les secteurs des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique en Côte d'Ivoire » (ProFERE). L'objectif du projet est de mettre à la disposition de l'industrie ivoirienne une main d'œuvre qualifiée tout en créant un marché local des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. A la demande des parties prenantes de ce projet, le volet « Promotion des PME » a été confié à la CGECI et une convention de coopération entre la CGECI et le GIZ a été signée, le 12 mars 2020. Cette convention qui porte sur le renforcement des capacités des entreprises et surtout des PME en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique ouvre de nouvelles perspectives pour

l'industrie ivoirienne. En effet, cette formation favorisera l'augmentation de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée dans le pays, en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Le ProFERE s'inscrit dans le cadre de la diversification de l'offre de formation conformément « à la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle engagée depuis 2009 en Côte d'Ivoire ». Le ProFERE financé au départ à hauteur de 5 millions d'euros (plus de 3 milliards de francs CFA) par le gouvernement allemand et exécuté par la GIZ sur la période 2019-2021 a récemment bénéficié d'un fonds additionnel de 8,9 millions d'euros, soit plus de 5 milliards de francs CFA. Ce fonds porte le financement actuel du ProFERE à 13,9 millions d'euros (plus de 9 milliards de francs CFA)<sup>17</sup>.

### **Encadré 2 : La Banque mondiale en collaboration avec d'autres partenaires soutient le développement équitable et durable en Côte d'Ivoire**

La Banque mondiale<sup>18</sup> et le Gouvernement ivoirien ont signé, en Avril 2020, un accord de crédit de 200 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA), à la Côte d'Ivoire, pour soutenir les réformes visant, d'une part, à favoriser les investissements dans le cacao, l'agroforesterie, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le respect strict des normes environnementales, et d'autre part, accélérer la mobilisation de ressources domestiques et renforcer l'efficacité des programmes sociaux en faveur des populations les plus pauvres...

...Le Gouvernement ivoirien et la Banque mondiale ont collaboré étroitement avec d'autres partenaires techniques et financiers dans la préparation de ces réformes, notamment dans le domaine de l'énergie avec le Ministère allemand de la coopération le Bundesministerium für internationale Zusammenarbeit (BMZ), le groupe Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Les autorités allemandes ont approuvé en décembre 2019 un financement parallèle à hauteur de 60 millions d'euros et une assistance technique pour soutenir la mise en œuvre de certaines mesures énergétiques.

Source : Banque Mondiale

#### *1.1.3.8 Faciliter l'accès aux marchés sous régional et régional dans le contexte de la ZLECA (Zone de libre-échange continentale africaine)*

La situation budgétaire et économique la Côte d'Ivoire à l'instar de nombreux pays africains dépend des recettes d'exportations des ressources extractives et fait peser des risques liés aux aléas des cours de ces produits. L'exploitation de la ZLECA (Zone de libre-échange continentale africaine)<sup>19</sup> aidant à délaissier les exportations de ressources extractives permettra d'assurer des échanges commerciaux plus durables et inclusifs et moins tributaires des fluctuations des cours des produits de base.

La ZLECA générera des emplois pour la jeunesse africaine en pleine expansion. En effet, les exportations de ressources extractives sur lesquelles le commerce africain repose actuellement exigent une main-d'œuvre moins abondante que les produits manufacturés et agricole qui seront

<sup>17</sup> <https://www.afrik21.africa/cote-divoire-les-pme-aux-energies-renouvelables-et-a-lefficacite-energetique/>

<sup>18</sup> Source : Banque Mondiale Abidjan, Communiqué de presse N° : 2020/091/AFR, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/04/03/the-world-bank-supports-inclusive-and-sustainable-development-in-cote-divoire>

<sup>19</sup> La Zone de libre-échange continentale africaine Questions et réponses, UA, UNECA.

les principaux bénéficiaires de la ZLECA. En favorisant l'avènement d'un commerce à plus forte intensité de main-d'œuvre, la ZLECA créera plus d'emplois. Les PME des secteurs agricoles, manufacturiers, et des services, qui de façon générale, éprouvent des difficultés pour pénétrer les marchés internationaux plus avancés, pourront bénéficier des destinations d'exportation régionales et sous-régionales en faisant de ces marchés régionaux des tremplins pour se lancer sur les marchés étrangers ultérieurement.

#### *1.1.3.9 La Politique Qualité de la CEDEAO*

La Politique régionale CEDEAO de la Qualité a été adoptée le 28 février 2013. La volonté affichée des décideurs est de faire participer activement les Etats membres au commerce régional et international.

*Cette politique vise à « établir un cadre pour le développement et la gestion d'infrastructures qualité adaptées, pertinentes, efficaces et efficientes afin de promouvoir le commerce intra régional et international, protéger le consommateur et l'environnement, et promouvoir un développement économique durable ».* La CEDEAO encourage ainsi la démarche qualité au sein de ses pays membres. Cette démarche qualité facilite la participation des états de la sous-région ouest africaine au commerce régional et international à travers le développement et la mise en place de système d'accréditation, de normalisations et de promotion de la qualité et de la métrologie.

Par ailleurs, il a été institué dans l'espace CEDEAO un Prix CEDEAO de la qualité qui intègre des critères relatifs aux démarches de responsabilités sociétales des entreprises. Ce prix est repris par les Etats membres qui organisent chaque année des compétitions nationales, à l'image du « Prix Ivoirien de la Qualité » (PIQ). Ce prix est remis après un avis d'experts sur l'évaluation de la politique qualité des entreprises inscrites. Cette évaluation part de la sélection des fournisseurs et des matières premières, à la réalisation du produit final, en passant en revue tout le processus de conception et de fabrication de l'entreprise. Le PIQ est décerné en même que le Prix d'Excellence par le Président de la République et constitue un atout, à la fois pour la promotion des normes environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi que la valorisation de l'image et de la réputation des entreprises lauréates.

De ce fait, la ZLECA, les différentes politiques sectorielles (ECOWAP, PICA), la Politique régionale de la qualité et le Prix CDEAO de la qualité, sont autant d'instruments qui pourraient accroître les investissements verts au niveau sous-régional, régional et international, tout en renforçant la confiance dans les échanges entre les Etats. En effet, les investissements verts recherchent une croissance économique soutenue, une réduction de l'utilisation des ressources et de la pollution, la préservation des habitats naturels, ainsi que de meilleures conditions de vie pour les populations. Ces investissements, lorsqu'ils sont structurés obéissent à des normes qui favorisent la conformité des produits et des services aux standards internationaux, d'où un meilleur accès de ceux-ci aux marchés locaux et extérieurs.

### **Encadré 3 : La Politique d'Energies Renouvelables de la CEDEAO (PERC) et la Politique d'Efficacité Energétique de la CEDEAO (PEEC)**

La politique en matière d'Energies Renouvelables de la CEDEAO (PERC) et la Politique d'Efficacité Energétique de la CEDEAO (PEEC) ont été adoptées lors de la 43<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements de la CEDEAO, tenue à Abuja, au Nigeria, les 17 et 18 Juillet 2013. La PERC a pour *objectif de contribuer à l'accès aux services énergétiques durables pour tous dans la région CEDEAO d'ici 2030*. La PEEC a pour *objectif d'améliorer l'efficacité énergétique de la région CEDEAO à des niveaux comparables à la norme internationale, d'ici 2020*.

Les actions à mener pour atteindre les objectifs de ces politiques visent, entre autres, à aider la région de la CEDEAO à développer un cadre de réglementation juridique et institutionnel qui soit cohérent, efficace et flexible en vue d'établir une conformité entre les politiques régionales et nationales d'énergies renouvelables des Etats membres de la CEDEAO, afin de renforcer l'intégration régionale dans le secteur des énergies renouvelables.

Ces politiques encouragent les investissements verts dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, à travers la promotion de la fabrication régionale d'équipements d'énergies renouvelables, l'élaboration et l'adoption de normes d'efficacité énergétique à l'échelle régionale, les incitations pour le secteur privé et la création d'instruments financiers de l'énergie durable, y compris la finance carbone, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique d'Energie Renouvelables de la CEDEAO (PERC), la Côte d'Ivoire a élaboré en 2016, un Plan d'Actions National des Énergies Renouvelables (PANER). La mise en œuvre de ce plan contribuera, entre autres, à accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et à réduire la prédominance actuelle de l'énergie de source fossile notamment le gaz naturel dans la satisfaction des besoins d'électricité qui expose le secteur de l'électricité au risque de fluctuation des prix et aux risques liés à la pénurie de ce combustible.

## 1.2 Cadre conceptuel et stratégique

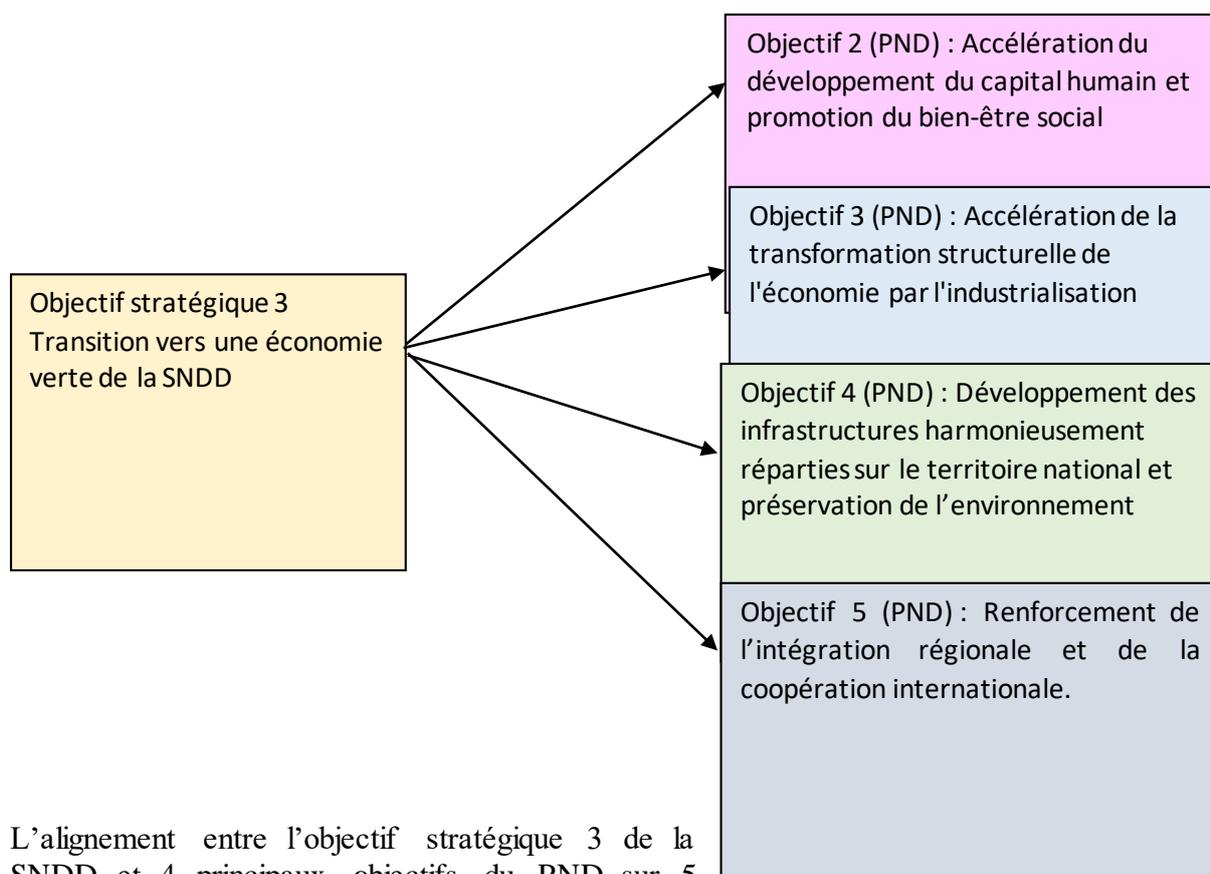
En septembre 2011 a été validée, la première Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), avec pour but d'« *engager la transition vers une société plus viable* ». Celle-ci était consacrée à la promotion du concept de développement durable. Face aux enjeux tant au niveau national qu'international, le Ministère en charge du Développement Durable s'est engagé dans la révision de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD 2019-2030) à l'effet de prendre en compte l'opérationnalisation du programme 2030 des Nations Unies et l'Accord du climat de Paris.

La nouvelle SNDD 2019-2030 établit les priorités nationales en matière de développement durable, fixe les objectifs, les cibles et les indicateurs de suivi ainsi que les jalons à court terme et définit les mesures à prendre pour les respecter. En effet, la Côte d'Ivoire s'est fermement engagée à réaliser le développement durable avec pour vision à l'horizon 2030 de « *faire en sorte que le développement durable soit ancré dans le corps social, afin que chaque citoyen devienne un acteur responsable qui contribue à l'équilibre entre la qualité de l'environnement, l'efficacité économique et le progrès social* ».

Malgré cette volonté politique, force est de constater que des efforts restent à faire. Ainsi, les défis liés aux changements climatiques, l'utilisation et la gestion de l'eau, la pollution, la déforestation et la dégradation des terres, la gestion des déchets, l'utilisation des ressources naturelles sont autant de problèmes qui sont au-devant de la scène nationale et dont l'indissociabilité et l'interdépendance nécessitent une approche intégrée, une pluralité d'actions hétéroclites reliées entre elles. Dès lors, trois enjeux fondamentaux ont été identifiés dans mise en œuvre de la SNDD, qu'il importe de relever pour effectivement engager la Côte d'Ivoire sur la voie du Développement Durable (DD). Ces enjeux sont, (i) le renforcement de la sensibilisation, la mobilisation des parties prenantes à l'appropriation du DD, (ii) la consolidation et le renforcement du cadre de déploiement de la politique de DD, (iii) la contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Face à ces enjeux, la SNDD permet d'adresser les questions essentielles pour amorcer les mutations. La priorité est orientée vers le changement de perception et de comportement, l'incitation des acteurs à un engagement véritable, le renforcement des acquis enregistrés, la promotion des technologies innovantes pour le DD, des méthodes et outils de mise en vigueur des principes du développement durable. La SNDD vise, avant tout, à enclencher une transition vers un mode de vie écologiquement soutenable. Elle s'appuie donc sur les acquis importants enregistrés en matière de DD, l'ambition d'excellence et d'exemplarité du gouvernement en matière de DD et surtout, privilégie l'implication de toutes les parties prenantes.

Ainsi, l'analyse comparative entre la SNDD et le PND montre au niveau de l'objectif stratégique 3 de la SNDD « *Transition vers une économie verte* » un alignement avec les objectifs du PND, ci-après établi :



L’alignement entre l’objectif stratégique 3 de la SNDD et 4 principaux objectifs du PND sur 5 démontre que la transition vers une économie verte proposée dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDD va dans le même sens du Plan National de Développement 2016-2020 de la Côte d’Ivoire.

Par ailleurs, la disponibilité des ressources financières suffisantes et dans des délais appropriés demeure un élément central pour la mise en œuvre de la SNDD. Ce besoin en ressources concerne autant l’institution de coordination que les autres départements ministériels et les collectivités territoriales qui sont appelés à déployer, en leur sein ou à l’attention de leurs clients et partenaires, les mesures identifiées et inscrites dans la stratégie. Dès lors, le défi du financement devra être relevé afin de dégager les moyens nécessaires pour financer les actions. A ce propos, le concours du secteur privé, des partenaires au développement et des aides publiques au développement dans le cadre de la coopération internationale sont fortement attendus.

**Encadré 4 : Orientation stratégique 3 de la SNDD ; Transition vers une économie verte**

L’orientation stratégique 3 de la SNDD 2019-2030 “*Transition vers une économie verte*” recommande que la transition vers l’économie verte en Côte d’Ivoire passe par une volonté politique forte qui induira des réformes de politiques et programmes sectoriels avec pour cible le « verdissement » des différents secteurs d’activités. Cela devrait impulser le changement nécessaire et consolider la base des actions en faveur de la croissance verte qui toutefois, permettrait d’assurer une croissance économique forte tout en réduisant la pression sur le milieu naturel.

En outre, les pouvoirs publics doivent en fonction des opportunités, hiérarchiser les interventions, élaborer des programmes cohérents et intégrés, mobiliser les ressources à l’effet d’opérationnaliser ces programmes. Ceci peut se faire à travers une stratégie spécifique, notamment l’élaboration et

la mise en œuvre du programme national du cadre décennal pour la consommation et la production durable...

...L'un des défis majeurs pour guider nos modes de production et de consommation actuels vers des modes plus durables est de concrétiser l'intégration du développement durable dans les programmes sectoriels nationaux. Rendre ces modes plus durables revient à gérer rationnellement les ressources naturelles sans toutefois impacter négativement la croissance économique avec à la clé, la création de nouveaux emplois décents et opportunités économiques participant à l'éradication de la pauvreté. L'importance de la production et de la consommation durable est pleinement reconnue par les Nations Unies dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 qui lui a consacré l'ODD 12 dont la Cible 12.1 appelle à la mise en œuvre effective des modes de production et de consommation durable.

En plus, la contribution du secteur privé pour engager cette transition est déterminante dans la mesure où il est le principal créateur de richesse à travers la production des biens et services. Il appartiendra aux pouvoirs publics d'inciter le secteur privé à l'action en créant un environnement favorable (mesures coercitives, incitatives) pour la contribution du secteur privé au développement durable à travers des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Les sous-objectifs de l'orientation stratégique 3 de la SNDD 2019-2030 sont :

- encourager les entreprises à s'engager dans des démarches de responsabilité sociétale ;
- promouvoir les technologies socialement et écologiquement responsables ;
- élaborer et mettre en œuvre le cadre décennal sur les modes de production et de consommation responsables ;
- prendre en compte les enjeux du Développement durable dans les politiques de développement sectoriels (agriculture, pêche, mine, artisanat, mobilité, énergie, tourisme, déchets...)
- développer les filières vertes.

Source : SNDD 2019-2030

### 1.2.1 Analyse des enjeux significatifs de l'économie verte en Côte d'Ivoire

- *Vulnérabilité aux changements climatiques*

Selon la Banque Mondiale<sup>20</sup>, la Côte d'Ivoire est l'un des pays avec le taux de déforestation le plus rapide au monde, au moment où les plaines côtières souffrent d'érosion liée à la montée des eaux. De plus en plus, les populations urbaines sont exposées aux dégâts matériels et sociaux causés par les inondations. La Côte d'Ivoire est en outre très vulnérable au risque climatique puisqu'elle est le 147<sup>ème</sup> pays le moins résilient sur 169. Les effets des changements climatiques ont impacté sur l'activité économique et les modes de vie des populations, occasionnant des pertes matérielles et humaines importantes. Ils constituent ainsi des risques pour la viabilité et la productivité des entreprises.

- *Déforestation accrue*

L'évaluation de l'état de conservation du couvert forestier ivoirien, à partir du bilan des superficies de forêts de 1990 permet de conclure que malgré un bon niveau moyen de conservation, l'espace réservé à cet effet n'est pas suffisant. La déforestation brutale a conduit à une avancée de la savane,

---

<sup>20</sup> Rapport de la Banque Mondiale, de Juillet 2018, 7<sup>ème</sup> édition « Pour que demain ne meure jamais ».

les précipitations annuelles ont diminué en moyenne de 0,5% par an entre 1965 et 1980. La variation relative calculée entre les années 1950 à 1960 et les années 1970 à 1990 permet de noter que la diminution des précipitations atteint environ 25% sur l'ensemble du pays, voire un peu plus dans la partie septentrionale où elle peut atteindre 28% (Brou et al, 2005). Cette baisse de la pluviométrie et des ressources en eau, a affecté la production d'énergie hydroélectrique et la production agricole ainsi que d'autres secteurs socio-économiques.

Les plantations agricoles dont la superficie a quintuplé en moins de 50 ans, ont considérablement détruit la forêt ivoirienne. La pression agraire entraîne un raccourcissement des jachères (environ 5 ans aujourd'hui contre plus de 20 au début des années 60) et favorise l'appauvrissement et l'érosion des sols.

- *Stress thermique*

Le pays fait également face au stress thermique et à la pollution. En effet, on entend par «stress thermique» le fait pour l'être humain d'être soumis à une chaleur excessive que le corps n'est physiologiquement plus à même de supporter. Le problème touche surtout ceux qui travaillent en plein air, notamment dans l'agriculture et la construction. Selon les estimations, plus de 2%<sup>21</sup> des heures travaillées totales seront perdues dans le monde chaque année en raison du stress thermique d'ici à 2030. Malheureusement, le stress thermique est souvent associé à des contextes nationaux caractérisés par la pénurie de travail décent et de protection sociale, ainsi que par la forte prévalence de l'économie informelle et de la pauvreté au travail (BIT, 2019b).

En effet, des vagues de chaleurs sont observées en Côte d'Ivoire pouvant atteindre des pics de 34/40 degrés selon les régions, en moyenne 8/12 mois. De plus en plus souvent, le stress thermique est un frein à l'activité économique. Il empêche les entreprises de fonctionner normalement pendant les heures les plus chaudes, et les mesures qu'il requiert sont coûteuses. Même dans l'hypothèse où l'on parviendrait à maintenir le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici à la fin du siècle, les pertes financières liées au stress thermique devraient atteindre 2 400 milliards de dollars US au total à l'horizon 2030 dans le monde (BIT, 2019b).

- *Urbanisation galopante*

L'urbanisation incontrôlée exerce une forte pression sur le foncier et sur les matrices environnementales avec pour conséquence la pollution des milieux aquatiques y compris la lagune, dont la dégradation à certains endroits de la Baie de Cocody est réputée irréversible. L'assainissement et le traitement des déchets demeurent insuffisants et présentent un haut risque pour la santé publique et l'environnement. Les risques naturels (inondations, glissements de terrain) augmentent, surtout à Abidjan, avec l'installation d'habitations précaires (132 quartiers précaires en 2014) dans les bas-fonds et au bord de la lagune.

## 1.2.2 Analyse des défis majeurs

### 1.2.2.1 Les défis liés à l'emploi en général

La situation de l'emploi s'est aggravée avec les impacts de la maladie à Coronavirus qui a affecté le pays. En effet, selon le BIT, près de la moitié de la main d'œuvre mondiale risque de perdre

---

<sup>21</sup> Note d'information sur la Côte d'Ivoire, Emploi et questions sociales dans le monde. Une économie verte et créatrice d'emplois, OIT, Décembre 2019.

immédiatement ses moyens de subsistance du fait de la fermeture des entreprises. Le Patronat ivoirien (CGECI) indique dans une étude sur l'évaluation de l'impact du Covid-19 qu'un quart (25%) des entreprises a fermé, arrêté ou réduit leurs activités dans la mars-juin 2020 occasionnant des licenciements pour motifs économiques (525 personnes)<sup>22</sup>.

En effet, les mesures de confinement et d'endiguement du Covid-19 menacent d'accroître les niveaux de pauvreté relative des travailleurs de l'économie informelle dans le monde, jusqu'à 56 points de pourcentage dans les pays à faible revenu.

Cette crise de la Covid-19 et la précarité de l'emploi en général qu'elle engendre, souligne le besoin impérieux de la transition de l'économie informelle vers une économie formelle. L'économie verte peut apporter une contribution significative dans ce sens, à travers la réorganisation des chaînes d'approvisionnements, le renforcement des capacités des acteurs et la création de nouveaux emplois décents basés sur les niches d'emplois verts.

### **Encadré 5 Les défis en matière d'emplois en Côte d'Ivoire**

La Côte d'Ivoire fait face à de nombreux défis en matière d'emplois. En effet, la population en âge de travailler est estimée à 14 870 704<sup>23</sup> sur une population totale projetée de 23 681 171, soit une proportion de 62,8%. Elle est relativement jeune (63,0%) avec un âge variant entre 14 et 35 ans et réside majoritairement en milieu urbain (52,8%). La population en âge de travailler est caractérisée par une forte proportion de personnes sans aucun niveau d'instruction (47,1 %), du niveau primaire (22,4%), du niveau secondaire (25,4%), et du niveau supérieur (3,5%). La population active composée des personnes en emploi et de celle au chômage est estimée à 8 658 707 personnes, ce qui représente 58,2 % de la population totale en âge de travailler. La population en emploi est estimée quant à elle, à 8 418 055 personnes, soit 97,2 % de la main d'œuvre et la population au chômage estimée à 240 652 personnes, ce qui représente un taux de chômage de 2,8 %<sup>24</sup>. Toutefois, ce taux peut atteindre 25% selon les "réalités" locales marquées par le sous-emploi et l'emploi informel, selon une enquête nationale menée en 2013<sup>25</sup>.

En effet, la structure de l'emploi en Côte d'Ivoire montre la quasi prédominance de l'emploi informel (93,9%). Les emplois informels sont ceux ne remplissant pas les critères d'enregistrement et de déclaration (sécurité sociale, déclaration à l'impôt, etc.).

#### *1.2.2.2 Les défis liés à l'emploi des jeunes*

Les jeunes dans leur grande majorité se trouvent en situation de précarité, sans emploi et confrontés à d'énormes difficultés pour leur insertion dans le tissu économique (taux de chômage respectif de 9,3% pour les 15-25 ans et de 7,3% pour les 14-35 ans). L'emploi salarié n'absorbe qu'une proportion relativement faible de la population en âge de travailler. De 2011 à 2015, c'est environ 350 000 emplois formels qui ont été déclarés au niveau des différentes caisses de sécurité sociale (CNPS et CGRAE) soit environ 17,5% des emplois<sup>26</sup>.

<sup>22</sup> CGECI : Evaluation de l'impact socioéconomique de la Covid-19 sur les entreprises, Juin 2020

<sup>23</sup> Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel, INS DGE 2016

<sup>24</sup> Les chômeurs sont les personnes de 15 ans et plus, sans travail, en recherche d'emploi et disponibles à court terme. Le taux de chômage exprime la part des chômeurs dans la main-d'œuvre.

<sup>25</sup> [https://rti.ci/infos\\_societe\\_9324\\_cote-de-ivoire-le-taux-de-chomage-peut-atteindre-25-de-la-population.html](https://rti.ci/infos_societe_9324_cote-de-ivoire-le-taux-de-chomage-peut-atteindre-25-de-la-population.html)

<sup>26</sup> <https://agenceemploijeunes.ci/site/emploi/store>

Fort de ce constat, l'emploi indépendant des jeunes apparaît comme une alternative de choix à même de favoriser leur insertion socioprofessionnelle. Toutefois, les jeunes entrepreneurs sont confrontés aux difficultés d'accès aux financements. Il apparaît donc essentiel de développer des mécanismes ou outils intégrant la spécificité des projets jeunes et d'inclusion financière aux fins de soutenir la promotion de l'auto-emploi des jeunes.

C'est ainsi que, dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des jeunes, le Gouvernement ivoirien a mis en place *l'Agence Emploi Jeunes* qui a développé une plateforme de financement et un dispositif d'accompagnement des jeunes entrepreneurs. Ce mécanisme innovant d'accompagnement des jeunes à l'auto-emploi mérite d'être soutenu dans une politique d'incitation vers des métiers et des emplois verts.

### 1.2.2.3 Les défis liés au genre

En Côte d'Ivoire, plus de la moitié des femmes en âge de travailler se trouvent sans emploi (54,2%)<sup>27</sup>. Les femmes constituent la majorité de la population pauvre, et rencontrent de réelles difficultés à accéder à l'éducation, à la santé, à l'emploi et aux autres opportunités économiques. Bien que les inégalités de genre touchent sans exception tous les pays du monde.

On ne peut pas analyser cette problématique en Côte d'Ivoire sans évoquer d'autres contraintes sur les plans culturels, religieux et institutionnels qui ont été exacerbées durant la décennie de crise socio-politique. Pour relever ces défis, le gouvernement ivoirien a ratifié les traités internationaux sur l'égalité des sexes et œuvre pour réduire des inégalités de genre. Cette volonté se reflète aussi dans la constitution de 2016 qui a fait de l'égalité entre les hommes et les femmes un principe majeur<sup>28</sup>.

Toutefois, il reste encore un important chemin à parcourir pour faire de la question du genre, en particulier l'autonomisation des femmes, à travers l'accès aux emplois verts, un levier pour améliorer la productivité globale du pays, briser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et réduire l'exclusion.

### 1.2.2.4 Les défis liés au développement des PME

**Tableau 4 :** Classification des Petites et Moyennes Entreprises (PME) en Côte d'Ivoire<sup>29</sup>

Catégories	Salariés	CA annuel HT
Moyennes entreprises	<200	150 millions de FCFA, soit \$300 000 USD et < à 1 milliard de FCFA, soit 2 millions de dollars US)
Petites entreprises	<50	< 50 millions de FCFA soit \$300 000 USD
Micro entreprises	<10	< 30 millions de FCFA soit \$60 000 USD

En Côte d'Ivoire, plus de 90% du tissu des entreprises formellement constituées sont des PME. Leurs contributions au PIB national se situent entre 18 et 20% et emploient 23 % de la main d'œuvre.

<sup>27</sup> Ensesi 2016

<sup>28</sup> Egalité des sexes en Côte d'Ivoire, Rôle du PNUD 2010-2017

<sup>29</sup> Loi N° 2014-140 du 24 mars 2014, Portant orientation de la politique nationale de promotion des petites et moyennes entreprises, Article 5.

Les PME disposent d'atouts indéniables et de potentialités, entre autres, la spécialisation et l'innovation, la fourniture de prestations à l'Etat, aux collectivités territoriales aux grandes entreprises nationales et internationales, la proximité des consommateurs et des marchés locaux, le développement du monde rurale, l'insertion économique et sociale des catégories les plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes. En outre, les PME disposent de savoir-faire locaux et modernes qu'il sera nécessaire de préserver.

Toutefois, il est de notoriété publique qu'en Côte d'Ivoire, plus de 60% des PME créées meurent avant d'avoir atteint trois ans d'activités. Les raisons qui expliquent un tel constat sont multiples. Il s'agit, entre autre, de l'insuffisance des textes législatifs et réglementaires et des mesures incitatives en provenance de l'Etat ; les difficultés d'accès aux marchés publics et privés; la faiblesse des organisations sectorielles et professionnelles ; l'accès limité au financement pour la création, le développement et la modernisation des PME ; la fiscalité pesante et inadaptée pour les PME ainsi que les difficultés d'accès à l'information détenue aussi bien par les partenaires que par l'Etat, relatives aux PME ; la faible intégration aux chaînes de valeurs nationales et internationales. Cette dernière difficulté devra être analysée avec la plus grande attention par les grandes entreprises et les PME afin de faciliter la collaboration dans le cadre du bien commun qu'est l'environnement et le développement des filières vertes.

#### *1.2.2.5 Les défis liés à la formation*

La transition vers une économie (plus verte) exige de nouvelles compétences, à la fois pour les nouveaux emplois émergents et pour les emplois existants qui ont été ajustés. Sans une main-d'œuvre correctement formée, la transition sera impossible<sup>30</sup>.

Les déficits et insuffisances en termes de compétences sont déjà reconnus comme étant une entrave majeure dans de nombreux secteurs tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et des ressources, la rénovation des bâtiments, la construction, les services environnementaux, l'industrie manufacturière, le tri et le traitement des déchets, etc. L'utilisation d'une technologie propre exige d'une part, des compétences dans le domaine de l'application, l'adaptation et la maintenance des technologies, et d'autre part des financements adaptés aux besoins d'investissements.

#### *1.2.2.6 Les défis structurels*

Le pays fait face à d'autres défis d'une grande importance, notamment la croissance démographique (le rythme de croissance de la population ivoirienne figure parmi les plus élevés dans le monde avec un taux de croissance de 2,8% entre 1998 et 2010), l'accentuation de la paupérisation des populations et la dégradation de leurs conditions de vie, la persistance de certains mœurs et comportements préjudiciables à l'environnement, le faible développement des métiers verts, etc. A cela s'ajoute au plan juridique, l'insuffisance du nombre de décrets d'application des lois en vigueur, le manque de rigueur dans l'application des textes réglementaires, etc.

Par ailleurs, l'insuffisance de synergie d'actions et la faible coordination des initiatives en matière d'environnement et du développement durable est à noter. En outre, l'indisponibilité des données statistiques empêchent l'intégration holistique et transversale des questions liées à l'environnement et au développement durable par les parties prenantes d'où leur faible prise en compte dans les politiques et programmes sectorielles.

---

<sup>30</sup> [https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/WCMS\\_214247\\_FR/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/WCMS_214247_FR/lang--fr/index.htm)

### *1.2.2.7 Les défis liés aux financements*

Le financement de la transition vers une économie verte dans un contexte de récession économique et de relance post Covid-19 constitue un défi majeur pour le Gouvernement. Par ailleurs, les difficultés d'obtention de prêts, confirmées par les résultats du Doing Business de la Banque Mondiale, limitent le financement des entreprises privées. Dès lors, pour faire face aux impacts de la crise sanitaire, le Gouvernement a mis en place des fonds de soutien Covid-19 destinés aux entreprises fortement affectées. Ces mesures salutaires méritent toutefois quelques aménagements afin d'intégrer des dispositions de verdissement, d'accroissement des aides multiformes aux entreprises et d'amélioration du climat des affaires dans perspective de la relance économique.

Dès lors, le plaidoyer auprès des instances nationales et internationales pour la mise en place d'un cadre plus incitatif en faveur des initiatives privées, dans le domaine de l'économie verte constitue l'une des priorités d'actions à entreprendre.

## **1.3 But et objectifs de l'étude**

L'objectif général de l'étude est de rechercher les mécanismes pour renforcer les mesures et les conditions pour développer les investissements du secteur privé qui augmenteront la croissance verte tout en créant des emplois. Elle vise à rendre disponibles les données sur la valorisation du potentiel du secteur privé en vue de favoriser la croissance verte et la création d'emplois en Côte d'Ivoire.

## **1.4 Méthodologie**

### **1.4.1 Méthodologie et démarche**

Les informations contenues dans le présent rapport de l'étude sont basées sur des analyses des données primaires, des données secondaires, des entretiens ainsi que des hypothèses clés d'analyse.

### **1.4.2 Collecte de données et sources**

Les données secondaires comprennent la contribution des secteurs priorités au PIB, les données sur la rentabilité des investissements verts, les données sur l'emploi dans les secteurs priorités, les données sur la croissance verte ; les données sur la production industrielle et celle des PME; les données sur l'énergie et le coût de l'énergie ; les données sur les incitations fiscales. Les sources principales sont la base de données du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, du Ministère en charge de l'Emploi, du Ministère en charge de l'Economie et des Finances, du Ministère en charge de l'énergie, du Ministère en charge de l'agriculture, du Ministère en charge de la salubrité, des Partenaires tels que la CEA, la Banque

Mondiale et le FMI, la Banque Africaine de Développement, l'OIT (Organisation Internationale du Travail), etc.

A cette collecte de données s'ajoute une série d'entretiens avec les décideurs clés du Développement durable et de l'économie verte en Côte d'Ivoire, des chefs de grandes, petites et moyennes entreprises, impliqués ou pas dans l'économie verte ainsi des acteurs de la société civile. En outre, des responsables des départements DD/RSE, QHSE, ressources humaines ou communication des entreprises, des représentants de la société civile (ONG et syndicats), des représentants des partenaires techniques et financiers ont été interviewés. Toutefois, la lutte contre le Covid-19 qui implique la distanciation sociale et la réduction des contacts interpersonnels, la fermeture partielle ou totale des entreprises et des administrations, ainsi que le ralentissement de l'activité économique, a fortement réduit le nombre d'interviews réalisés.

Les données primaires ont été spécialement collectées pour répondre à une étude statistique précise. Elles résultent de l'analyse des questionnaires administrés aux entreprises. Vu le contexte de la Covid-19, une vingtaine d'entités ont répondu au questionnaire et/ou participé aux entretiens. Les données quantitatives collectées ont été analysées à l'aide du logiciel SPSS.

#### 1.4.3 Démarche participative

Cette étude a adopté dans sa réalisation une démarche participative et inclusive afin d'obtenir la plus large adhésion des principales parties prenantes étatiques, des partenaires techniques et financiers, des entreprises et de la société civile, pour une meilleure appropriation de l'étude et de la démarche. Cela a consisté à impliquer lors du lancement de l'étude, les représentants du Ministère de l'environnement et du développement durable ainsi que les représentants des entreprises et des principales organisations patronales (CGECI, UGECI, etc.). En plus de la prise en compte de leurs attentes au démarrage de l'étude, ces représentants ont contribué à la finalisation du questionnaire sous la supervision de la CEA

#### 1.4.4 Analyse documentaire

L'analyse documentaire s'est basée sur la revue des documents, études et rapports sur l'économie verte au niveau mondial, régional, sous-régional et national. Les documents sur le PND 2016-2020, les lois et décrets en matière d'environnement et de développement durable et de fiscalité, la Stratégie Nationale de Développement Durable, les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire en matière d'environnement et d'économie verte, la Contributions déterminée au niveau national (CDN), les politiques sectorielles et d'entreprises en matière d'économie verte (DD/RSE), etc.

Cette revue documentaire a été étendue aux documents cadre de politiques et principes, aux rapports d'études précédentes réalisés par les partenaires et chercheurs, notamment ceux de la CEA, du BIT, du PNUD, du PNUE, de la Banque Mondiale, de la SFI, de la Banque Africaine de Développement, ainsi les documents normatifs de l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation), etc.

#### 1.4.5

#### 1.4.6 Période de l'étude

L'étude a été réalisée sur période de 9 mois, allant de décembre 2019 à août 2020.

#### 1.4.7 Périodes de référence de l'analyse

La période d'analyse couvre la période post OMD, ou post Accord de Paris, à savoir celle commençant en 2015 avec des perspectives d'un double horizon ; l'horizon 2030 en ce qui concerne les résultats en lien avec les ODD et l'horizon 2063 pour l'Agenda de l'Afrique.

#### 1.4.8 Hypothèses clés

La présente étude se fonde sur des hypothèses qui se déclinent en hypothèse politique, économique et sociétale. L'hypothèse politique concerne le cadre institutionnel et politique caractérisé par les mesures de gouvernance et incitatives pour le secteur public et le secteur privé ; l'hypothèse économique constitue une condition et se rapporte à la prise d'initiatives volontaires des entreprises dans le cadre de leurs investissements verts, ainsi que leur contribution à la croissance verte et enfin l'hypothèse sociétale fait référence aux bénéfices environnementaux en tant que moyen et à l'insertion sociale (nombres d'emplois nettes générés) comme conséquences des trois premières hypothèses, dans un contexte où le suivi et l'évaluation permanent des mesures est renforcé dans un cadre de dialogue sociale.

#### 1.4.9 Principaux référentiels

Les principaux référentiels utilisés pour l'assurance qualité sont les suivants, la liste n'étant pas exhaustive :

- Loi N°2014-390 du 20 juin 2014, d'orientation sur le développement durable et ses Décrets d'application
- Objectifs du développement Durable (ODD)
- Agenda 2063 de l'Afrique
- Stratégie Nationale de Développement Durable (Economie verte)
- Contributions déterminées au niveau national (NDC)
- Ethical Guidelines for Evaluation
- ISO 26000 :2010
- ISO 14001 et suites, etc.

#### 1.4.10 Considérations éthiques

L'étude s'est efforcée de se conformer aux directives de "Ethical Guidelines for Evaluation (directives éthiques pour l'évaluation)" définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Ces directives fixent un code de conduite pour les évaluateurs ainsi que des obligations d'ordre éthique relatives à la collecte et au stockage de données pour les personnes participant à

une évaluation. Ces obligations concernent notamment : le respect de la dignité et de la diversité, les droits, la confidentialité et la prévention des préjudices. Elles doivent être abordées de façon explicite dans le modèle d'évaluation et dans l'ensemble du processus d'évaluation.

### **1.5 Limites et contraintes**

- Limites de l'étude

Cette étude ne s'intéresse qu'au cadre de mise en évidence du potentiel du secteur privé pour la stimulation de la croissance verte et la création d'emplois. Elle se limite à l'espace géographique ivoirien et à cinq secteurs prioritaires, à savoir, l'énergie, l'agriculture, le secteur manufacturier, le traitement des déchets et le secteur forestier, ainsi que les bonnes pratiques de ces secteurs. L'étude ne s'étend pas à d'autres secteurs de l'économie verte. En matière de création d'emplois, elle se limite aux nombres d'emplois directs ou indirects, réels ou potentiels créés dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises des cinq secteurs prioritaires. Par ailleurs, la faible implication des PME/PMI dans la RSE et l'économie verte rend difficile l'accès aux informations sur leurs investissements verts.

- Difficultés rencontrées

Les mesures prises par le Gouvernement pour la lutte contre le Covid-19 ont fortement perturbées le bon déroulement de l'étude. En effet, la fermeture partielle ou totale des entreprises et des administrations, l'absentéisme et la désorganisation du travail n'ont pas permis de toucher toutes les personnes ciblées de l'échantillon pour l'administration du questionnaire, les entretiens et la collecte des données de terrain. Cette difficulté a été contournée par l'envoi de questionnaires en ligne à un échantillon plus réduit, l'organisation d'entretiens par visio-conférence et une part plus importante accordée à la revue documentaire sur les textes de politiques et réglementaires, les études précédentes ainsi que les bonnes pratiques documentées des entreprises.

### **1.6 Structure du rapport**

Le chapitre 1 fait l'introduction, dresse la situation générale du développement durable et de l'économie verte en Côte d'Ivoire. Il fournit un ensemble de données sur le pays, le cadre institutionnel et stratégique du développement durable et de l'économie verte, le cadre conceptuel de l'étude. Il insiste sur la nécessité d'une transition juste vers une économie verte pour la réduction des disparités socio-économiques et géographiques en Côte d'Ivoire.

Le chapitre 2 fait un état des lieux et des tendances en matière d'investissements verts et de création d'emplois verts en Côte d'Ivoire. Il fournit les principaux résultats de l'étude et apporte des réponses quant aux questions fondamentales relatives à l'économie verte en tant qu'atout pour les entreprises. Il fait une analyse des parties prenantes ainsi que les opportunités et les limites de leurs interventions, puis retrace les bonnes pratiques et les pistes de progrès pour les 5 secteurs clés de l'étude.

Le chapitre 3 est consacré à la conclusion et aux recommandations. Il présente les principaux leviers de développement l'économie verte pour les secteurs public et privé, analyse les mesures et

les incitations pour renforcer le potentiel de croissance verte ainsi que les opportunités en matière de création d'emplois.

## CHAPITRE 2 : ANALYSE DE LA SITUATION ET DU POTENTIEL DES ENTREPRISES VERTES GUIDÉS PAR LE SECTEUR PRIVÉ QUI CRÉENT DES EMPLOIS DANS CERTAINS SECTEURS

### 2.1 Introduction

#### 2.1.1 Vers un secteur privé plus responsable

La communication et la sensibilisation des opérateurs économiques sur le bien-fondé de la contribution considérable du secteur privé à la sauvegarde de la planète, à la lutte contre la pauvreté et au bien-être des populations est de plus en plus abondante. Elle s'ajoute à la réglementation et à la promotion des normes de management des démarches sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises.

En effet, depuis l'appel lancé en 1999 par les Nations Unies invitant les entreprises à la Responsabilité Sociétale<sup>31</sup>, celles-ci sont de plus en plus nombreuses à produire des rapports de DD, notamment pour se conformer aux procédures et aux exigences de leurs « maisons mères », de leur groupe, de leurs différents bailleurs de fonds ou de leurs clients, etc. En effet, il importe de relever que la majorité des entreprises engagées dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sont soit des filiales des multinationales, soit des entreprises qui ont pour bailleurs des institutions internationales très exigeantes sur les normes environnementales et sociales. La plupart des PME et PMI « locales », expriment peu d'intérêt pour des démarches globales de développement durable. Toutefois, l'on observe depuis quelques années un engouement progressif des PME et PMI locales dans des démarches ciblées de responsabilité sociétale, caractérisées par des investissements sociaux liées à la santé et à la sécurité sociale du personnel, la recherche de l'efficacité énergétique visant à faire baisser les coûts de l'électricité, la gestion et le traitement des déchets, etc.

Par ailleurs, la diversification des initiatives, la création de réseaux, la formation des acteurs, l'apparition de labels, l'implication de la société civile et des médias, ainsi que l'amélioration du cadre réglementaire sont autant d'éléments qui incitent les entreprises à s'engager sur la voie du développement durable.

La Confédération Générale des Entreprises (CGECI), l'organisation patronale la plus représentative du secteur privé ivoirien, s'est engagée à promouvoir et à contribuer au développement durable aux côtés de l'Etat, à travers une **convention de partenariat** signée avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. La Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) quant à elle organise périodiquement, en collaboration avec le même Ministère, ainsi que celui de la salubrité publique et des partenaires privés, des rencontres de sensibilisation sur l'économie verte à l'attention des entreprises et des parties prenantes. Le but visé est d'accroître la prise de conscience et susciter des investissements verts auprès des entreprises. Ces différentes interventions ont été à la base du renforcement du dialogue public-privé

---

<sup>31</sup> L'appel aux Entreprises lancé en 1999 au forum Economique de Davos par l'ex Secrétaire Général de l'ONU M Koffi Annan, dans le cadre de l'initiative du Global Compact ou Pacte Mondial.

et société civile qui contribue à la collaboration sur la rédaction de certains textes réglementaires, ainsi que la création de clusters d'entreprises vertes.

Cependant, les entreprises invoquent très souvent<sup>32</sup>, dans le cadre de la collaboration avec le secteur public, l'insuffisance des mesures d'incitation fiscale et de contraintes réglementaires, etc. En attendant de satisfaire à ces attentes, la RSE et les démarches QHSE pourraient, entre autres, constituer des éléments de motivation supplémentaire pour l'investissement dans le développement durable et l'économie verte. En effet, intégrer la responsabilité sociétale et l'économie verte en tant que politique transversale touchant aux décisions et activités de l'entreprise peut générer de nouveaux business modèles.

### 2.1.2 Répartition des entreprises par taille et engagement dans la RSE

**Tableau 5:** Répartition des entreprises formelles selon leur taille

TYPE D'ENTREPRISES	Chiffres d'affaires (FCFA) <sup>33</sup>	Année 2012	%
Grandes Entreprises	> 1 milliard	1 147	8,61
Moyennes Entreprises	[150 millions - 1 milliard]	2 765	20,77
Petites et Micros Entreprises	< 150 millions	9 399	70,61
	<b>TOTAL</b>	<b>13 311</b>	<b>100</b>

Source : INS, Données sur les Entreprises, 2012

Selon l'INS (2012) 13 311 entreprises formelles ont été répertoriées en Côte d'Ivoire. Les PME qui représentent plus de 90% des entreprises gagneraient à être encouragées à s'impliquer dans la RSE et l'économie verte. En effet, cette implication devrait engendrer de multiples avantages pour les PME elles-mêmes et pour l'Etat, notamment en ce qui concerne, l'engagement dans des principes éthiques et de bonne gouvernance, la préservation des ressources naturelles, la réduction de la pollution, la promotion de l'emploi décent et la lutte contre le chômage des jeunes. Le passage de l'informel à la formalisation de certains secteurs d'activités devrait favoriser entre autres, une plus grande contribution aux recettes fiscales et à la croissance.

### 2.1.3 Transition juste pour tous vers une économie verte et réduction des disparités socio-économiques et géographiques majeures

<sup>32</sup> Présentation sur les "Expériences de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire En Matière de Promotion de l'Economie Verte", Sommet de l'OIE, Conakry, 12-13 décembre 2018

<sup>33</sup> 1 FCFA = 0,0017 USD

Selon l'OIT<sup>34</sup>, une transition juste pour tous vers une économie écologiquement durable, doit être bien gérée et contribuer à la réalisation des objectifs du travail décent pour tous, de l'insertion sociale et de l'éradication de la pauvreté. Le travail décent, l'éradication de la pauvreté et la durabilité environnementale sont trois des enjeux décisifs du XXI<sup>e</sup> siècle. Les économies doivent être productives pour répondre aux besoins d'une population mondiale qui ne cesse de croître. Les sociétés doivent être inclusives, offrir des possibilités de travail décent pour tous, réduire les inégalités et éliminer véritablement la pauvreté. A ce propos, l'économie verte dispose de nombreux atouts pour apporter des solutions face à ces défis.

En effet, « *L'économie verte non seulement entraîne une augmentation de la richesse, en particulier un gain de biens communs environnementaux ou de capital naturel, mais génère aussi (sur une période de six ans) un taux plus élevé de croissance du PIB, mesure classique de la performance économique* »<sup>35</sup>. Ainsi, il existe un lien indissociable entre éradication de la pauvreté et amélioration de l'entretien et de la sauvegarde des biens communs environnementaux en raison du flux des bienfaits issus du capital naturel dont bénéficient toute la population mais dont les pauvres sont plus particulièrement dépendants.

*Tableau 4 : Capital naturel : Composantes et exemples de services et de valeurs économiques*

<b>Biodiversité</b>	<b>Biens et services environnementaux (exemples)</b>	<b>Valeurs économiques (exemples)</b>
<b>Ecosystèmes (variété et étendue/ superficie)</b>	*Loisirs *Régulation hydrique *Stockage du carbone	Evitement des émissions de gaz à effet de serre grâce à la conservation des forêts: 3,5 milliards de dollars (valeur actualisée)
<b>Espèces (diversité et nombre)</b>	*Nourriture, fibre, combustible *Inspiration pour les designers *Pollinisation	Contribution des insectes pollinisateurs à la production agricole: env. 190 milliards de dollars/par an
<b>Gènes (variabilité et population)</b>	*Découverte de médicaments *Résistance aux maladies *Capacité d'adaptation	25-50 % des 640 milliards de dollars que pèse le marché pharmaceutique proviennent des ressources génétiques.

Source: 2011, PNUE

## **2.2 État général et tendances dans les investissements verts et les entreprises du secteur privé**

### **2.2.1 Approche de l'économie verte au plan sous-régional**

En Afrique de l'Ouest la création d'emplois reste un défi majeur pour l'ensemble des pays, malgré une forte croissance économique régulière notée ces dernières années. Le taux de chômage demeure élevé surtout chez les jeunes et les femmes. Cependant les secteurs basés sur les ressources

<sup>34</sup> Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, Organisation internationale du Travail 2015

<sup>35</sup> 2011, PNUE: « Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs ». [www.unep.org/greeneconomy](http://www.unep.org/greeneconomy)

naturelles (tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche) demeurent les principaux pourvoyeurs d'emplois<sup>36</sup>. Ainsi la transition vers une économie verte se fixe également pour ambition d'augmenter le nombre d'emplois en créant de nouveaux métiers à moyen et long terme. Plusieurs secteurs de l'économie ont été identifiés comme pourvoyeurs de «métiers verts», au sein desquels de nombreuses activités relevant de l'économie verte peuvent être développées. Il s'agit notamment des secteurs inscrits dans le tableau ci-après.

**Tableau 5 : Secteurs de l'économie identifiés comme pourvoyeurs de « métiers verts »**

N°	Secteurs	Caractéristiques
1	Agriculture	Promotion d'activités autour de l'agriculture, de l'agro-industrie, l'agroforesterie peut constituer une niche de génération d'emplois
2	Gestion des déchets	Développement de métiers liés à la collecte, au transport, au traitement et au recyclage des déchets offrent un potentiel d'emplois très important
3	Eau et Assainissement	Ensemble des activités liées à la production, au contrôle, à la distribution et à la gestion de l'eau, à son assainissement et à la maintenance des ouvrages présentent un fort impact d'emplois
4	Bâtiment	De la conception à la réalisation des bâtiments, il existe de nombreux emplois potentiels relevant de l'écoconstruction et de systèmes d'assainissement écologiques
5	Transport	Certains États de l'Afrique de l'ouest ont affirmé leur volonté de développer des modes de transport moins contaminants et à faible émission de CO <sub>2</sub> , qui devraient générer des emplois innovants
6	Energie	Les différents secteurs d'activités relevant du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, aussi bien dans le conseil de solutions, les fournitures et la maintenance d'équipements, constituent un gisement important d'emplois... le sous-secteur de la biomasse est celui qui offre le plus d'opportunités de création d'emplois verts dans les pays ouest-africains.

Source : ECA-WA/ADHOC/2013/01

### 2.2.2 Le secteur privé dans le développement durable et l'économie verte en Côte d'Ivoire

Le secteur privé ivoirien s'engage progressivement dans la dynamique de croissance verte et de création d'emplois. En effet, quelques entreprises, en majorité des multinationales et des grandes entreprises locales, incorporent la préservation de l'environnement et des ressources naturelles dans leurs processus de production et dans leurs chaînes logistiques, afin de réduire les déchets et toute forme de pollution. Ces entreprises s'impliquent dans la transition vers un modèle économique sobre en carbone et en utilisation de ressources. En matière d'efficacité énergétique, celles-ci mettent en place des plans permettant de faire des économies d'énergie fossile, produire de l'énergie verte, tout en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>. C'est le cas de quelques entreprises agro-industrielles qui valorisent leurs déchets pour leur propre besoin (production de vapeur et d'électricité, production d'ustensiles, etc.). L'électricité ainsi produite varie de 1 à 50 MW selon

<sup>36</sup> Etude sur l'économie verte en Afrique de l'ouest, Renforcement des capacités des pays ouest-africains en économie verte pour l'atténuation des changements climatiques, ECA-WA/ADHOC/2013/01

les entreprises. En outre, le principe du “cycle combine” consistant à produire de l'électricité à partir de la vapeur d'eau est également utilisé par les entreprises de production d'électricité. D'autres entreprises agro-industrielles ont mis en place des systèmes d'utilisation rationnelle de l'eau de pluie pour l'irrigation et les systèmes d'arrosage, et entretiennent des parcelles pour la conservation de la biodiversité et de la reforestation, etc.

Les petites et moyennes entreprises, quant à elles, s'orientent progressivement vers la production de biens et services contribuant à protéger l'environnement, tels que l'énergie solaire, la production d'énergie à partir de la biomasse, la production de combustibles, la gestion et le traitement des déchets, la production d'engrais organiques, etc. L'impact de ces initiatives privées sur la création et la préservation des emplois en milieu urbain et rural est considérable. Celles-ci méritent d'être encouragées et soutenues. A cet effet, le Gouvernement devra prendre des mesures pour un meilleur accompagnement des acteurs, à travers le renforcement des capacités, des campagnes de sensibilisation et une réglementation adaptée.

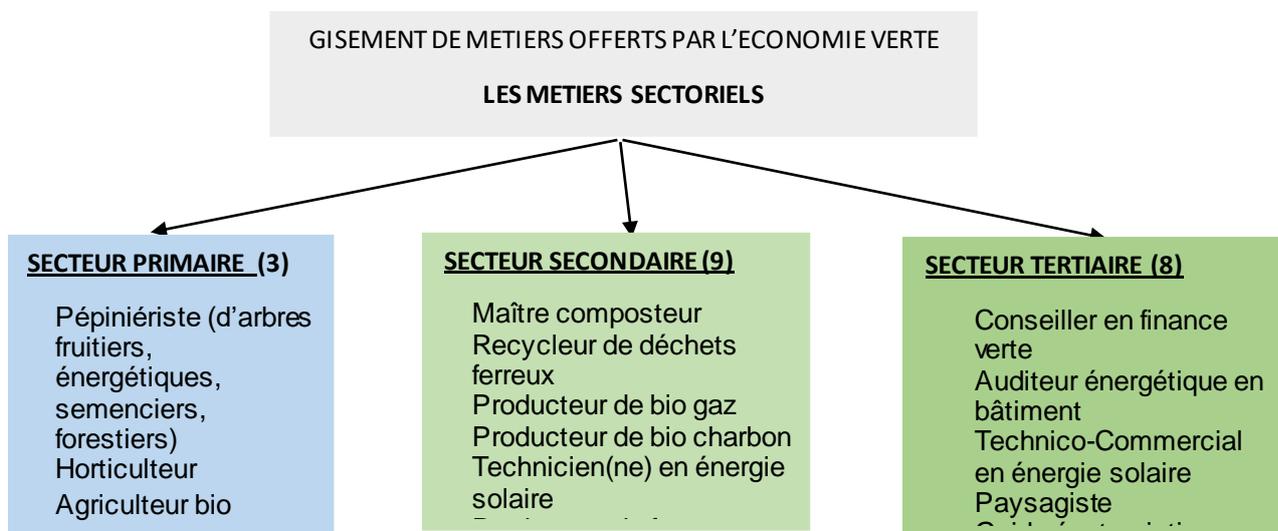
### 2.2.3 L'intervention des parties prenantes et des partenaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement

Les activités du secteur privé en matière d'économie verte s'appuie sur les interventions de parties prenantes internes et externes. En interne, celles-ci concernent l'équipe dirigeante et les employés. Au plan externe, il s'agit notamment des fournisseurs, des sous-traitants, des ONG, et des partenaires techniques et financiers, etc. En effet, les initiatives vertes des entreprises qui consistent à réduire l'empreinte environnementale tout au long du cycle de vie des produits et des services, se réalisent généralement aux différentes étapes de la chaîne logistique, à savoir, depuis les approvisionnements en matières premières, la production, la distribution, la gestion des déchets, jusqu'à leur recyclage, etc. Ces eco-activités font intervenir différents types de métiers qui s'intègrent dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises et bénéficient dans certains cas de financements de banques locales et/ou de bailleurs pour le renforcement des capacités des acteurs ainsi que le développement des initiatives.

### 2.2.4 Aperçu des emplois verts en Côte d'Ivoire

Dans le cadre du gisement des métiers et opportunités d'emplois offerts par l'économie verte, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable considère quatre secteurs comme prioritaires additionnels, en complément des six secteurs identifiés au plan sous-régional (§Tableau 5). Il s'agit notamment de la Foresterie durable, de l'Industrie verte, du Tourisme durable et de l'Informatique durable (Green IT).

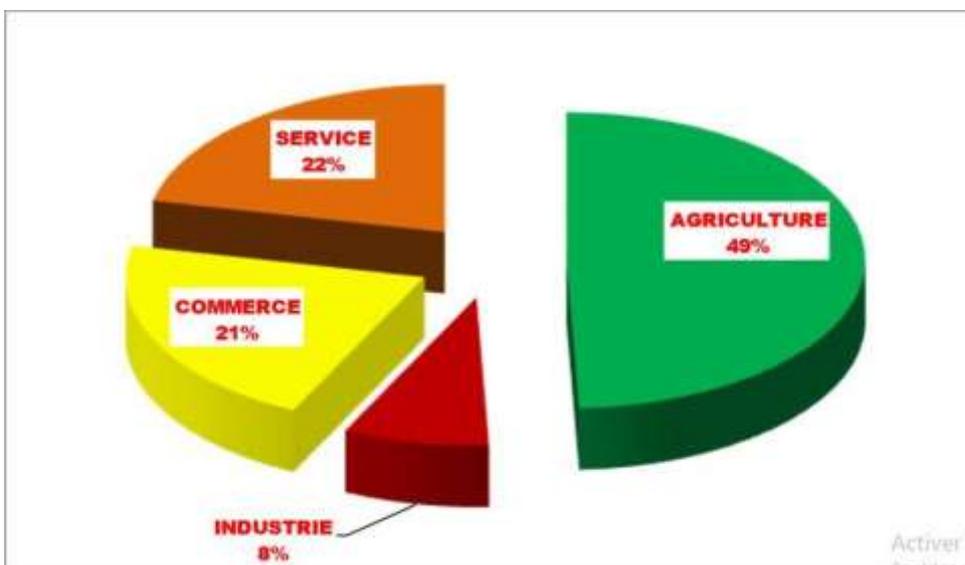
**Graphique 2 : Gisement de métiers offerts par l'économie verte : les métiers sectoriels en CI**



Source : MINEDD CI, 2019

Les sous-secteurs prioritaires dans le cadre de la présente étude sont repartis comme suit : secteur primaire (agriculture, foresterie), secteur secondaire (énergie, manufacture), secteur tertiaire (traitement des déchets). Il appartiendra, au regard des résultats de l'étude et de l'analyse de chaque sous-secteur de valoriser les profils d'emplois verts contenu dans ce gisement de métiers.

**Graphique 3 : Répartition des emplois par branche d'activité**



Source: Ensesi 2016

En effet, en Côte d'Ivoire, l'agriculture demeure le secteur pourvoyeur du plus grand nombre d'emplois avec 49,3% des emplois et enregistre une hausse de près de 6 points par rapport à 2014 (43,5%). Elle est suivie par les services (21,6%) et le commerce (21,2%) alors que la part de l'industrie dans l'ensemble des emplois n'est que de 7,9%. Toutefois, en comparaison avec les indicateurs de 2014, les branches des services et de l'industrie enregistrent respectivement une diminution d'environ 4 et 5 points à l'inverse de celle du commerce qui enregistre une augmentation de près de 2 points.

### 2.2.5 Les emplois formels et informels en Côte d'Ivoire et leur verdissement

Dans le contexte de la Côte d'Ivoire marqué par un niveau élevé de l'emploi informel, le sous-emploi et de nombreux défis en matière de travail décent et de productivité des entreprises, l'économie verte apparaît comme l'un des champs d'investigation dans la recherche des solutions à l'emploi. En effet, la situation de l'emploi s'est fortement détériorée au fil des années, avec une hausse de la précarité et de l'informalité (§ Tableau 6) comme conséquence d'une décennie de crises sociopolitiques qu'a connue le pays. La promotion des emplois verts se présente de ce fait comme une voie à privilégier pour concilier les impératifs économiques et sociaux et la nécessaire protection de l'environnement. A l'analyse, tous les secteurs de l'économie nationale (primaire, secondaire et tertiaire) disposent en leur sein de potentielles niches d'emplois pour contribuer à la transition vers une économie verte.

**Tableau 6:** Répartition de l'emploi par nature selon les caractéristiques des individus

Caractéristique sociodémographiques	EMPLOI FORMEL	EMPLOI INFORMEL	TOTAL
Milieu de résidence			
Abidjan	13,1	86,9	100
Autres villes	8,6	91,4	100
Rural	2,1	97,9	100
SEXE			
Masculin	8,1	91,9	100
Féminin	3,2	96,8	100
Groupe d'âge			
Age 14-24	0,5	99,5	100
Age 25-35	4,2	95,8	100
Age 36-59	7,2	92,8	100
Age 60+	2,7	97,3	100
Niveau d'instruction			
sans instruction	0,8	99,2	100
primaire	2,3	97,7	100
secondaire	16,6	83,4	100
supérieur	52,8	47,2	100
Ensemble	6,1	93,9	100

Source: Ensesi 2016

Par ailleurs, les données disponibles montrent que la transition vers une économie verte sera associée à des pertes nettes d'emplois en Afrique. En effet, à l'horizon 2030, l'adoption de modes de production durables entraînera une perte de 650 000 emplois principalement dans les secteurs des énergies fossiles, contre 300 000 nouveaux créés surtout dans les secteurs de la construction, de l'extraction des minerais de cuivre et de la fabrication des machines électriques (BIT, 2018). Malgré ces pertes potentielles d'emplois, les données montrent que la transition vers une économie verte représente l'une des solutions permettant de créer des emplois décents, renforcer la productivité des entreprises et limiter les pressions sur les ressources naturelles (PNUD, 2014a; ENDA, 2013). En effet, cette transition contribuera à créer de nouveaux emplois qui, au fil du temps, excéderont les pertes en la matière dans l'« économie brune ». Pour compenser efficacement les emplois perdus, il apparaît opportun d'investir dans la formation à de nouvelles compétences et promouvoir l'acquisition de nouvelles connaissances.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, d'après une **simulation du Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES) en 2017, la transition vers une économie verte** génère des gains de croissance de 1 à plus de 2 points de pourcentage relativement au maintien du statut quo sur la période 2020-2040. En 2040, la proportion de la population pauvre atteindrait 29% dans le scénario «vert» le plus optimiste, contre 33% dans le scénario de référence, et le taux de chômage se situerait à 10%, contre 30% dans le scénario de référence.

En Côte d'Ivoire, de nombreuses actions ont été menées à travers des programmes et projets notamment la valorisation des déchets solides et ménagers de la ville d'Abidjan et celles de l'intérieur du pays. Outre la valorisation des déchets, plusieurs filières vertes innovantes (les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique...) affichent un important potentiel pour le développement du tissu industriel national de PME. Aussi, faut-il souligner que le développement et la commercialisation de solutions environnementales induiront inéluctablement une évolution des métiers et des emplois. A cet effet, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a élaboré en collaboration avec la CGECI et la FI-PME, un répertoire des métiers et emplois verts, en cours de finalisation. Il entend promouvoir auprès des entreprises privées, avec l'appui et le concours de l'ensemble des acteurs et partenaires, les diverses initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de ce répertoire, dès sa finalisation.

#### **Encadré 6 : Appui à l'entrepreneuriat des jeunes**

Le Gouvernement ivoirien a créé en 2012, le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC) avec un financement à hauteur de 50 millions de dollars de la Banque Mondiale<sup>37</sup>. L'objectif de ce projet est d'améliorer l'accès aux possibilités d'emploi temporaires et de développement des compétences pour les jeunes hommes et femmes de tout niveau de qualification, âgés de 18 à 40 ans sans emploi ou en situation de sous-emploi sur l'ensemble du territoire Ivoirien.

Plus particulièrement le PEJEDEC vise à offrir aux jeunes plusieurs possibilités d'emplois, dont, l'opportunité d'acquérir une première expérience professionnelle et à améliorer ainsi leurs perspectives d'emploi ; favoriser, en collaboration avec le secteur privé, le renforcement des capacités des jeunes dans les compétences professionnelles à forte demande sur le marché de l'emploi ; permettre aux jeunes adultes d'acquérir des compétences professionnelles de base dans un métier spécifique par la formation ; promouvoir l'auto-emploi ou la création de petites et moyennes entreprises (PME) ; renforcer les connaissances de base des participants aux THIMO

<sup>37</sup> <http://www.pejedec.org>

sur la disponibilité de la main- d'œuvre et les compétences entrepreneuriales en vue d'améliorer leur future employabilité et leurs opportunités de revenu ; réduire la vulnérabilité des jeunes hommes et femmes au chômage en leur donnant la possibilité d'avoir un emploi temporaire et partant, un revenu, améliorer les infrastructures sociales et économiques des communautés.

A ce jour, le Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-EMPLOI) assure la gestion fiduciaires de trois projets notamment : le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC) financé par la Banque Mondiale à hauteur de 25 milliards F CFA, le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D-EMPLOI) financé par l'Agence Française de Développement à hauteur de 21 ,8 milliards FCFA et le Projet de Réinsertion Socio-Economique des populations vulnérables de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (PRISE) financé par le gouvernement japonais à travers la Banque Mondiale à hauteur de 1 milliards 350 millions F CFA.

Les acquis et résultats de ces 3 projets enregistrent 89 398 bénéficiaires, dont 43% de femmes et un taux d'insertion de 71%. Le PEJEDEC collabore étroitement avec les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des projets au niveau local. Ce modèle de financement pourrait être dupliqué pour simuler les investissements dans l'économie verte à travers la création de micro-entreprises. Pour cela il faudra prévoir en amont, un plan de communication clair avec des messages sur l'entreprenariat et la protection de l'environnement qui inspirent particulièrement les jeunes.

## 2.2.6 Parts relative des différents sous-secteurs dans les émissions de GES

Tableau 7 : Les parts relatives des différents sous-secteurs dans les émissions de GES

Secteurs	2012	BAU (2030)		Scénario bas carbone (2030)	
	Emissions (ktonne Equiv. CO2)	Emissions (ktonne Equiv. CO2)	Pourcentage de hausse par rapport à 2012	Emission (ktonne Equiv. CO2)	Pourcentage de baisse par rapport à BAU
Agriculture / Foresterie	6 140,80	7 059,16	5,75	4 722,57	- 6,82
Manufacture / Industrie	1 000,81	2 698,01	10,63	1 875,48	- 2,40
Production d'électricité	3 442,63	11 892,00	52,93	9 216,56	- 7,81
Approvisionnement en énergie	781,64	2 136,39	8,49	1 485,08	- 1,90
Déchets	1 582,08	2 336,09	4,72	1 623,90	- 2,08
<b>Total</b>	<b>12 947,96</b>	<b>26 121,65</b>	<b>82,52</b>	<b>18 923,59</b>	<b>- 21,01</b>

Source : CDN

En 2012, les 5 secteurs clés de l'étude représentaient 81% des parts relatives dans les émissions de GES. Dans le scénario bas carbone, ces 5 secteurs pourraient contribuer à faire baisser les émissions de CO<sub>2</sub> de -21,01% d'ici à 2030, par rapport au BAU.

### 2.2.7 Analyse des parties prenantes et de l'impact des interventions

L'écosystème des acteurs du développement durable, voire de l'économie verte comprend les principales parties prenantes, notamment les acteurs gouvernementaux, les organisations professionnelles du secteur privé, les grandes, petites et moyennes entreprises, ainsi que les acteurs de la société civile.

#### 2.2.7.1 Au plan institutionnel et réglementaire

**La Commission Nationale du Développement Durable (CNDD)** a été créée par décret n°2004-649 du 16 Décembre 2004 portant sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la CNDD. C'est un organe consultatif a pour objet de : (i) définir les grandes orientations et le plan d'action ; (ii) proposer la stratégie nationale de développement durable en tenant compte de sa triple dimension sociale, économique et environnementale.

En application de la Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 du Code de l'Environnement, l'article 74 de ladite loi institue :

- un réseau de réserves biologiques en proportion avec l'intensification de l'exploitation des sols ;
- un observatoire de la qualité de l'air ;
- une **Agence Nationale de l'Environnement (ANDE)**, établissement public de catégorie particulière dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- un Fonds National de l'Environnement (FNDE) ;
- un fonds pour la gestion des déchets (bourse de déchets) ;

**L'Agence Nationale de Gestion des Déchets, en abrégé ANAGED**, est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) créé le 25 octobre 2017. Elle est l'autorité de régulation de la filière des déchets en Côte d'Ivoire. Elle met au service d'acteurs individuels et institutionnels, locaux ou étrangers, une gamme variée de services.

**Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)** est un Etablissement public à caractère administratif. Les missions du CEPICI revêtent un caractère transversal qui lui confère un rôle dédié à l'accompagnement du secteur privé et d'interface entre celui-ci et l'Etat, afin d'accroître les investissements privés en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, plusieurs réformes ont été initiées par le Gouvernement pour une plus grande attractivité de la destination Côte d'Ivoire en matière d'investissements, au nombre desquelles la "Charte pour l'amélioration de l'environnement des affaires", axée sur la dématérialisation, la rationalisation et la simplification des procédures administratives dans la délivrance des actes et services par les administrations publiques.

#### 2.2.7.2 Au plan financier

Le Gouvernement ivoirien a créé un **Fonds National de l'Environnement (FNDE)**<sup>38</sup>, le fonds a pour objet de soutenir financièrement la politique de l'Etat relative à la protection et à la restauration de l'environnement et des ressources naturelles. Le fonds est placé sous la tutelle technique du

---

<sup>38</sup> Décret n° 98-19 du 14 janvier 1998 portant création et organisation du Fonds National de l'Environnement

ministère chargé de l'environnement et sous la tutelle économique et financière du Ministre chargé de l'économie et des finances.

L'Etat a également créé un **Fonds de Financement des Programmes de Salubrité Urbaine (FFPSU)**<sup>39</sup>. Le Fonds est placé sous la tutelle technique et administrative du Ministre chargé de la Ville et de la Salubrité Urbaine et la tutelle économique et financière du Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Le FFPSU a pour objet, la recherche et la gestion des ressources destinées à assurer la pérennité du financement de la filière des déchets. Ce fonds est logé à l'ANAGED.

Les partenaires techniques et financiers, notamment **l'AFD, la GIZ et le FEM**, soutiennent divers projets d'appuis aux investissements verts et à la création d'emplois.

### *2.2.7.3 Les institutions de recherche scientifique*

La recherche scientifique fait aujourd'hui partie des axes stratégiques prioritaires du gouvernement ivoirien. Plusieurs structures de recherche sous-tutelle du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en liaison avec le Ministère en charge de l'environnement et du développement durable interviennent dans le domaine de la recherche environnementale et du développement durable. Il s'agit entre autres, du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) qui mène par le biais de ses différents départements (foresterie, pisciculture et pêche, valorisation des produits agricoles et d'élevage, etc.) des recherches touchant à la diversité biologique (recherches sur les aires protégées, les pollutions aquatiques), à la convention pour la lutte contre la désertification (la dégradation des terres...) et aux changements climatiques (foresterie...). Le Centre de Recherches Océanologiques (CRO) contribue, par ailleurs, à inventorier, suivre la diversité biologique, et étudier la pollution lagunaire et marine. Les Universités et les laboratoires rattachés pour la plupart aux Unités de Formation et de Recherches (UFR) contribuent essentiellement à la recherche sur la gestion de l'environnement. Ce sont le Centre de Recherche en Ecologie (CRE) rattaché, avec sa station de LAMTO, à l'Université Nangui-Abrogoua (UFR de Sciences et de Gestion de l'Environnement), l'Institut de Géographie Tropicale (IGT), l'Institut de Recherche sur les Energies Renouvelables (IREN), le Centre National de Floristique (CNF), le Laboratoire de Physique de l'Atmosphère (Université de Cocody, UFR de SSMT).

L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) est également un acteur majeur de la recherche scientifique sur tout le territoire ivoirien. Dans le cadre de partenariats scientifiques, avec des universités et grandes écoles, l'IRD mènes des travaux de recherche dans les domaines de la santé, des services climatiques, l'écologie des écosystèmes lagunaires, etc. Pour son rôle transversal dans plusieurs programmes de recherches, le Centre Suisse de Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire (CSRS) occupe une place de choix dans l'univers de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire. Il travaille sur la biodiversité et les services écosystémiques, la durabilité des systèmes de production agricole et la sécurité alimentaire, les risques environnementaux et sanitaires, etc. Le CSR contribue par ailleurs à l'alimentation des différents pôles de recherches.

---

<sup>39</sup> DECRET n° 2009-328 du 8 octobre 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un établissement public administratif dénommé Fonds de Financement des Programmes de Salubrité Urbaine (FFPSU) et abrogeant le décret n ° 2007-588 du 4 octobre 2007 portant création d'un Fonds de Soutien aux Programmes de Salubrité Urbaine (FSPSU).

#### 2.2.7.4 Les organisations professionnelles

Les entreprises créent dans le cadre de leurs chaînes d'approvisionnement des activités vertes et verdissantes. Elles sont soutenues par plusieurs organisations professionnelles qui interviennent dans les domaines du plaidoyer, de l'assistance technique et du dialogue public privé, dont les principales sont ci-après répertoriées.

**La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)** est l'organisation patronale la plus représentative du Secteur Privé en Côte d'Ivoire. La CGECI fédère des Groupements professionnels, des Associations d'entreprises et des entreprises de tous les secteurs d'activités (industrie, commerce, agriculture et services), à savoir, 27 groupements et associations professionnelles. Elle représente près de 80% du Secteur Privé moderne ivoirien, plus de 17 000 milliards de FCFA de chiffre d'affaires et plus de 300 000 emplois<sup>40</sup>. La CGECI est un acteur majeur dans la représentation des entreprises, la défense de leurs intérêts et la promotion de leurs activités.

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI)** est une institution consulaire créée par décret en 1992. Elle est sous la tutelle du Ministère chargé du Commerce. Sa circonscription couvre tout le territoire national. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire représente les intérêts des acteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services. Elle dispose d'une administration permanente et de délégations régionales assurant une représentation dans les 19 régions de Côte d'Ivoire, lui permettant ainsi de prendre en compte les préoccupations de tous les opérateurs économiques.

**La Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME)**, créée le 28 septembre 1995 et regroupant plus de 20 associations professionnelles avec plus de 5000 PME, réparties sur l'ensemble du territoire national, la FIPME a pour objectif de défendre les intérêts de ses membres et veiller au respect d'une éthique professionnelle afin de garantir la sécurité, l'unité, la cohésion et la crédibilité de la Fédération.

**Les différentes centrales syndicales** interviennent peu à peu dans les activités liées à l'environnement et à l'économie verte. Elles sont parties prenantes du processus d'élaboration de la stratégie nationale des emplois verts en cours d'élaboration par le Ministère de l'emploi et de la Protection Sociale (MEPS). Toutefois, ces centrales travaillent encore de manière isolée sur les questions d'emplois verts. Il sera nécessaire d'encourager leur collaboration au sein d'une « **Intersyndicale des emplois verts** » pour soutenir durablement la politique de promotion des investissements verts.

#### 2.2.7.5 Au plan collaboratif

**Le réseau Global Compact - Côte d'Ivoire** a été lancé officiellement le 11 septembre 2007. A sa création, il était principalement orienté vers « *Les défis de la mise en œuvre du programme du Pacte Mondial: développement durable et secteur privé en Côte d'Ivoire* » en mettant l'accent sur la plus-value qu'apporte aux entreprises ivoiriennes l'adhésion aux principes du Global Compact. Le réseau Global Compact-Côte d'Ivoire est mis en œuvre par la plateforme constituée par l'Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI) et le Nepad Business Group.

---

<sup>40</sup> Mieux connaître la CGECI : CGECI.org

A ce jour, plusieurs autres plateformes existent en matière de développement durable, de RSE et d'économie verte. Il s'agit notamment du réseau RSO Côte d'Ivoire, de clusters de PME vertes, etc. Le constat est d'une part que, celles-ci ne sont pas suffisamment représentatives de l'ensemble des acteurs (public, privé, société civile), et d'autre part, elles ne font pas de l'économie verte et de la promotion des emplois vert, leurs premières priorités. En outre, il est reproché aux plateformes existantes, une faible coordination et un faible accès aux données.

Dès lors, il sera nécessaire d'analyser l'opportunité de la création et/ou du soutien d'un cadre de concertation et de coordination plus inclusif et porté essentiellement sur les investissements dans l'économie verte et la création d'emplois. Véritable promoteur du partenariat Etat - Secteur privé – Société civile en matière de croissance verte, cette plateforme constituera un creuset d'apprentissage par les pairs, facilitera la gestion et l'accès aux données essentielles, puis soutiendra la mobilisation des ressources auprès des entreprises, de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

## 2.3 Enquête auprès des grandes entreprises

### 2.3.1 Etat des lieux selon les résultats du questionnaire

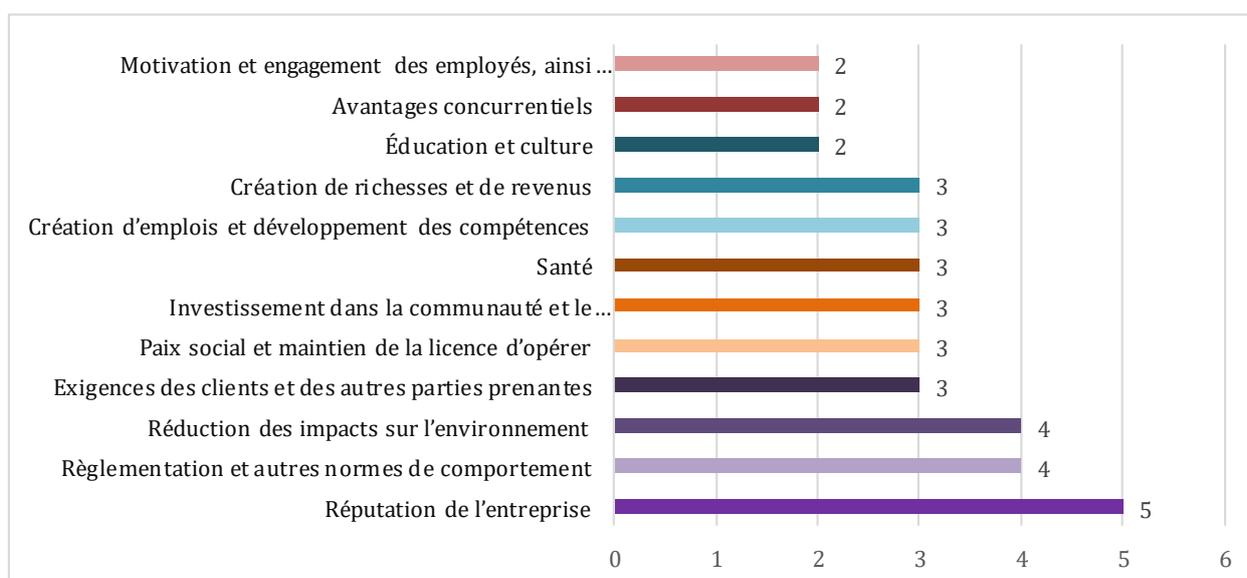
Six entreprises ont répondu au questionnaire. Malgré cet échantillon réduit, du fait des difficultés liées au Covid-19, il ressort de l'analyse des réponses, des résultats qui fournissent des tendances à approfondir dans le cadre d'études ultérieures.

- *Les motivations de l'engagement dans la démarche RSE et les difficultés rencontrées*

Les entreprises enquêtées sont de grande taille (5 ont 1CA +1 milliard de FCA/ 2 millions de dollars US) et 1 moyenne entreprise. Elles ont toutes plus de 100 salariés. Le secteur primaire (agriculture) est représenté par 1 entreprise. Les 5 autres entreprises interviennent dans le secteur secondaire (agro-industrie, production de plastique) et ont toutes leur siège à Abidjan. Ces entreprises sont toutes engagées dans une démarche DD/RSE et possèdent une culture d'évaluation régulière des risques. L'analyse nous montre que la recherche de la compétitivité (5/6) est la principale cause de motivation de leur engagement dans la DD/RSE. Celle-ci se caractérise par la recherche d'une meilleure réputation vis-à-vis des parties prenantes, conférant ainsi aux entreprises des avantages concurrentiels. Cette réputation a un caractère éthique et repose essentiellement sur la maîtrise des impacts environnementaux, à travers la conformité à la réglementation et aux normes de comportement.

Cependant, la majorité de ces entreprises rencontrent des difficultés liées principalement à l'insuffisance des moyens financiers et aux difficultés d'accès aux financements, ainsi qu'à l'insuffisance des incitations fiscales dues au cadre institutionnel et politique. D'autres difficultés liées entre autres, aux capacités techniques des ressources humaines ont été citées.

#### **Graphique 4 : Quelles sont les raisons qui ont motivées cet engagement dans la DD/RSE?**

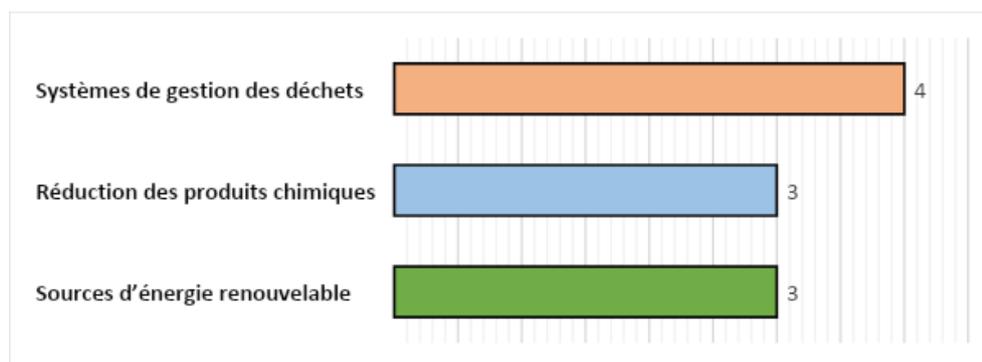


Source : notre étude

- *Les actions liées à l'économie verte et à la création d'emplois*

L'économie verte est pratiquée dans (5/6) entreprises dans le cadre d'actions liées à leur démarche DD/RSE. Pour se faire, ces entreprises entretiennent dans la majeure partie des cas un dialogue constructif avec leurs parties prenantes. Celles-ci utilisent régulièrement des cahiers de charges et des chartes d'éthiques pour s'assurer de la conformité réglementaire en matière de protection de l'environnement dans leur chaîne de valeur. Toutefois, quand bien même ces entreprises se préoccupent de la création d'emploi dans leur chaîne de valeur, l'évaluation des emplois créés n'est pas systématique. En effet, celles-ci mettent en cause une insuffisance de formation des agents en charge de ces activités.

**Graphique 5 : Les principales actions en matière d'économie verte et à la création d'emplois**



Source : notre étude

A ce jour, les principaux emplois qui font l'objet d'une évaluation courante dans la chaîne de valeur des entreprises concernent le service des déchets (traitement, recyclage et revalorisation des déchets), la gestion des effluents, le nettoyage et l'entretien des espaces verts. L'énergie propre représente le deuxième domaine d'intervention en matière d'économie verte suivie de la prévention de la pollution dû aux polluants chimiques. Malgré le fait que la création d'emplois dans la chaîne de valeur et dans la communauté préoccupent peu ces entreprises dans leurs initiatives d'économie verte, plus de 30 emplois sont créés par entreprise dans leur collaboration avec plus de 20 PME chacune. Les tendances de création de nouveaux emplois varient d'une entreprise à l'autre. La majorité estimant une stabilité du nombre d'emplois actuels, contre 2 entreprises qui projettent une hausse de 5 à 10% des emplois dans les trois années à venir.

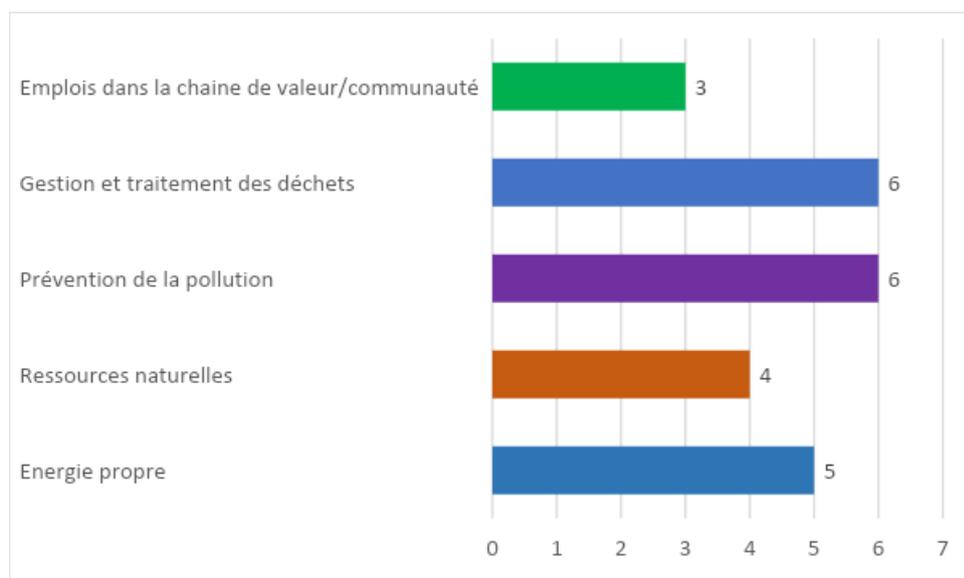
Toutes ces entreprises sont certifiées à au moins une, ou plusieurs normes internationales (ISO 9001 : 2015 - ISO 14001 : 2015 - OHSAS 18001, UTZ, Rainforest alliance, Bio EOS Ecocert, etc.). Certaines parmi elles ont déjà obtenu des distinctions nationales (Prix Ivoirien de la Qualité, Prix national d'excellence 2019, 1<sup>er</sup> Prix en Sécurité et Santé au travail 2017-2018, etc.).

Selon (3/6) entreprises, la part des investissements dans la RSE durant les 3 dernières années est estimée à moins de 2,5% du CA. Alors que cette estimation se situe entre 2,5 et 5% du CA pour 2 entreprises. L'estimation reste tout de même difficile dans l'ensemble. Il en est de même pour les prévisions d'investissements. Cependant, (3/6) entreprises estiment les prévisions d'investissements dans la RSE entre 1 et 2,5% du CA pour les 3 prochaines années. Quant au retour sur investissement de la RSE, 2 entreprises estiment les gains financiers entre 5 et 10% du CA, contre 1 entreprise estimée entre 2,5 et 5% du CA. Cette évaluation demeure toutefois difficile, car l'exercice de comptabilisation des gains financiers de la RSE n'est pas aisé. En outre, pour les

entreprises certains gains ne sont pas quantifiables. Ce volet mérite une plus grande attention pour valoriser les bénéfices financiers de la RSE en plus des ceux environnementaux et sociaux afin d'impliquer un plus grand nombre d'entreprises.

- *Les attentes exprimées et les recommandations*

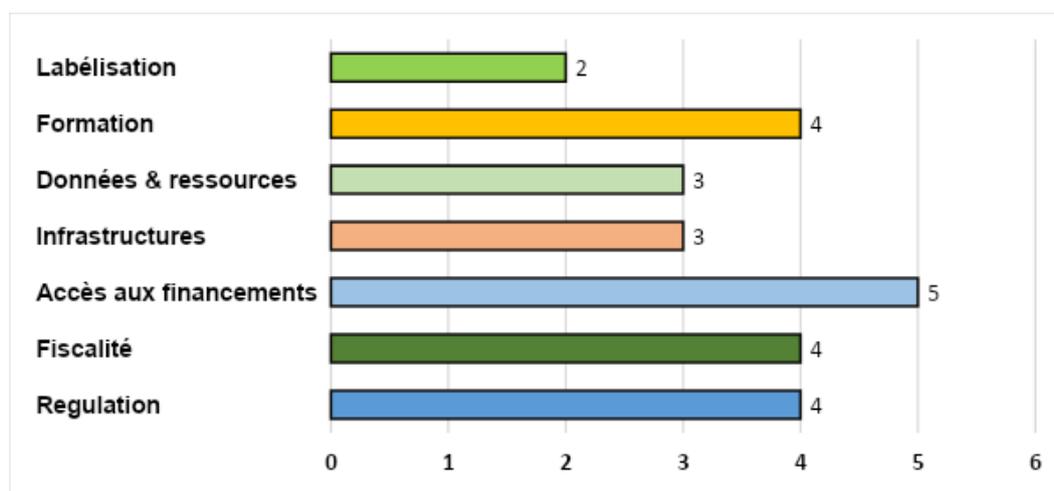
**Graphique 6: Les actions que souhaitent voir renforcer les 6 entreprises par les appuis extérieurs**



Source : notre étude

En cas d'appuis extérieurs, ces entreprises souhaitent prioritairement voir renforcer trois types d'activités, à savoir, la gestion et le traitement des déchets, la prévention de la pollution et l'énergie propre (source d'énergie renouvelable, technologies à haut rendement énergétique). Ces activités sont généralement confiées à des prestataires de services externes. Les entreprises souhaitent ainsi bénéficier d'appuis leur permettant de mieux surveiller le processus de gestion et de traitements des déchets afin de s'assurer de la conformité aux exigences réglementaires en matière de pollution. Parallèlement, celles-ci cherchent à accroître leur efficacité énergétique dans le cadre des différents appuis. La création d'emplois dans la chaîne de valeur et dans la communauté occupe la dernière place des priorités dans le cadre des appuis attendus pour les « projets verts » de ces entreprises.

**Graphique 7 : Les attentes vis-à-vis des comités et/ou plateformes de collaboration**



Source : notre étude

Un accent particulier est mis sur l'accès aux financements au titre des actions prioritaires à mener par les comités et plateformes collaboratifs, au bénéfice de ces entreprises. La formation (développement de compétences, partage d'expériences entre pairs), les incitations fiscales et la régulation du secteur de l'économie verte viennent au second rang des priorités. Le plaidoyer pour la mise à disposition d'infrastructures et équipements publics facilitant le tri et le traitement des déchets, ainsi que l'accès aux données et informations occupent tous deux le troisième rang au niveau des attentes.

Les entreprises enquêtées recommandent pour l'amélioration des capacités en matière de DD/RSE, la formation du Top management, des cadres de l'entreprise et la sensibilisation des parties prenantes ; l'Etat doit encourager les entreprises à faire des investissements dans les technologies de productions d'énergie moins polluantes, tel que l'énergie solaire, pour l'autoconsommation des usines et ainsi réduire les coûts d'électricité ; mettre en place un dispositif pour l'accompagnement des sociétés coopératives et les prestataires intervenant dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises agro-industrielles vers la professionnalisation c.à.d. la transformation en PME formelles (amélioration de la gouvernance intégrant des démarches DD/RSE, gestion financière, bancarisation et développement de services sociaux aux membres, etc.) ; renforcer le cadre législatif et réglementaire améliorant l'accès aux incitations fiscales et aux financements publics et privés.

### 2.3.2 Analyse des contraintes liées à l'économie verte et la création d'emplois

#### 2.3.2.1 Contraintes institutionnelles et réglementaires

Selon les résultats de l'étude, l'insuffisance du cadre institutionnel et politique, ainsi que l'insuffisance des mesures d'incitations fiscales et de contraintes réglementaires, sont les principales difficultés rencontrées au plan institutionnel et réglementaire. En outre, les entreprises déplorent la structure des charges environnementales non harmonisées et des taxes diverses qu'elles considèrent comme des freins à l'investissement vert.

#### 2.3.2.2 Contraintes techniques et opérationnelles

Au niveau opérationnel, l'on note que l'insuffisance des capacités techniques des acteurs demeure une contrainte majeure. A cela s'ajoute, l'absence de mécanismes de diffusion de l'information et

de supports pédagogiques sur les avantages des démarches de développement durable pour les entreprises de toute taille ; l'absence de signaux du marché, qui inciteraient les gens d'affaires et autres opérateurs économiques à fournir des produits plus « écologiques » ; l'insuffisance de dispositif national, au moins technique et pédagogique, pour accompagner les entreprises qui voudraient s'engager dans des démarches de développement durable.

Ces difficultés renforcent ainsi l'accès de certaines entreprises aux appuis des partenaires techniques et financiers, qui nécessitent une disponibilité en ressources humaines, un savoir-faire en technique d'élaboration de projets et en négociation, etc.

### 2.3.2.3 Contraintes financières

Au plan financier, nous notons la faible capacité financière qui empêche les entreprises de supporter les coûts des changements assez importants que devraient occasionner le déploiement d'une démarche de RSE. A cela s'ajoute une méconnaissance des fonds publics et des fonds verts, ainsi que les mécanismes pour y accéder.

Par ailleurs, en ce qui concerne les jeunes entrepreneurs qui souhaiteraient s'engager dans l'économie verte, ceux-ci sont confrontés aux contraintes de l'orthodoxie bancaire, aux difficultés d'accès au crédit, voir l'absence de financements spécifiques dans la mise en œuvre de leurs projets.

### 2.3.3 L'économie verte, un atout pour les entreprises

Toute entreprise dès sa création élabore des stratégies pour assurer sa pérennité. Ces stratégies qui traditionnellement reposaient sur les performances économiques et sociales, ont progressivement pris en compte le volet environnement pour intégrer au management un éventail global des risques et des opportunités. Pour répondre aux besoins particuliers du secteur privé en matière d'économie verte, il est donc nécessaire, d'une part, de s'assurer que les entreprises maîtrisent l'ensemble de leurs risques et sont performantes sur les trois dimensions économique, sociale et environnementale, et d'autre part que celles-ci sont compétitives sur le marché.

En effet, selon une étude de France Stratégie sur la « RSE, performance globale et compétitivité », « Une entreprise responsable réalise une performance globale quand elle atteint les objectifs qu'elle s'est fixés, en concertation avec ses parties prenantes, sur les quatre dimensions de la RSE : économique, sociale, sociétale et environnementale »<sup>41</sup>. Toutefois, dans un environnement concurrentiel, l'atteinte des objectifs, à eux seuls, ne suffisent plus pour garantir à l'entreprise sa survie. Car celle-ci doit tenir compte de la concurrence sur le marché. En réalité, la notion de compétitivité fait apparaître une dimension de comparaison, voire de compétition entre les acteurs de l'environnement concurrentiel de l'entreprise. Dès lors, « La RSE peut contribuer à la compétitivité à court, moyen et long termes des entreprises, dans des conditions de concurrences ... nationale et internationale équitables. En effet, dans certaines conditions, les démarches volontaires des entreprises visant des comportements responsables peuvent avoir pour enjeu d'être bénéfiques pour celles-ci et peuvent constituer un facteur de compétitivité »<sup>42</sup>. A ce propos,

---

<sup>41</sup> France Stratégie, Rapport : RSE, performance globale et compétitivité, Mars 2016

<sup>42</sup> Selon l'OCDE, la compétitivité est définie comme « la capacité d'entreprises, d'industries, de régions, de nations ou d'ensembles supranationaux de générer de façon durable un revenu et un niveau d'emploi relativement élevés, tout en étant et restant exposés à la concurrence internationale » (OCDE, 1996). Par ailleurs, la compétitivité économique relative aux pays correspond à « la latitude dont dispose un pays évoluant dans des conditions de marché libre et équitable pour produire des biens et services qui satisfont aux normes internationales du marché

l'économie verte constitue un cadre d'actions idéal pour associer les performances sur les trois dimensions économique, sociale et environnementale, à la compétitivité économique, dans la mesure où ce modèle économique dans la quête de l'accroissement des richesses, veille aux bénéfices environnementaux, protège le capital naturel, tout en améliorant les conditions de vie et le bien-être des populations.

En résumé, les entreprises enquêtées interviennent dans l'économie verte, à travers leur démarche RSE, souvent sans le savoir. En effet, la RSE et le système management de la qualité, de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (QHSE) ont permis à ces entreprises de réduire les coûts et faire des économies d'échelle, tout en contribuant à la réduction de la consommation de ressources naturelles nouvelles, la diminution des gaspillages et par ricochet la réduction des émissions GES. Elles ont renforcé leurs politiques de travail décent qui assurent aux travailleurs un mieux-être et contribuent à la productivité de l'entreprise. L'investissement dans l'économie verte a permis également à ces entreprises de réduire leur besoin en matières premières, de créer des emplois nouveaux ainsi que de nouvelles filières économiques dans leurs chaînes d'approvisionnements. Certaines entreprises ont investi dans le développement des communautés locales par la création d'activités génératrices de revenus et la préservation de la biodiversité.

Toutefois, l'atteinte de ces résultats a nécessité, pour ces entreprises, « *Une réorganisation socialement responsable qui prend en compte les intérêts de tous les acteurs impliqués dans le processus-gestionnaires/propriétaires/actionnaires de l'entreprise, travailleurs et communauté au sens large*<sup>43</sup> ». Cela est d'autant plus nécessaire dans le cadre du démarrage d'une démarche RSE, car l'entreprise a besoin de préserver son organisation de base en y ajoutant des activités nouvelles afin de renforcer ses engagements au plan économique, social et environnemental. En effet, « *une restructuration d'entreprise efficace permet d'éviter les licenciements et d'introduire des changements favorables à une entreprise florissante et au maintien de l'emploi* »<sup>44</sup>. Dès lors, il sera nécessaire d'accroître la communication et la sensibilisation auprès des dirigeants du secteur privé afin que ceux-ci procèdent de la meilleure façon possible au renforcement des initiatives en faveur de l'économie verte, sur la base d'un plan changement organisationnel bien élaboré.

## 2.4 Aperçu des 5 secteurs clés de l'étude

### 2.4.1 Un aperçu du secteur agricole

L'agriculture ivoirienne concerne les cultures industrielles et d'exportation ainsi que des cultures vivrières. Le pays a dès son accession à l'indépendance très tôt fondé l'économie sur l'agriculture. En Côte d'Ivoire 53% des terres sont cultivables, 28% sont de la savane, 10,64% du couvert

---

tout en maintenant et en augmentant simultanément les revenus réels de ses habitants dans le long terme » (OCDE, 1992). (

<sup>43</sup> G. B. Hansen: A guide to worker displacement: Some tools for reducing the impact on workers, communities and enterprises, update 2009 (Geneva, ILO).

<sup>44</sup> La restructuration des entreprises est définie comme "la modification délibérée des relations formelles entre les composantes organisationnelles". Elle implique la refonte des processus de travail, la désstratification, l'élimination d'éléments structurels par l'externalisation, la scission, la vente et la cession d'unités, d'activités ou d'emplois. La restructuration n'est pas synonyme de réduction des effectifs ou de réingénierie, mais est un concept beaucoup plus large et plus inclusif" (ILO and EBBF: Socially responsible enterprise restructuring. A joint working paper of the ILO and EBBF (1999), p. 12.)

forestier et 1,45% de l'habitat humain<sup>45</sup>. Plus spécifiquement, selon la répartition de l'occupation du sol et de l'utilisation des terres, 4 797 006 ha, soit une couverture de 14,89% au plan national, sont consacrés à la culture du binôme cacao-café, 613 278 ha à l'hévéa (1,9%), 1 390 322 ha à l'anacarde (4,31%) et 440 152 ha pour le binôme palmeraie-cocoteraie (1,37%)<sup>46</sup>.

La superficie des terres cultivables s'élève à 17 millions d'hectares, soit 53% de la superficie totale du pays. La superficie cultivée est de 6 millions d'hectares, soit 35% de la superficie cultivable et 19% de la superficie totale du pays. Il existe ainsi une capacité d'augmentation de la superficie d'exploitation des terres arables et de diversification. En outre, le potentiel important des terres irrigables représente 475 000 ha (bas-fonds, plaines, marais côtiers). Le pays dispose également d'abondantes ressources en eaux de surface estimées à 39 milliards de m<sup>3</sup><sup>47</sup>. L'agriculture emploie plus de 60% de la population, fournit plus de 65% des revenus des ménages et procure environ 75% des recettes d'exploitation non pétrolière<sup>48</sup>.

Une agriculture performante serait le moyen le plus efficace pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, réduire la pauvreté en milieu rural et mieux partager les fruits de la croissance. Toutefois, l'économie s'est diversifiée puisque l'agriculture ne comptait plus que pour 21,5% du PIB en 2017 contre 32,5% en 1990 (et même 47,9% en 1960)<sup>49</sup>. Ce recul, au profit de l'industrie, peut s'expliquer en partie par le développement de l'agro-industrie, et notamment par une transformation croissante des cultures orientées à l'exportation (PNIA 2). En revanche, la part relative des émissions de GES du secteur agricole était estimée à 6 140,80 (ktonne equiv. CO<sub>2</sub>), soit 47,43% de la production totale, tous secteurs confondus, en 2012. La CDN prévoit une réduction des émissions de GES de 6,82% à l'horizon 2030 par rapport au scénario de BAU.

Avec l'accroissement de la population, le pays fait face à un accroissement régulier de la demande alimentaire, ce qui provoque une insécurité alimentaire qui renforce les inégalités. En effet, les taux de malnutrition restent généralement préoccupants. Au niveau national, 30% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique, avec un taux plus élevé dans les zones rurales (35%) que dans les zones urbaines (21%). Au niveau des régions, le taux de malnutrition chronique est particulièrement élevé dans le Nord et le Nord-Est (39 % dans les deux cas), dans l'Ouest (34 %) et dans le Nord-Ouest (32%). Huit pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent d'émaciation ou de malnutrition aiguë et 15% d'insuffisance pondérale<sup>50</sup>.

#### *2.4.1.1 L'agriculture durable un enjeu pour le Gouvernement*

Du fait de la surexploitation, de l'extension de la zone agricole et du recours à des techniques inadaptées, les sols connaissent en général une dégradation importante et continue provoquant ainsi l'érosion des sols et souvent une pollution inquiétante liés à l'utilisation des pesticides et autres

---

<sup>45</sup> Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD).

<sup>46</sup> <http://www.commodafrica.com/27-05-2019-53-des-terres-en-cote-divoire-sont-affectees-lagriculture>

<sup>47</sup> Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable

<sup>48</sup> Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

<sup>49</sup> Groupe de la Banque Mondiale, Situation économique en Côte d'Ivoire, Au pays du cacao, comment transformer la Côte d'Ivoire ? Juillet 2019 / 9ème édition

<sup>50</sup> Enquête Démographique et de Santé 2011-2012

produits chimiques (PNEDD 2018). En effet, l'agriculture ivoirienne est soumise à divers facteurs perturbants, notamment les effets des changements climatiques et l'impact important des pestes comme les déprédateurs qui sont plus insidieux. Les pertes avant et après récolte représentent une contrainte majeure. Les principaux ravageurs s'attaquent à la fois aux cultures vivrières et aux cultures de rente. Pour y faire face, l'usage intensif et généralisé des pesticides a joué un rôle déterminant dans l'expansion de l'agriculture ivoirienne. En Côte d'Ivoire, environ 13 300 tonnes de pesticides sont commercialisés par an, cette quantité ne tient pas compte des importations clandestines qui représentent environ 40%<sup>51</sup> du marché.

Par ailleurs, la mauvaise utilisation des pesticides constitue à la fois une cause de dégradation de l'environnement et un problème de santé publique. Les principaux problèmes liés à l'utilisation des pesticides recensés portent sur l'intoxication humaine, la pollution des eaux, la pollution des sols et l'intoxication des animaux (PTAAO-CI). Les cas d'intoxication ne sont toutefois pas enregistrés selon une procédure formelle. Ceux-ci sont causés par la réutilisation des contenants de pesticides pour divers usages, la mauvaise utilisation des pesticides au champ et la contamination des produits alimentaires et de l'eau de boisson (PGP 2018).

De façon générale, l'utilisation des pesticides se fait sans port des équipements de protection individuels recommandés. **Dès lors, pour améliorer la santé des populations et préserver l'environnement, il est nécessaire de sensibiliser, de former et d'éduquer la population sur les risques liés à la mauvaise gestion des produits chimiques ainsi qu'à l'utilisation des équipements de protection (MINEDD 2010).**

En collaboration avec le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole (CORAF) et la Banque mondiale, le Gouvernement ivoirien a entrepris depuis 2017, la préparation du Programme de Transformation de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest pour la Côte d'Ivoire (PTAAO-CI). Aligné sur le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2), le PTAAO a pour objectif global, (i) d'accélérer l'adoption des technologies agricoles améliorées et des innovations par les petits producteurs, en particulier par les jeunes et les femmes, (ii) de contribuer à l'amélioration de l'environnement pour l'intégration dans le marché régional de la CEDEAO, et (iii) de permettre au Gouvernement de répondre rapidement et efficacement aux urgences éligibles. Dans le cadre de la mise en œuvre du PTAAO, un Plan de Gestion des Pestes (PGP) a été élaboré. Il a pour objectif de prévenir les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires ou d'atténuer les impacts des pestes et pesticides sur l'environnement humain et biologique et de proposer un cadre de lutte anti parasitaire intégrée et efficace.

#### *2.4.1.2 Les impacts socioéconomiques et environnementaux de la cacao-culture*

La culture du cacao, occupe environ 600 mille planteurs et fait vivre plus de cinq millions de personnes en Côte d'Ivoire<sup>52</sup> environ 1/5 de la population du pays. En plus des revenus qu'il procure au monde paysan, le cacao contribue à hauteur de 15% aux recettes d'exportations. Avec une production annuelle supérieure à 1 400 000 tonnes, la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao avec environ 40% de l'offre mondiale. Toutefois, ce secteur est pointé du doigt

---

<sup>51</sup> Source : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Programme de Transformation de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest (PTAAO), Plan de Gestion des Pesticides (PGP 2018)

<sup>52</sup> Source : Ministère de l'agriculture et du développement rural

par les défenseurs de l'environnement et les partisans de la reforestation. Ainsi, le pays doit faire face à un défi de taille, celui de faire coexister le planteur de cacao et la forêt.

En effet, entre 1990 et 2015, l'expansion des surfaces agricoles, notamment pour la cacao-culture, a été la principale cause de la déforestation (MINEDD, 2016). En outre plusieurs enquêtes ont dénoncé l'impact social du travail des enfants dans les plantations de cacao. Par ailleurs, la production durable du cacao basée sur la certification n'est pas encore vulgarisée, ce qui ne garantit pas une juste rémunération des producteurs et une maîtrise des impacts environnementaux.

Concernant la reforestation, la Stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts (SPREF) initiée par le Gouvernement vise à permettre à la Côte d'Ivoire d'atteindre un taux de couverture forestière du territoire de 20 % à l'horizon 2020-2030. En plus des bailleurs de fonds internationaux, les industries chocolatières sont les parties prenantes de l'ambition de réhabilitation des forêts en Côte d'Ivoire. En effet, depuis l'Initiative Cacao et Forêts (un engagement environnemental pris en mars 2017 par un consortium d'entreprises du chocolat et par les principaux pays producteurs), la reforestation des plantations de cacao se présente comme une opportunité au plan environnementale et sociale.

Plusieurs acteurs se sont intéressés à cette activité, pour la plupart des ONG environnementales qui en liaison avec les chocolatiers, les coopératives agricoles et les communautés procèdent à des activités de création de pépinières d'arbres, de planting et de suivi des activités de reforestation. Cette activité est pourvoyeuse d'emplois et représente environ plus de 15 travailleurs à l'hectare. Toutefois, reboisement et culture du cacao, reste une délicate équation aux yeux des acteurs du secteur. Ainsi, une intervention forte de l'État, via des subventions aux producteurs serait une piste à étudier.

Dans le seul secteur de la cacao-culture par exemple, le vieillissement des vergers, couplé à la raréfaction des surfaces cultivables, à cause de la déforestation, nécessitera de produire 600 millions de plants entre 2009 et 2024 (PNUD, 2014a). Des niches d'emplois verts directs existent ainsi dans toute la chaîne : recherche et innovation; production, diffusion et plantation des espèces améliorées ; formation et encadrement des cacao-culteurs; valorisation des déchets, etc. Le développement d'une cacao-culture verte permettrait ainsi de créer 230 000 emplois domestiques additionnels (European Forest Institute, 2014).

#### 2.4.1.3 Des initiatives pertinentes

La Côte d'Ivoire dispose d'un Programme national d'investissement agricole (PNIA) aligné sur la Politique Régionale Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP). La première génération du PNIA 1 a mobilisé 1600 milliards FCFA (USD \$ 3,2 billions) sur 2040 milliards FCFA (USD \$ 4,08 billions) soit environ 80% de 2012 à 2017, avec 8% de croissance agricole par an<sup>53</sup>. Le PNIA 2 qui part de 2018 à 2025, vise une agriculture plus compétitive et créatrice de revenus équitablement partagés. Il est évalué à 12 000 milliards FCFA (USD \$ 24 billions). Au cours de l'année 2018, première année d'exécution, plus de 1650 milliards FCFA (USD \$ 3,3 billions) ont été mobilisés.

<sup>53</sup> [http://www.agriculture.gouv.ci/accueil/details\\_actualite/ouverture-des-jaad-2019-evalue-a-12-000-milliards-fcfa-le-pnia-2-vise-une-agriculture-plus-competitive-et-creatrice-de-revenus-bilan-769](http://www.agriculture.gouv.ci/accueil/details_actualite/ouverture-des-jaad-2019-evalue-a-12-000-milliards-fcfa-le-pnia-2-vise-une-agriculture-plus-competitive-et-creatrice-de-revenus-bilan-769)

En effet, le verdissement du secteur agricole peut se définir comme la démarche par laquelle les préoccupations et recommandations liées à l'environnement et au développement durable sont intégrées aux chaînes de valeurs agricoles, notamment en matière de gestion des terres et de l'eau, des infrastructures rurales, de la sécurité alimentaire, et de la recherche agricole<sup>54</sup>. C'est ainsi que le PNIA intègre une vision de développement durable qui s'appuie sur la Loi N° 2015-537 du 20 juillet 2015 d'orientation agricole qui dispose en son Article 9 « *L'exploitation agricole, outre sa fonction économique, contribue à la gestion durable des ressources naturelles, à la protection de l'environnement, à l'aménagement équilibré et cohérent du territoire et au partage des richesses, dans une approche sociale* ». Cela intègre nécessairement une utilisation contrôlée des pesticides, la maîtrise de l'eau, une modernisation des techniques de production entraînant moins de pénibilité grâce à la mécanisation, l'amélioration des variétés agricoles, ainsi que l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des producteurs.

Le développement d'une agriculture durable pourrait ainsi générer de nombreux emplois verts et productifs à travers, entre autres, l'agriculture biologique, l'agroforesterie et la restauration des sols, le pompage et l'irrigation par les énergies renouvelables (ENDA, 2013). En matière de valorisation des déchets agricoles, le potentiel de résidus de cacao est estimé à 13 millions de tonnes par an, 0,2 million pour le coton, 2,5 millions pour l'huile de palme et 1 million pour le caoutchouc, soit 16,7 millions de tonnes avec une puissance électrique totale évaluée à « 1.645 MW et un rendement moyen de 25% » pour la production d'énergies renouvelables<sup>55</sup>. Certaines entreprises agro-industrielles ont mise en place des solutions de valorisation des déchets sous la forme de compost pour les cultures et de biomasse.

Quelques initiatives agro-écologiques voient également le jour dans le cadre de partenariats publics-privés. C'est le cas du Programme d'attractivité durable de la région du Worodougou, initié par le Conseil régional et exécuté avec le soutien financier de l'Union européenne (UE) et de l'Agence française de développement (AFD) ainsi que l'appui technique du Centre international de développement et de recherche (CIDR). Ce Programme dispose de quatre fermes agro-écologiques situées à Naminguin, Djiguila, Kamalo et Manabri, dans les départements de Séguéla et de Kani. Il utilise trois plantes, à savoir le gliricidia, le mucuna et le cajanus comme fertilisants dans la ferme agro-écologique de Manabri, localité située à 80 km de Séguéla, au Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire.

Les alternatives aux POP (Polluants Organiques Persistants) ont été également développées dans l'objectif de diminuer l'utilisation des pesticides dans l'agriculture notamment et les domaines d'utilisation de ces pesticides. Ces alternatives sont la lutte législative ou administrative, la lutte culturale, la lutte physique, la lutte génétique, la lutte intégrée, l'utilisation des bio-pesticides, la lutte biologique, l'utilisation des pesticides de la famille des organophosphorés, des carbamates, des Pyréthrinoides, etc. (PGP 2018). D'une manière générale, les populations ont connaissance des alternatives aux pesticides ainsi que des techniques culturale, telles que l'association culturale, la rotation culturale, etc. Cependant, la préférence aux pesticides chimiques réside dans leur efficacité et leur disponibilité (pour traiter de grandes surfaces) par rapport à ces méthodes alternatives.

---

<sup>54</sup> Source : Le PDDAA (Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine) décrit quatre piliers thématiques intégrant des domaines d'actions prioritaires pour renforcer la performance de l'agriculture africaine et place l'agriculture au cœur de la stratégie d'éradication de la pauvreté et de la faim en Afrique.

Adopté à Maputo en 2003

<sup>55</sup> <https://www.agrimaroc.ma/valorisation-sous-produits-agricoles-cote-ivoire/>

#### 2.4.1.4 Le rôle du secteur privé dans le verdissement du secteur agricole

Le gouvernement a placé la relance de la productivité du secteur agricole ainsi que sa diversification au centre de son Plan national de développement (PND) pour la période 2016-2020. Il multiplie ainsi les actions pour encourager le secteur privé à investir dans la transformation des produits agricoles qui reste le parent pauvre de la chaîne des valeurs du secteur en Côte d'Ivoire. Dans le domaine du cacao, un effort considérable a été effectué pour stimuler la première transformation du cacao, avec un taux de transformation de 30 à 40%, faisant du pays le premier pays broyeur du monde. Toutefois la valeur ajoutée et les emplois associés à cette activité sont limités.

A cet effet, le Gouvernement vise l'accroissement du taux transformation de plusieurs autres cultures industrielles et d'exportation, ainsi qu'une plus forte plus-value en termes d'emplois et de recettes fiscales. Il s'agit notamment du café transformé localement à hauteur de 3 à 4% et dont le taux de transformations sera revu à la hausse selon un vaste programme d'industrialisation élaboré par le ministère en charge des Mines et de l'Industrie et d'une réforme engagée par le Gouvernement pour accélérer la transformation des produits agricoles.

Il en est de même pour la transformation locale de l'or blanc ivoirien, le coton, essentiellement destiné à l'exportation ; l'hévéa, dont le latex fait l'objet d'une transformation en produit semi-fini par des entreprises installées en Côte d'Ivoire ; l'huile de palme dont le taux de transformation locale atteint les 100% ainsi que la canne à sucre.

Il y a un accroissement du taux de transformation des produits agroalimentaires tels que la mangue, l'ananas, la banane, les agrumes, la papaye, dont les unités de transformation existante approvisionnent faiblement le marché local. Par ailleurs, les chaînes d'approvisionnement des entreprises agro-industrielles implantées en Côte d'Ivoire (huileries, usines de transformation du cacao, café, cocoteraies, etc.) disposent chaque année de gisements de coproduits non valorisés ou insuffisamment (boudre de coco, résidus de fruits de palme, parches de cacao et café, etc.). Ces résidus permettraient d'élargir les sources d'approvisionnement en énergie du pays, d'accroître la transformation locale des résidus des produits agricoles et de créer de nouvelles opportunités d'emplois et de revenus supplémentaires pour les planteurs villageois. A cet effet, il sera opportun de susciter la création d'industries légères à vocation agricole dans le milieu rural.

En outre, l'Etat a récemment lancé des appels d'offres pour la biomasse de coton et de cacao, deux matières premières dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial. La Société des énergies nouvelles (Soden) qui pilote un projet de centrale à biomasse devrait « démarrer en 2023 à Divo (centre) avec une puissance installée de 60 à 70 MW »<sup>56</sup>.

Concernant le cacao équitable, les ventes ont doublé en un an, passant de 80 000 à 150 000 tonnes de 2016 à 2017. Mais cela ne représente encore que 7,5 % de la production nationale. Près de 200 coopératives, rassemblant plus de 120 000 producteurs, sont tout de même aujourd'hui certifiées commerce équitable en Côte d'Ivoire, contre une seule en 2004<sup>57</sup>. D'autres produits agricoles équitables « *connaissent une bonne dynamique de croissance* », comme l'anacarde (noix de cajou),

---

<sup>56</sup> <https://www.agrimaroc.ma/valorisation-sous-produits-agricoles-cote-ivoire/>

<sup>57</sup> [https://www.lepoint.fr/economie/cote-d-ivoire-cet-immense-potentiel-de-commerce-equitable-si-mal-exploite-27-10-2018-2266501\\_28.php](https://www.lepoint.fr/economie/cote-d-ivoire-cet-immense-potentiel-de-commerce-equitable-si-mal-exploite-27-10-2018-2266501_28.php)

la banane, la noix de coco, la mangue et le miel. Ainsi, la structuration des filières et la certification des producteurs constituent également des niches en matière de création d'emplois verts.

#### 2.4.1.4 Quelques bonnes pratiques dans le secteur agricole : le cas de la SCB

La SCB (Société d'étude et de développement de la culture bananière) est le leader de la production de Banane dessert et d'Ananas en Côte d'Ivoire. La société détient 9 sites de production sur l'étendue du territoire national et 1 laboratoire de production de vitro-plants. Sa production annuelle est estimée à 215 000 tonnes de bananes (70% de la production nationale qui va à l'exportation), 22 000 tonnes d'ananas (95% de la production nationale à l'exportation), et 4 860 tonnes de mangues exportées en 2018. La SCB emploie 6 892 personnes.

*Photo 01 : Valorisation des déchets plastiques par la production d'ustensiles en plastiques recyclés*



Source : SCB

L'entreprise s'est engagée dans une agriculture durable et exemplaire en matière environnementale. La volonté du top management, le contexte réglementaire national et international, ainsi que les exigences croissantes des professionnels de la distribution sont les socles de sa démarche de responsabilité sociétale et environnementale. Cette démarche RSE est axée sur 3 piliers à savoir, favoriser une agriculture durable et des activités à moindre impact environnementale, s'ancrer positivement dans les territoires d'implantation, promouvoir des conditions de travail exemplaires tout au long de la chaîne de valeurs.

- Principaux avantages

La démarche DD/RSE s'appuie sur des normes et référentiels internationaux. Plusieurs certifications et labels ont été obtenus à ce jour. Les principaux domaines d'intervention liés à notre étude concernent notamment, la préservation de l'environnement : la Préservation de la biodiversité (reboisement de toutes les zones improductives ; plus d'un million d'arbres plantés à fin 2011 ; projet de classement en Réserve Naturelle Volontaire d'une zone de forêt à Tiassalé ; préservation d'îlots forestiers sur les sites, etc.), la recherche de l'efficacité et du mix énergétique (diagnostics énergétiques des sites de production, formations du personnel technique et RSE sur les thématiques énergétiques, remplacement d'équipement, utilisation de l'énergie électrique et solaire), la pratique d'une agriculture durable par la recherche de l'innovation (réductions des replantations de parcelle, développement de système d'agriculture agro/écologique pour la restauration de la fertilité des sols, renforcement des capacités des populations), le système de

gestion durable des déchets de l'exploitation (cartographie des déchets des exploitations, collecte et stockage sécurisés des déchets, enlèvement des déchets par des repreneurs agréés par le CIAPOL, suivi des indicateurs spécifiques pour chaque type de déchets) et enfin la collecte et de valorisation des déchets des ménages des bassins communautaires composés des habitations des travailleurs et les riverains dénommés « villages SCB ». La valorisation des déchets se fait à travers l'exploitation (renforcement du système de tri sélectif en place dans les villages SCB et en plantation ; mise en place de solutions de valorisation des déchets : compost, biogaz pour le bio dégradable , recours à des repreneurs agréés pour le non biodégradable : plastiques, ferraille et verres pour en faire des pavées et autres, utilisations des solutions de valorisation par les populations dans le cadre de projets d'autonomisation des femmes - compost pour les cultures et ustensiles en plastiques recyclés).

L'objectif visé par l'entreprise est « *Zéro décharge sur les sites de production de la SCB* ». Les principaux avantages de cette démarche se rapportent, entre autres, aux nombreuses certifications obtenues par l'entreprise à des normes et labels internationaux. L'entreprise occupe ainsi en 2017<sup>58</sup>, le rang de 1<sup>er</sup> producteur mondial de bananes certifiées (FairTrade / Max Havelaar, en termes de surfaces plantées. La reconnaissance des compétences liées à ces bonnes pratiques vaut à l'entreprise une plus grande confiance et une compétitivité sur les marchés internationaux. Malgré ces avancées, l'atteinte des objectifs RSE connaît quelques limites en matière de promotion et de suivi des emplois verts créés.

- Pistes d'améliorations

Comme la majorité des entreprises rencontrées dans le cadre de la présente étude, les évaluations en ce qui concerne les emplois verts ne sont pas systématiques. En outre, les cadres de collaboration avec les structures publiques et les facilités liées aux incitations fiscales ne sont pas spécifiés. A effet, il est recommandé de renforcer les mesures de l'entreprise en matière d'économie verte et de croissance verte. Cela aura pour avantage de quantifier les opportunités d'emplois et de revenus dans les chaînes d'approvisionnements verts, identifier les écarts et entreprendre des actions d'amélioration, tout en renforçant la collaboration avec les parties prenantes internes et externes.

---

<sup>58</sup> SCB, Rapport d'activité RSE 2017 : Le fruit de notre engagement.

## 2.4.2 Un aperçu de l'économie verte dans le secteur de l'énergie

Depuis les indépendances, la Côte d'Ivoire a très tôt développé une politique d'accès à l'électricité basée sur l'exploitation des ressources hydrauliques. Cependant, à l'instar de nombreux pays de l'Afrique de l'ouest, le pays est confronté à des difficultés dues à l'écart grandissant entre la demande énergétique, la capacité d'approvisionnement et le faible niveau d'investissement dans le secteur.

Ainsi, le plan d'investissement du secteur de l'électricité, a permis à la Côte d'Ivoire de mobiliser sur la période 2011-2018 plus de 2,33 milliards de dollars US<sup>59</sup> auprès des partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre des programmes qui ont permis d'accroître la puissance installée de 808 MW. En effet, de 1391 MW en 2010, cette capacité est passée à 2199 MW en 2018 grâce au développement des infrastructures soutenues par le Gouvernement et le secteur privé. Elle est dominée essentiellement par la production au moyen du gaz naturel (1 320 MW) et l'énergie hydraulique (879 MW)<sup>60</sup>. La capacité installée devrait atteindre 4378 MW en 2030 avec un taux de croissance moyen annuel de 5,4% de 2019 à 2030, selon les projections. A ce jour, la majorité du territoire ivoirien bénéficie d'une électrification. Le taux de couverture national est passé de 33% en 2011 à 58% en 2018<sup>61</sup>. Le taux d'accès à l'électricité est passé de 74% en 2011 à près de 90% en 2018. Toutefois, des efforts restent à faire en matière de raccordement à l'électricité selon les résultats du Doing Business de la Banque Mondiale, ainsi que sur les tarifs de l'électricité et le monopole de la CIE, décriés par certains consommateurs.

### *2.4.2.1 Le secteur privé occupe une place de choix dans la production de l'électricité en Côte d'Ivoire*

Le secteur privé occupe une place de choix dans la production de l'électricité en Côte d'Ivoire. A elles seules, les entreprises CIPREL, AZITO et AGGREKO représentaient plus 82% de la production totale en 2016.

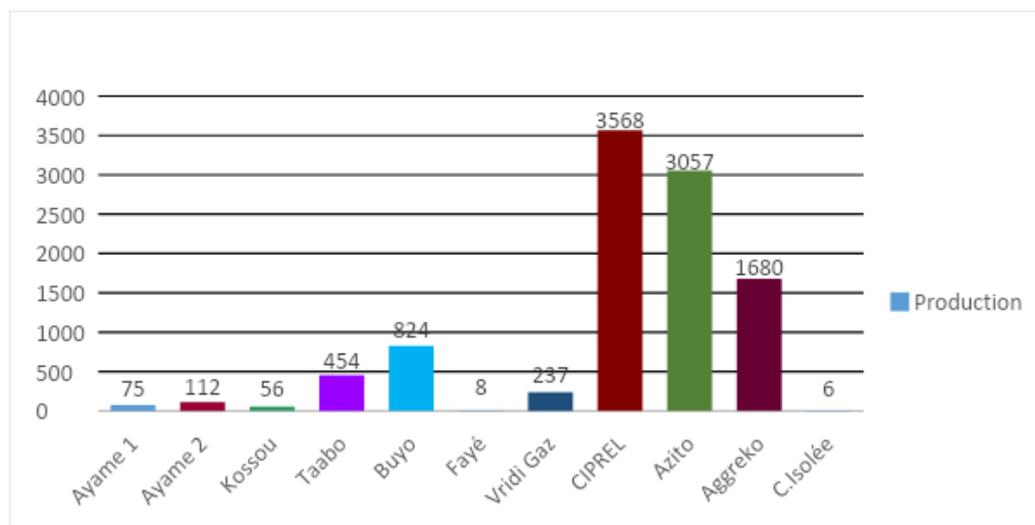
---

<sup>59</sup> Côte d'Ivoire Energie, Faire de l'électricité, le moteur du développement, Construire la côte d'ivoire électrique

<sup>60</sup> <https://energies-media.com/cote-divoire-poro-power-centrale-solaire-korhogo/>

<sup>61</sup> Côte d'Ivoire Energie, Faire de l'électricité, le moteur du développement, Construire la côte d'ivoire électrique

### Graphique 8 : Production d'électricité par centrale en 2016



Source : MPEER

Avec l'accroissement de la consommation d'électricité, le secteur privé a permis d'accroître la capacité de production. La production nationale brute d'énergie électrique a atteint un volume de 10 080 GWh en 2016. La production brute est estimée à 11 333 GWh en 2020, et sera de l'ordre 14 655 en 2025 et 18 475 GWh en 2030, selon les projections. La Côte d'Ivoire exporte depuis quelques années de l'électricité aux pays de la sous-région ouest-africaine. En 2016, le pays a exporté 1 648,32 GWh<sup>62</sup> vers le Ghana, le Togo, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Libéria. La vision politique est de faire de la Côte d'Ivoire un hub énergétique de la sous-région à l'horizon 2030 en satisfaisant la demande des pays voisins.

Le secteur de l'électricité (gazeuse et hydroélectricité) emploie environ 6000 personnes. En 2012, la contribution du secteur de l'énergie (gazeuse) était de 0,30% du PIB. En revanche, la part relative des émissions de GES de la production de l'électricité était estimée à 3 442,63 (ktonne equiv. CO<sub>2</sub>), soit 26,59% de la production totale, tous secteurs confondus. Selon la CDN, il est prévu une baisse des émissions de GES de 7,81% à l'horizon 2030 par rapport au scénario de BAU<sup>63</sup>.

#### 2.4.2.2 Le secteur transport tributaire des énergies de source fossile

L'énergie de source fossile tel que le gaz naturel occupe encore une place importante dans la satisfaction des besoins d'électricité et expose le secteur de l'électricité au risque de fluctuation des prix du combustible et aux risques liés à l'épuisement des ressources naturelles. Le pétrole quant à lui occupe toujours la première place des énergies dans le transport avec une consommation nationale de produits pétroliers en constante évolution, passant de 2 163 785 m<sup>3</sup> en 2018 à 15°C, à 2 318 158 m<sup>3</sup> à 15°C en 2019, soit une augmentation de 7,13%<sup>64</sup>. En 2019, le marché ivoirien de consommation en produits pétroliers était dominé par le gasoil avec 53,45% de la consommation totale, suivi du Super carburant avec 44,76% ; alors que les moyens de transport utilisant des sources d'énergie non renouvelables constituent l'une des sources majeures de pollution de l'air qui représentait la cinquième grande cause de mortalité en 2017 et était à l'origine d'environ cinq millions de décès dans le monde, soit un décès sur dix<sup>65</sup>.

<sup>62</sup> Ministère du pétrole, de l'énergie et des énergies renouvelables, Côte d'Ivoire

<sup>63</sup> INDC\_CI 2015 - Contributions prévues déterminées au niveau national de la Côte d'Ivoire

<sup>64</sup> Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) 2020

<sup>65</sup> <https://www.stateofglobalair.org/>

A ce propos, le Gouvernement ivoirien a adopté en 2017, deux importants décrets relatifs à l'importation et l'exploitation des véhicules sur le territoire national. Ainsi, l'âge d'importation des véhicules est limité entre 5 et 10 ans selon le type de véhicule. Ces réformes ont pour but de lutter contre le vieillissement du parc automobile dont 75% des véhicules ont un âge moyen qui oscille entre 16 et 20 ans<sup>66</sup>. Malgré ces mesures prises par le Gouvernement, il sera nécessaire de renforcer le dispositif législatif, réglementaire et politique et mettre en place les infrastructures pour la promotion des véhicules électriques et hybrides qui auront un impact significatif sur les bénéfices environnementaux, avec un potentiel de création de plus de 100 000 emplois directs et indirects.

#### *2.4.2.3 Les contraintes et défis face au développement des énergies renouvelables*

Le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique devrait permettre au pays d'atteindre les objectifs des Nations Unies en matière d'accès à l'énergie durable pour tous à l'horizon 2030 (SE4LL). Cela permettra d'une part d'améliorer, l'accès aux services énergétiques modernes, et d'autre part, l'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activités économique, tout en développant davantage l'usage des énergies renouvelables. Cependant le constat actuel est que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique n'ont pas encore l'essor significatif sur le marché malgré les initiatives diverses en Côte d'Ivoire et l'engagement du Gouvernement à fournir aux populations ivoiriennes, une énergie abondante, de qualité et à coût abordable, tout en respectant les engagements de la COP21 d'atteindre un mix énergétique de 42% d'énergies renouvelables à l'horizon 2030.

En effet, le pays fait face à des défis en termes de gouvernance de l'énergie durable. L'on note entre autres, l'insuffisance de l'information, le défaut d'incitations pour les industriels à réaliser des actions d'économie d'énergie et à développer des énergies renouvelables, etc. En outre, la majorité des capitaux privés investis dans le secteur proviennent de l'extérieur. L'accès des promoteurs locaux aux capitaux n'est pas aisé, limitant ainsi les initiatives privées à mêmes d'accompagner l'Etat pour l'accès universel à l'énergie, la réalisation des mesures d'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

#### *2.4.2.4 Perspectives pour le développement des énergies renouvelables*

En ce qui concerne l'électricité, le nombre d'abonnés est passé de 1 897 826 à 2 196 725<sup>67</sup> entre 2017 et 2018. La demande croissante en énergie électrique a poussé les autorités à mettre en place une stratégie visant à encourager une utilisation plus efficace de l'énergie aussi bien dans les ménages que dans les secteurs industriel et tertiaire. A cet effet, les énergies renouvelables s'inscrivent dans une vision de développement durable à travers l'adoption de modes de production et de consommation durables qui impliquent les populations dans des stratégies de croissance sobre en carbone. Pour se faire, les énergies renouvelables (petite hydraulique, biomasse, solaire et éolien) peuvent apporter une précieuse contribution dans l'atteinte des objectifs fixés par le

---

<sup>66</sup> <http://www.transports.gouv.ci/actualites/importation-et-exploitation-des-vehicules-importes-le-gouvernement-adopte-deux-decrets>

<sup>67</sup> ANARE-CI 2020

Gouvernement ivoirien en termes de diversification des sources, d'augmentation de l'offre, de réduction des coûts et donc de pénétration de l'énergie dans les localités.

Tableau 7 : Potentiel des énergies renouvelables en Côte d'Ivoire

SOURCE DE PRODUCTION	ESTIMATION DU POTENTIEL	EN EXPLOITATION ACTUELLEMENT
<b>Petite Hydro (moins de 10 MW)</b>	Environ 40 MW sur plusieurs sites pour un productible annuel estimé à 202 GWh	Centrale de FAYE/GRAH : 2x2,5 = 5 MW
<b>Biomasse</b>	Résidus agro industriels (cacao, café, anacarde, canne à sucre, coco, palmier, coton ...) et déchets municipaux : 15 000 000 T/an	Quelques sites d'autoproduction d'électricité dans l'industrie agroalimentaire, de 80 MW environ
<b>Solaire</b>	Niveau de rayonnement solaire = 5,25 kWh/m <sup>2</sup> /j avec durée d'ensoleillement entre 2 000 et 2 500 heures par an selon les régions	Plusieurs installations publiques et privées
<b>Eolienne</b>	Vitesse moyenne des vents, inférieure à 4,8 m/s.	Néant : Limitation technologique fonction de la vitesse des vents

Source : MPEER

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique des Energies Renouvelables de la CEDEAO (PERC), la Côte d'Ivoire a élaboré en 2016 son Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (PANER 2016-2020/2030). Ainsi, le développement de la filière renouvelable, pour la consommation en énergie électrique, est axé sur trois sources distinctes. D'une part l'exploitation de l'important potentiel d'hydroélectricité estimé à 1 680 MW (grandes, moyennes, et petites hydroélectricité) ; d'autre part, l'utilisation du potentiel national en biomasse, estimé à plus de 15 000 000 t/an (valoriser économiquement les déchets agricoles, agro-industriels et ménagers, etc.), à travers des centrales à biomasse pour atteindre une capacité installée de 200 MW en 2020 et de 500 MW en 2030<sup>68</sup> ; enfin, le développement du potentiel solaire photovoltaïque avec une moyenne annuelle d'ensoleillement présentant un potentiel de de 5,25 kWh/m<sup>2</sup>/j, essentiellement dans la région du Nord, permettra d'avoir une capacité installée de 200 MW en 2020 et de 400 MW en 2030.

L'énergie éolienne de moins de 4,8 m/s en Côte d'Ivoire semble possible. Des projets pilotes seront envisagés à l'horizon 2030 dans l'Ouest montagneux, la plaine de l'Est et le littoral au Sud pour une capacité totale de moins de 100 MW.

<sup>68</sup> Ministère du pétrole, de l'énergie et des énergies renouvelables, Côte d'Ivoire

**Tableau 8 : Mix énergétique de la Côte d'Ivoire issu du Plan Directeur Production-Transport 2015-2030**

Mix Energétique		2015	2020	2030
<i>Total Thermique</i>		<b>80%</b>	<b>66%</b>	<b>58%</b>
<b>Renouvelables</b>	Hydroélectricité	19%	23%	26%
	EnR	1%	11%	16%
<i>Total Renouvelables</i>		<b>20%</b>	<b>34%</b>	<b>42%</b>

Source : MPEER

L'exploitation de l'important gisement d'hydroélectricité constitue une priorité pour le pays dans la promotion des énergies renouvelables. Le pays entend améliorer le mix-énergétique par la production de l'électricité à partir de cette seule source d'énergie renouvelable de 26% en 2030, soit 6 380 GWh, uniquement la moyenne et grande hydroélectricité. La petite hydroélectricité sera associée aux autres sources de productions d'électricité à partir des énergies renouvelables pour atteindre 16% du mix-énergétique en 2030, soit 5 354 GWh. Dans l'ensemble la part des énergies renouvelables dans le mix de production sera de 42%, soit 11 293 GWh à l'horizon 2030.

L'utilisation de sources modernes de cuisson, comprenant la fabrication des foyers améliorés, l'installation des plateformes multifonctionnelles fonctionnant aux biocarburants ou biogaz dans les localités rurales, la promotion de l'utilisation du biogaz pour la cuisson, constituent autant d'opportunités supplémentaires en matière d'investissements verts et d'emplois.

En effet, 78% des ménages utilisent le bois et le charbon comme mode de cuisson alors qu'ils sont 22%<sup>69</sup> à utiliser le gaz. La consommation de biomasse énergie concerne 85 à 92%<sup>70</sup> de la population ivoirienne. Au-delà des ménages, cette consommation concerne les artisans (forgerons, bijoutiers, potiers, fumeurs de poissons, restaurateurs, etc.). La demande en bois et en charbon de bois tant dans les villes que dans les campagnes qui s'estimait à 10,3 millions de m<sup>3</sup> en 1999 selon la FAO, va croître avec un taux annuel de 2% et atteindre 15,6 millions de m<sup>3</sup> en 2020.

Les besoins en bois de feu augmentent ainsi avec l'accroissement de la population et constituent une cause majeure du déboisement et de la déforestation. L'objectif du PANER 2016-2020/2030 est de réduire la quantité de bois-énergies utilisée. Plus spécifiquement, il s'agit d'une part, d'améliorer d'au moins 1% par an la quantité de charbon de bois produite par des méthodes de technologie efficace de carbonisation, soit 6% en 2020 et 16% en 2030 ; d'autre part d'accroître le niveau d'utilisation des foyers améliorés, de 15% en 2020 à 10% en 2030 ; enfin poursuivre la politique de « butanisation » initiée par le Gouvernement en 1994, en augmentant la consommation de combustibles modernes de substitution de cuisson (LGP, biogaz, biochar), passant de 43% de la population en 2020 à 90% de la population en 2030.

#### 2.4.2.5 Un cadre réglementaire favorable mais faiblement appliqué

L'adoption du code de l'électricité en avril 2014 et ses textes d'application en cours de validation font partie des mesures permettant de contribuer à l'atteinte des cibles en matière d'énergies

<sup>69</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014

<sup>70</sup> Source : PANER 2016-2020/2030

renouvelables et d'efficacité énergétique. En effet, le cadre réglementaire prévoit la production de l'électricité à partir des énergies renouvelables à l'instar des sources d'énergies conventionnelles. La possibilité est aussi donnée de produire et de distribuer de l'énergie électrique, notamment avec les énergies renouvelables par des auto-producteurs ou des producteurs indépendants par mini réseaux ou par kits solaires. En outre, le code de l'électricité prévoit la possibilité de rachat de l'énergie et est favorable aux énergies renouvelables. Cependant, l'insuffisance de ses textes d'application et le manque d'information sur le cadre opérationnel d'exploitation retardent la mise en œuvre de cette importante réforme.

#### *2.4.2.6 Les énergies renouvelables et la promotion des emplois verts*

La promotion des technologies à faible émission de CO<sub>2</sub> prévue dans la SNDD devrait permettre dans leur développement et leur vulgarisation, de réduire la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles, l'amélioration de l'accès à des sources d'énergie sûre et abondante, ainsi que des gains de productivité et l'amélioration de la compétitivité de l'économie ivoirienne, la diversification des sources d'énergie primaire, etc. En outre, l'accompagnement des entreprises devrait favoriser la mise en place d'une stratégie de réduction des gaspillages dans la consommation énergétique et générer de nouveaux types d'emplois.

A ce titre, le solaire présente plus de pouvoir d'absorption de main d'œuvre avec 5,76 à 6,21 emplois par mégawatt installé et 1,2 à 4,8 emplois par mégawatt en phase d'opération et de maintenance. La biomasse représenterait avec 0,4 emploi par mégawatt en phase de construction et 0,38 à 2,44 emplois par mégawatt en phase d'opération et de maintenance, sans qu'il soit indiqué si ces emplois incluent ceux liés à la collecte et au transport de la biomasse (PNUE, 2012). Les emplois liés à l'éolien sont estimés entre 0,43 et 2,51 emplois par mégawatt en phase de construction et entre 0,7 et 2,78 emplois par mégawatt en phase d'opération et de maintenance. Ainsi, pour capter toutes ces opportunités d'emplois, directs et indirectes, créés par les énergies renouvelables des recherches plus poussées seront nécessaires.

#### *2.4.2.7 Les projets de partenariats publics-privés et l'implication du secteur privé dans les énergies renouvelables*

Quelques projets d'énergie renouvelable initiés par l'Etat et le secteur privé sont en cours de construction pour plus de 400 MW. Parmi ces projets en partenariat public-privé les plus avancés, l'on note la signature de la Convention KORHOGO Solaire (en novembre 2016) pour la réalisation sous la forme d'un contrat BOO, d'une centrale solaire photovoltaïque à Korhogo, filiale du marocain Nova Power (25 MW, pour un coût estimé à 24 milliards de F CFA ; 300 emplois directs durant la phase de construction et 30 emplois directs en phase d'exploitation<sup>71</sup>) ; Poro Power 1 (66 MW, environ 47 milliards de F CFA) ; enfin, Biokala, filiale de l'agro-industriel ivoirien Sifca, et son partenaire français EDF qui préparent la construction à Aboisso (sud-est) d'une centrale biomasse, à partir de palmier à huile (46 MW, 105 milliards de F CFA ; entre 700 et 800<sup>72</sup> emplois principalement dans l'activité collecte), dont la première phase, de 23 MW, devrait être opérationnelle à la fin de 2020.

Cependant, le développement des énergies renouvelables reste limité par la faiblesse des investissements dans le secteur, et compromis par le coût élevé des technologies et des petits

<sup>71</sup> <https://www.agenceecofin.com/solaire/2505-47641-cote-d-ivoire-le-marocain-nova-power-va-construire-une-centrale-solaire-photovoltaïque-de-25-mw-en-ppp>

<sup>72</sup> SIFCA : Dossier de presse Biokala: une énergie verte pour la Côte d'Ivoire

marchés de produits. Par ailleurs, les données sur les investissements internes des entreprises en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ne sont pas disponibles. Une réglementation adaptée avec des mesures incitatives concrètes pour le développement de l'entrepreneuriat en matière d'énergies renouvelables et en efficacité énergétique, la disponibilité des statistiques et des résultats des études sectorielles, une plus grande sensibilisation des populations sur les avantages liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, sont autant d'éléments qui favoriseront la réalisation des objectifs de l'énergie durable pour tous, tout en contribuant à la croissance verte et à la création d'emplois dans le secteur énergétique.

#### 2.4.2.8 *Quelques bonnes pratiques dans le secteur de l'énergie : le cas de AMEA Energy*

La Société Africaine Des Mines d'Énergie et d'Agriculture (AMEA Energy) est une PME qui développe des projets de biogaz et d'agriculture contribuant ainsi à la transition énergétique et au développement des territoires. Elle est spécialisée dans la conception, le développement et la réalisation d'unités de méthanisation.

#### Photo 02 : Construction de biodigesteurs



Source : AMEA Energy

En effet, le biogaz est un gaz inflammable produit par les microbes lorsque les matières organiques sont fermentées dans une certaine gamme de températures, de teneur en humidité et d'acidités, dans des conditions d'étanchéité à l'air. Le composant principal du biogaz est le méthane. Le biogaz est un mélange de méthane (60-70%), de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et de petites quantités de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S), d'azote (N<sub>2</sub>), d'hydrogène (H<sub>2</sub>) et de monoxyde de carbone (CO) et plusieurs autres hydrocarbures composés. Lors de la combustion complète, un m<sup>3</sup> de méthane peut atteindre une température de 1400° C et libérer 85 629 500 kilocalories de chaleur (1 kcal de chaleur augmentera la température de 1 kg d'eau de 1° C). Sur combustion complète 1m<sup>3</sup> de biogaz peut libérer 5 500-6500 kcal de chaleur.

- Principaux avantages

Cette énergie renouvelable offre des avantages nombreux et variés mais surtout, elle valorise une grande diversité de matières organiques comme des déchets végétaux, des effluents d'élevage ou encore des restes de productions agricoles et agro-alimentaires. Du fait d'une forte concentration

en méthane, le biogaz est un bon fournisseur d'énergie (1m<sup>3</sup> de biogaz a un pouvoir calorifique de 6 kWh soit l'équivalent de 0,6 l de fuel). C'est ainsi que AMEA Energy fournit ses services aux collectivités locales, aux PME ainsi qu'à des ménages.

Au plan environnemental, les avantages concernent la gestion efficace des ordures à des coûts réduits, la gestion des eaux usées, la lutte contre les émissions de GES, la lutte contre la déforestation, etc. Au plan économique le biogaz permet une autonomie en gaz, une autonomie en carburant, un traitement des eaux usées, une production d'électricité, une production d'engrais, etc. Ce type d'énergie peut fournir jusqu'à 80 kWh/jr d'électricité, selon la taille du biodigester, et permet de faire des économies sur les coûts de l'électricité,

La PME AMEA Energy développe plusieurs modèles de biodigesteurs, ainsi que des unités de méthanisation allant de 10 à 30m<sup>3</sup> (1 mètre cube peut générer 1,25 kWh d'électricité) pour des mairies, des micro-entreprises telles que des boulangeries et pâtisseries, des coopératives agricoles, des hôteliers, etc. L'entreprise emploie régulièrement 5 personnes ainsi que des contractuels allant de 5 à 15 personnes en selon la taille du projet.

- Pistes d'améliorations

Les difficultés dans le secteur sont multiples et de divers ordres, à savoir, l'insuffisance de réglementation et de politique adéquate pour valoriser et accompagner les startups qui se lancent dans ce domaine et vulgariser cette source d'énergie, vu que les dispositions prévues par le code de l'électricité ne sont pas encore appliquées sur le terrain ; la méconnaissance de cette innovation des populations d'où la difficulté de convaincre et faire accepter cette innovation aux entreprises. Dès lors, une attention particulière devra être accordée à ce type de micro-industrie d'énergie renouvelable, en soutenant les politiques ainsi que les initiatives, et en accentuant la communication sur les avantages pour l'environnement auprès des populations.

En effet, le développement du biogaz est un moyen efficace pour stimuler la production agricole, par l'utilisation des tiges de culture dans les champs et une économie de main-d'œuvre, mais également par l'augmentation considérable de la quantité et de la qualité des engrais organiques.

## 2.4.2 Un aperçu de l'économie verte dans le secteur manufacturier

L'industrie manufacturière occupe une place importante dans l'économie ivoirienne en termes de valeur ajoutée et d'emplois. Selon le Ministère du Commerce et de l'Industrie, la part du secteur industriel dans le PIB est passée de 25,2% en 2018 à 26% en 2019. Sa contribution à la croissance de l'économie ivoirienne est passée de 1,5 point en 2018 à 2,1 points en 2019.<sup>73</sup> Le nombre d'emplois créés au titre des investissements industriels agréés est passé de 2 740 en 2018 à 3 844 en 2019 (MCI 2020).

Selon l'INS, à l'issue de la pré-identification pour le recensement 2019, l'industrie ivoirienne compte 8 500 entreprises. Ces entreprises sont réparties dans 10 grandes branches d'activités, notamment les industries extractives (18,7%) ; l'industrie agro-alimentaire et tabac (32,1%) ; les industries textiles et cuir (2,4%) ; l'industrie du bois et meuble (14,9%) ; l'industrie du papier, carton et édition, imprimerie (3,3%) ; les industries pétrolières, chimiques et caoutchouc, plastiques (15,1%) ; l'industrie du verre de la céramique et des matériaux de construction (2,2%) ; les industries métalliques (0,3%) ; la fabrication de machines et matériels de tous types (4,3%) ; l'électricité, gaz et eau (6,6%). L'on estime à 900 000 le nombre d'emplois dans le secteur industriel en Côte d'Ivoire.

La structure de l'industrie manufacturière est marquée par la prédominance des activités agroindustrielles, suivies des activités de la chimie, du caoutchouc, du plastique et de la pétrochimie. La Côte d'Ivoire est ainsi la 5<sup>ème</sup> puissance exportatrice agro-industrielle africaine, 1<sup>ère</sup> en Afrique de l'Ouest (NPIRCI 2012). L'objectif de devenir un pays émergent étant corrélé avec la perspective d'une industrialisation accrue, l'un des enjeux de l'industrie ivoirienne est la transformation industrielle des matières premières agricoles pour résorber le chômage et ajouter une plus-value aux revenus des produits agricoles.

Le Gouvernement poursuit ainsi les programmes de développement de la transformation des matières premières agricoles de grande production, le projet de réhabilitation et de développement de zones industrielles à Abidjan et à l'intérieur du pays. Malgré les progrès réalisés, les réformes institutionnelles, réglementaires et législatives sont attendues pour renforcer les performances du secteur. En effet, la part relative des émissions de GES du secteur industriel et manufacturier était estimée à 1 000,81 (ktonne equiv. CO<sub>2</sub>), soit 7,73% de la production totale, tous secteurs confondus, en 2012. La CDN prévoit une réduction de ces émissions de GES de 2,40 % à l'horizon 2030 par rapport au scénario de BAU.

### 2.4.2.1 La nécessité du développement d'une « industrie verte »

Le secteur est très diversifié mais l'industrie verte reste encore très faiblement présente ou reste largement informelle. En effet, l'ONUDI définit l'industrie verte, comme « *la production et le développement industriels qui ne se font pas au détriment de la santé des systèmes naturels ou de la santé humaine. L'industrialisation verte vise à intégrer les considérations environnementales, climatiques et sociales dans les activités des entreprises* ». En effet, le secteur industriel représente plus de 72% des investissements privés sur la période 2012 à 2019, dont 83% sont dans l'industrie alimentaire et la fabrication de boissons<sup>74</sup>.

---

<sup>73</sup> [http://www.gouv.ci/\\_actualite-article.php?recordID=10852](http://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=10852)

<sup>74</sup> CEPICI 2020

Le secteur industriel "moderne" produit un tiers de la valeur ajoutée du secteur industriel, mais emploie seulement un travailleur sur sept. Comme corollaire de cette disparité, la valeur ajoutée par employé ("productivité apparente du travail") est deux fois et demie plus élevée dans le secteur moderne que dans le reste du secteur industriel - informel (6 540 000 FCFA – USD \$ 13 080 - contre 2 514 000 FCFA - USD \$ 5 028)<sup>75</sup>

L'âge moyen des entreprises industrielles est de 11 ans (2012). Environ 88% des entreprises sont installées à Abidjan (PNEDD 2018). La dégradation du patrimoine naturel d'Abidjan est devenu préoccupant vu les impacts de la pression démographique (20,8%<sup>76</sup> de la population nationale) qui s'étendent aux aires protégées<sup>77</sup> ; «*l'on observe une réduction significative des espaces naturels au profit de l'immobilier....* » (Oura, VertigO 2012). L'un des défis à relever par les entreprises industrielles est d'éviter de contribuer à la dégradation de l'environnement naturel dans leur zone d'implantation.

Dès lors, l'Etat qui a pour devoir de s'assurer que les industries implantées sur son territoire ne génèrent pas de dangers pour l'environnement et pour la sécurité des employés a pris un Décret<sup>78</sup> fixant les modalités d'application du Principe Pollueur-Payeur, Usager-Payeur en application du Code de l'Environnement. Ce principe prévoit que «*Toute personne qui génère de la pollution ou dont les actions dégradent hautement l'environnement doit assumer sa part des coûts des mesures de prévention, de réduction, restauration et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement. L'usager-payeur renvoie à l'ensemble des règles qui permettent de faire une tarification de l'utilisation de la ressources selon les usages* ». Ce décret marque la volonté affichée de l'Etat de renforcer la lutte pour la protection de l'environnement et la prévention de toute forme de pollution. Toutefois, l'application de ce principe rencontre quelques difficultés sur le terrain en termes de suivi.

Par ailleurs, afin de veiller au respect des exigences industrielles et environnementales, la Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, prévoit, la promotion d'un développement industriel écologiquement viable par l'évaluation environnementale, la promotion des technologies industrielles respectueuses de l'environnement, le renforcement des capacités nationales de surveillance et de contrôle des rejets polluants dans l'atmosphère, dans les eaux et sur les sols, la mise en application de la législation sur les installations classées, la promotion des méthodes d'exploitation minière respectant les principes du développement durable, la réhabilitation des sites exploités, etc.

A cet effet, les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) permettent d'examiner les projets ou les activités prévues par les entreprises industrielles pour faire en sorte que leurs effets éventuels sur l'environnement soient évalués attentivement avant que des décisions d'investissement ne soient prises à leur sujet. En outre, le CIAPOL de par ses attributions organise des séminaires de sensibilisation sur l'environnement à l'attention des opérateurs industriels, ainsi

---

<sup>75</sup> Banque mondiale : Étude sur la Compétitivité de l'Industrie Manufacturière Ivoirienne, 2015

<sup>76</sup> RGPB 2014

<sup>77</sup> Raphaël Kouadio Oura, « Extension urbaine et protection naturelle : La difficile expérience d'Abidjan », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 12 Numéro 2 | septembre 2012, mis en ligne le 31 octobre 2012, consulté le 22 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/12966> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.12966>

<sup>78</sup> Décret n°2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du principe pollueur-payeur tel que défini par le Code de l'Environnement

que des missions d'inspection.

Afin d'encourager les entreprises à se conformer aux normes nationales et internationales de qualité, de sécurité et de préservation de l'environnement, dans le contexte d'une économie globalisée, le Gouvernement a mis en place une politique nationale de la qualité en lien avec la politique régionale de la qualité. Cette politique de la qualité est un outil au service de la compétitivité. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le pays a adopté une loi en matière de normalisation et de promotion de la qualité<sup>79</sup>. En outre, la mise en œuvre du Décret n°2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant certaines normes d'application obligatoire, la Côte d'Ivoire est en train de lancer une véritable révolution en matière de qualité qui favorise l'incitation d'un plus grand nombre d'entreprises et d'industries aux respects des bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'essor provoqué par l'engouement pour la normalisation, la qualité et la certification fait éclore de nouveaux métiers (consultance, audit, évaluation, formation, certification, accréditation, évaluation de conformité, etc.) qui favorisent l'émergence d'un plus grand nombre d'industries conformes aux normes environnementales et plus "vigilantes" quant au verdissement de leurs chaînes de production et d'approvisionnement.

#### 2.4.2.2 Le rôle des entreprises industrielles dans l'économie verte

Toute activité industrielle produit des impacts qui perturbent l'équilibre de l'environnement. Le risque industriel se définit comme « *un évènement accidentel se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits et/ou des procédés dangereux et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement* » (INRS 2014). Les activités sur un site industriel peuvent ainsi générer des risques qui ont un impact, d'une part sur les salariés et dans ce cas, il s'agit des risques professionnels, et d'autre part, sur l'environnement extérieur, les populations avoisinantes et sur les biens et dans ce cas, il s'agit de risques environnementaux.

En effet, la bonne gestion des déchets industriels constitue un enjeu environnemental majeur en Côte d'Ivoire. A Abidjan, la quasi-totalité des eaux usées non traitées sont déversées dans la lagune Ebrié. Celle-ci constitue le premier réceptacle des effluents industriels, du fait de sa proximité par rapport aux activités industrielles. Les baies constituent les zones les plus polluées, eu égard à la faible circulation des eaux usées<sup>80</sup>. Au-delà des effluents, la pollution de la lagune Ebrié et des plages environnantes par les papiers cartons, les matières plastiques et les ordures ménagères est observable par les usagers de ces sites et les passants.

Par ailleurs, la pollution atmosphérique dans l'agglomération d'Abidjan mérite une attention particulière, tout en recherchant les origines des polluants (oxydes d'azote, oxydes de soufre et les poussières en suspension) du côté de la concentration de l'activité industrielle dans zone. En effet, le volume des rejets industriels en Côte d'Ivoire étant fonction de l'importance de l'activité industrielle, il faut craindre l'accumulation, dans le milieu naturel, davantage de quantités de déchets industriels (KRA 2012).

---

<sup>79</sup> Loi n° 2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la Normalisation et à la Promotion de la Qualité

<sup>80</sup> M. Marchand et al, Détermination de la pollution chimique de la lagune d'Abidjan par l'étude des sédiments : hydrocarbures- organochlorés- métaux, 1983, 125 p

Dans le cadre de leur responsabilité sociale et environnementale, plusieurs entreprises industrielles ont mis en place des politiques de management environnementale. Toutefois, il s'agit en majorité de multinationales. L'activité de gestion environnementale ayant encore un caractère informel dans nombre de PMI. En effet, pour contrôler les impacts de leurs activités sur l'environnement, les entreprises industrielles engagées dans des démarches de protection de l'environnement procèdent, en outre, à la réduction des polluants chimiques, l'irrigation raisonnée et la gestion de l'eau, la maîtrise et le traitement des émissions et des effluents rejetés, la gestion des déchets, l'efficacité énergétique et dans certains cas la mise en place de plans intégrés de gestion de la faune et de la flore pour la préservation de la biodiversité.

#### *2.4.2.3 La place de la qualité dans le verdissement du secteur industriel*

Les données recueillies auprès du Ministère de l'Industrie indiquent que le nombre d'entreprises engagées dans l'application des normes de systèmes de management environnementale avec une certification à la norme ISO 14001 reste faible. Ce constat est le même pour les entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociétale conformément à la norme ISO 26000.

Afin de parvenir à une mobilisation plus accrue des acteurs du secteur manufacturier, il sera nécessaire d'intégrer aux systèmes de gestion environnementale les standards nationaux et internationaux, définis par la loi sur le DD, les normes ISO 26000, ISO 14001, etc. qui sont déjà référencés dans le Code des investissements. Ces normes préconisent « l'écologie industrielle » comme l'un des piliers essentiels de l'industrialisation verte. Il apparaît ainsi plusieurs opportunités à explorer dans ce secteur, telles que l'investissement dans les innovations vertes, soutenus par la recherche scientifique, ainsi que les opportunités du green business, la création des industries vertes pour tirer profit du marché et favoriser l'insertion sociale. Pour les entreprises industrielles, le verdissement rime avec la protection et la création d'emplois dans les chaînes de valeurs vertes. Ce capital humain devra en outre, bénéficier de programmes intégrés de formations techniques et professionnelles pour palier la faible adéquation entre la formation et l'emploi qui demeure défavorable à l'innovation verte.

Par ailleurs, la sensibilisation des opérateurs économiques sur la bonne maîtrise de la pollution industrielle en Côte d'Ivoire devra se poursuivre, à la fois par les structures publiques, les organisations professionnelles, les syndicats, les médias et les organisations de la société civile, etc.

#### *2.4.2.4 Quelques bonnes pratiques dans le secteur manufacturier : le cas du Groupe SIFCA*

Fondé en 1964, SIFCA est un groupe agro-industriel ivoirien spécialisé dans trois domaines porteurs de l'économie africaine que sont le palmier à huile, le sucre de canne et le caoutchouc naturel. Il intervient sur toute la chaîne de production, depuis l'exploitation des plantations, la transformation des matières premières jusqu'à la commercialisation de produits semi-finis et finis. Installé dans 6 pays, le Groupe compte plus de 33 000 employés, répartis dans 11 filiales dont certaines sont cotées à la Bourse d'Abidjan (SAPH, PALMCI et Sucrivoire) et de Paris (SIPH).

### **Photo 03 : La chaudière à biomasse de SANIA, filiale du Groupe SIFCA**



Source : Groupe SIFCA

La particularité de SIFCA réside dans son caractère familial, ainsi qu'une orientation qui serait portée sur le « management humain ». Un principe de choix fondé sur trois valeurs (Responsabilité-Ethique-Qualité), lesquelles renvoient aux principes du développement durable auxquels SIFCA est fortement attaché depuis plusieurs décennies.

Depuis 2017, le niveau international des cours est caractérisé par la tendance à la baisse observée pour ses 3 filières de production, en raison de l'augmentation de l'offre sans cesse croissante de la consommation mondiale. Le Groupe SIFCA a ainsi traversé des moments difficiles et relevé de nombreux défis pour s'adapter aux exigences d'une entreprise responsable. Pour se faire, le Groupe a entamé une diversification dans sa production. Il intègre désormais l'autoproduction énergétique et l'efficacité énergétique comme innovations en matière de production, de consommation et de traitement des déchets.

En effet, engagée depuis 2007 dans une politique de Développement Durable, le Groupe poursuit ses investissements au niveau des infrastructures sociétales qui sont des garanties de durabilité pour l'avenir de l'entreprise. Dans ce sens, le Groupe SIFCA a développé une relation de confiance et pérenne avec 120 000 planteurs privés qui lui fournissent 75% de la matière première transformée. Le Groupe peut compter sur le soutien de ses partenaires et des Institutions Financières pour continuer cette politique de développement et de diversification (Proparco, FMO et Société Générale)

- La biomasse à SANIA

La chaudière à biomasse de SANIA, inaugurée en 2011, permet de remplacer le gaz fossile par du bois d'abattage et des coques de noix pour produire de la vapeur. Le recours à ces matières, fournies par PALMCI et SAPH, deux des filières de SIFCA, permet de réduire considérablement d'une part, la quantité de CO<sup>2</sup> rejetée dans l'atmosphère, et d'autre part, les coûts énergétiques.

Avec ce projet, SANIA a bénéficié de 10.298 tCO<sub>2</sub> de Crédits carbone en 2014.

- Le projet BIODKALA

Initié en juillet 2012 par le groupe SIFCA à la suite de la signature d'un protocole d'accord entre l'État de Côte d'Ivoire et sa filiale Biokala, ce projet vise à produire de l'énergie renouvelable à partir de biomasse. En septembre 2014, SIFCA et EDF (Électricité de France) ont conclu un accord pour la construction et l'exploitation de la centrale ainsi que sur le prix de cession de l'énergie produite. Cet accord permet la construction de la 1ère centrale à biomasse en Côte d'Ivoire sur une superficie de 28 hectares.

D'une puissance de 46 mégawatts (MW), la centrale située à AYEBO dans la région d'Aboisso (120 km à l'Est d'Abidjan) permettra de produire annuellement 337 gigawattheures (GWH) à partir de 476 000 tonnes de biomasse collectée dans les plantations de palmiers à huile industrielles SIFCA et villageoises, puis exportable sur le réseau interconnecté.

*« Ce projet répond à deux défis africains, et notamment ivoiriens : valoriser la biomasse générée par les activités agro-industrielles et répondre aux besoins en énergie dans un continent où le taux d'électrification est de moins de 40%. Mais ce projet permet surtout de générer un bonus environnemental en constituant une source de revenus complémentaires pour les planteurs de palmiers à huile, ce qui permettra de financer leur approvisionnement en engrais ou une assistance technique afin d'améliorer les rendements », selon son Directeur Général.*

Le projet contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales par la création de plus de 1300 emplois directs et indirectes, un fort accroissement des revenus des planteurs du Sud Comoé grâce à une augmentation entre 5% et 10% des revenus de base des planteurs pour plus de 100 000 exploitants<sup>81</sup> qui seront impliqués dans les activités de collecte. Le projet BIODKALA est actuellement au stade de la construction de l'usine.

#### 2.4.3 Un aperçu de l'économie verte dans le Secteur forestier

Les forêts jouent un rôle essentiel dans la protection de la biodiversité qui procure différents services écosystémiques dont les moyens de subsistance des populations, la régulation du climat, les services socio-culturels, notamment les loisirs, l'éducation, la création d'emplois, etc. Pourtant, depuis des décennies, la Côte d'Ivoire a perdu une part importante de son couvert forestier. Le couvert forestier ivoirien qui était estimé à 16 millions d'hectares en 1960 a connu une perte de plus de 75% en moins d'un demi-siècle. Le pays ne dispose plus que de 3 427 963 ha<sup>82</sup> de forêts, au regard des résultats satellitaires en 2017.

Selon le BNETD, le couvert forestier représente 11% du territoire national avec un taux de déforestation de 2,69% entre les années 2000 et 2015, soit 100 000 ha environ de perte de couverture forestière par an. Au-delà des dommages environnementaux, déforester a un prix. En effet, *« les coûts de la déforestation se répercutent sur d'autres secteurs de l'économie »*, explique l'ONU dans le rapport *« Comment la déforestation affecte la macroéconomie nationale »* paru en 2016. L'agriculture vivrière, l'élevage, la chasse, la pêche et la pisciculture, mais aussi les services d'hôtelleries, etc. Autant de domaines qui subissent, eux aussi de manière indirecte, la destruction des forêts. A moyen terme, *« la déforestation réduira la capacité de production de l'économie de*

---

<sup>81</sup> <https://www.agenceecofin.com/production/3011-52504-l-etat-de-cote-d-ivoire-biokala-sa-sifca-et-edf-signent-un-accord-tarifaire-pour-le-projet-de-centrale-a-biomasse-biovea>

<sup>82</sup> BNETD

la Côte d'Ivoire», affirment les auteurs. «A long terme, il y aura une possibilité de risques plus importants associés à la réduction de la résilience du système». En d'autres termes : pour les générations futures, « la richesse du capital naturel » du pays pourrait être «*définitivement perdue*»<sup>83</sup>.

Rappelons que, les activités agricoles ont été identifiées comme la principale cause (responsable à 62 %) de la déforestation en Côte d'Ivoire<sup>84</sup>. Les produits d'exportation tels que le cacao, l'hévéa, le palmier à huile et l'anacarde jouent un rôle prépondérant dans la perte du couvert forestier. L'exploitation forestière représente la deuxième cause de déforestation avec environ 18% de la déforestation, avec une très large part attribué à la production illégale de bois d'œuvre, ou sciage à façon. L'exploitation minière vient en troisième place et contribue à 8 % de la déforestation en Côte d'Ivoire avec une tendance à la hausse. L'orpaillage traditionnel est la principale cause de la cette déforestation.

La production des grumes a été de 1 554 013,23 m<sup>3</sup> en 2010 avec un taux de transformation locale de 57,70%. En effet, l'industrie du bois en Côte d'Ivoire a permis la création de 50 000 emplois directs et de plus de 100 000 emplois indirects. Le sous-secteur de l'industrie du bois représenté par une diversité des structures, génère un chiffre d'affaires d'environ 151 milliards de FCFA (2008) et contribue à hauteur 5% du tissu industriel ivoirien (MEEF 2018).

Toutefois, les surfaces reboisées sont restées marginales à ce jour. Environ 198 000 ha ont été plantés depuis 1929 (soit 1/65<sup>ème</sup> de ce qui a été déboisé) avec une large diversité d'essences dont (34 menacées)<sup>85</sup>. C'est ainsi que le pays a adhéré en Juin 2011 au mécanisme de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des terres (REDD+) .La Stratégie Nationale REDD+, a été adoptée en Novembre 2017. Elle vise à identifier les principaux facteurs directs et indirects de la déforestation et lever les barrières qui entravent la mise en œuvre efficace des politiques et stratégies forestières. Elle ambitionne de réduire la déforestation et la dégradation des forêts pour permettre à la Côte d'Ivoire de passer de 11% de couverture forestière du territoire en 2015 à 20% en 2030, tout en assurant les objectifs de réduction de la pauvreté, de développement humain et social des communautés locales dans un cadre d'équité sociale, culturelle et de genre.

#### *2.4.3.1 Les réformes entreprises par le Gouvernement*

Le Gouvernement a élaboré en 2018 une nouvelle politique de gestion forestière dont l'objectif est de reconstituer 3 millions d'hectares de forêt d'ici à 2030. Pour ce faire, il a arrêté un plan de reboisement qui prévoit le planting d'environ 35000 hectares d'arbres par an. S'inscrivant dans une politique de développement durable, plusieurs actions ont été engagées au plan institutionnel. Parmi celles-ci, l'adoption d'un nouveau Code Forestier<sup>86</sup> qui établit les principes d'une nouvelle stratégie de gestion des réserves forestières et allie reboisement et maintien de l'agriculture. La « Stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts (SPREF) », initiée à ce propos doit permettre à la Côte d'Ivoire d'atteindre un taux de couverture forestière du territoire de 20% à l'horizon 2020-2030, soit 6,45 millions d'hectares, contre 2 aujourd'hui. Pour atteindre ses objectifs,

---

<sup>83</sup> [https://www.lepoint.fr/afrique/cote-d-ivoire-reboisement-et-culture-du-cacao-une-delicate-equation-31-10-2019-2344571\\_3826.php](https://www.lepoint.fr/afrique/cote-d-ivoire-reboisement-et-culture-du-cacao-une-delicate-equation-31-10-2019-2344571_3826.php)

<sup>84</sup> [https://www.climate-chance.org/wp-content/uploads/2019/03/fp17-utcatf-cote-divoire\\_def.pdf](https://www.climate-chance.org/wp-content/uploads/2019/03/fp17-utcatf-cote-divoire_def.pdf)

<sup>85</sup> PNEDD 2018

<sup>86</sup> Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code Forestier

le Gouvernement multiplie les initiatives, afin de mobiliser les 616 milliards de francs CFA, près d'un milliard 200 milles dollars USD, nécessaires à la SPREF.

En effet, engagé pour préserver et restaurer les forêts, le Gouvernement a procédé la signature en novembre 2017, du Cadre d'Action Commune de l'Initiative Cacao et Forêts visant à éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement du cacao. Un « *Plan de mise en œuvre des activités du cadre d'action commune 2018-2020* » dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts a été élaboré. Il s'appuie sur la nouvelle Politique nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts adoptée par le Gouvernement. Cette politique à travers le REDD+ ambitionne de produire un « cacao zéro déforestation à partir de 2017 », selon les engagements pris lors du Sommet des Nations Unies sur le climat tenu à New York en 2014.

Par ailleurs, pour inciter les entreprises à une transformation plus poussée du bois, les quotas à l'exportation ont été imposés sur les sciages verts à partir de 1998. Il a, en outre, été fait obligation aux exploitants forestiers de reboiser des superficies proportionnelles aux volumes exploités (1ha pour 250m<sup>3</sup> exploités en zone forestière et 1ha pour 150 m<sup>3</sup> exploités en zone pré-forestière) (MEEF 2018). En outre, investir dans la protection des forêts et le reboisement pourrait accroître de 20 % les emplois formels dans ce secteur d'ici 2050<sup>87</sup>. La contribution du secteur de la foresterie était de 0,43% du PIB en 2018.

#### 2.4.3.2 Le rôle du secteur privé et de la société civile

En Côte d'Ivoire, les activités forestières industrielles sont conduites par le secteur privé. En outre, le nouveau Code Forestier<sup>88</sup> encourage les initiatives privées en matière de reconstruction et de création de forêts, et prévoit la concession de la gestion de certaines forêts du domaine privé de l'Etat aux collectivités territoriales et au secteur privé.

Dans le but d'atteindre l'objectif fixé par la stratégie nationale REDD+, huit options stratégiques gravitant autour de « l'agriculture zéro déforestation en partenariat public-privé », ont été proposées. Ces axes stratégiques tiennent compte de la place prépondérante occupée par l'agriculture dans la déforestation. Elles concernent entre autres, la connaissance de l'origine des produits et le suivi de la déforestation ; le soutien aux petits producteurs pour l'amélioration de la productivité ; l'engagement du secteur privé dans les filières et le partenariat avec l'Etat ; la sensibilisation, l'engagement, la communication et les accords commerciaux, etc. Dès lors, le partenariat entre l'Etat et les agro-industries des filières (cacao, hévéa, palmier à huile, etc.) permettra à ces entreprises d'avoir un accès préférentiel aux débouchés commerciaux pour les produits « sans déforestation ».

Par ailleurs, les ONG s'impliquent progressivement, depuis quelques années, dans des activités de reforestation. Celles-ci interviennent principalement dans le renforcement des capacités des producteurs agricoles, la sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales, la sensibilisation à la mise en place des forêts communautaires, la bonne utilisation des engrais organique et des pesticides, etc. En effet, l'exploitation et la gestion des forêts constituent des gisements importants

---

<sup>87</sup> Source: 2011, PNUE: « Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs ». [www.unep.org/greeneconomy](http://www.unep.org/greeneconomy)

<sup>88</sup> Source : Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier

d'emplois verts en Côte d'Ivoire au regard de la surface forestière à reconstituer, et de la forte dégradation des 4 millions d'hectares (environ) de surface boisée existantes (European Forest Institute, 2014). Ainsi, les activités de reboisement, la promotion de l'agroforesterie, l'écotourisme, la gestion durable des forêts et le marché du carbone pourra créer des milliers d'emplois directs et indirects pour les populations rurales.

D'un point de vue énergétique, la biomasse provenant de résidus forestiers constitue une priorité en matière d'énergies renouvelables. D'une manière générale, la biomasse représente 60% à 80% des bilans énergétiques dans la plupart des pays africains. Grâce à la production agro-industrielle, la Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel estimé à 15 millions de tonnes de gisement de biomasse par an, l'un des plus importants en Afrique.

#### *2.4.3.3 Les projets de partenariats publics-privés dans le secteur de la foresterie*

Quelques projets de partenariats publics-privés voient le jour pour la reconstitution du couvert forestier, la protection de faune ainsi que la gouvernance du secteur. En 2010, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et la société de téléphonie Mobile MOOV Côte d'Ivoire ont signé un partenariat qui a permis de doter l'organisme public en matériel roulant (véhicules de type 4 X 4), la mise à disposition de panneaux routiers de 12 m<sup>2</sup> et 24 m<sup>2</sup> dans huit localités à l'intérieur du pays et à Abidjan pour renforcer la sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques environnementales (décembre 2015).

En juin 2020 le Ministère des Eaux et Forêts et le Groupe SIFCA ont signé pour une durée de 5 ans un accord cadre. Il a pour objectif la préservation et la réhabilitation des forêts en Côte d'Ivoire. Cet accord vise à lutter, d'une part, contre toutes formes de dégradation de la biodiversité et plus particulièrement des forêts, en vue d'une gestion rationnelle des ressources naturelles de la Côte d'Ivoire et d'autre part, à favoriser la reconstitution du couvert forestier, tout en contribuant à la sensibilisation des populations dans la sphère d'influence de cette entreprise.

Par ailleurs la richesse de la biodiversité ivoirienne et son écosystème varié a favorisé le développement d'activités écotouristiques. Ces activités sont pratiquées principalement par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et sa fondation, ainsi que des opérateurs privés. Le but recherché par ces acteurs du tourisme vert est de préserver et de promouvoir à travers des loisirs et l'éducation, les pratiques des us et coutumes des communautés. Ces activités contribuent à créer des emplois et de la richesse pour les populations locales tout en contribuant au financement de la conservation des écosystèmes naturels ainsi que des parcs et réserves. En effet, le développement et la pratique de l'écotourisme devra faire partie des habitudes des populations ivoiriennes et des préoccupations des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, afin de tenir compte des préoccupations des citoyens et les impliquer dans la gestion des ressources environnementales.

#### *2.4.3.4 Quelques bonnes pratiques dans le secteur forestier : le cas de l'ONG Solidaridad*

Solidaridad est un réseau international de partenaires qui intervient principalement dans le renforcement des capacités. Solidaridad West Africa opère en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Liberia,

au Nigeria et en Sierra Leone. La région dispose de vastes étendues de terres arables pour la production alimentaire. Malheureusement, la productivité de toutes les cultures est inférieure à un quart des moyennes mondiales optimales. La région est parmi les plus durement touchées par l'impact du changement climatique.

Photo 04 : Récolte de cacao



Source : [commodafrica.com](http://commodafrica.com)<sup>89</sup>

Solidaridad Afrique de l'Ouest basé en Côte d'Ivoire est une ONG qui travaille dans le développement durable et les chaînes de valeurs dans le secteur de l'extraction minière (or) et l'agriculture (cacao, thé, coton). En matière d'agroforesterie, Solidaridad collabore avec des sociétés agro-industrielles et des coopératives agricoles dans les filières du Palmier à huile et du Cacao depuis 2009, dans 15 régions de la Côte d'Ivoire. A ce titre elle a initié un projet de reforestation des plantations de cacao.

- Principaux avantages

Le projet de reforestation concerne 300 000 plans qui représentent environ 15 000 hectares de cacao. Ce projet implique 24 coopératives de cacao qui représentent 35 000 producteurs. La reforestation favorise un accès préférentiel aux débouchés commerciaux pour le cacao « zéro déforestation ». La collaboration avec les entreprises agricoles a pour avantage de favoriser une meilleure gestion sylvicole de reboisements, ainsi que l'aménagement des zones de forêts naturelles, la production de plants forestiers, la sensibilisation des communautés villageoises et l'éducation environnementale à la protection des forêts, etc.

C'est ainsi qu'au-delà de la reforestation des plantations de cacao, 16 hectares de forêts communautaires ont été réalisés. Il est également prévu la réalisation de 15 forêts communautaires avec l'appui de Comité de développement communautaire. A cela s'ajoute des activités de renforcement des forêts sacrés, de reboisement et de conservation des forêts.

---

<sup>89</sup> <http://www.commodafrica.com/06-03-2019-filiere-cacao-la-guerre-contre-la-deforestation-est-ouverte>

A ce jour, les activités de reforestation font intervenir une quinzaine de personnes à l'hectare, dont environ 50% d'hommes et 50% de femmes. Solidaridad intervient sur toute la chaîne de production, à savoir, le renforcement des capacités des producteurs, la sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales (hautes valeurs de conservation), la sensibilisation à la mise en place des forêts communautaires, la bonne utilisation des engrais organique et des pesticides, la gestion des paysages, la création de pépinières, le planting, et la conservation des forêts, les processus de certification, etc.

- Pistes d'améliorations

L'ensemble des activités de Solidaridad est financé par des bailleurs extérieurs. Le cadre institutionnel et réglementaire en la matière, instauré par le nouveau Code forestier en Côte d'Ivoire est favorable au développement du couvert forestier sur toute l'étendue du territoire national, ce qui offre à ce type d'activité un fort potentiel de croissance. En outre, il est prévu le développement de la collaboration avec des entreprises agro-industrielles dans la filière palmier à huile.

Cependant, les acteurs rencontrent quelques difficultés, notamment en ce qui concerne, l'acquisition des semences et des plants qui connaît de fortes disparités régionales (accessibles uniquement dans une région du pays) ; le manque de données scientifiques dans certaines chaînes de valeurs agricoles, tel que le Palmier à huile, notamment en ce qui concerne les prévisions et la contribution significative des activités de reboisement et de reforestation, l'insuffisance de données sur les bénéfices économiques et environnementaux de telles activités : le faible intérêt des jeunes pour certains métiers verts liés à l'agroforesterie (pépiniériste d'arbre forestier).

Dès lors, les principales recommandations pour ce secteur sont, l'incitation des jeunes et des femmes à s'intéresser aux emplois verts, des incitations fiscales pour l'acquisition des semences et des plants par les entreprises, l'accroissement du financement des activités de reforestation par les entreprises agroindustrielles locales en direction des ONG, le développement de la recherche scientifique sur la rentabilité économique, sociale et environnementale des activités de reforestation, une meilleure coordination des acteurs au niveau opérationnel, une meilleure coordination des interventions et des intervenants au niveau central et décentralisé.

#### 2.4.4 Un aperçu de l'économie verte dans le secteur de la gestion des déchets

A l'instar de nombreux pays africains, la pression démographique et l'urbanisation (50,3% dont 1/3 à Abidjan)<sup>90</sup> ont une incidence directe sur l'accroissement de la production globale de déchets en Côte d'Ivoire. En effet, en 2018, la production de déchets solides ménagers et assimilés était estimée à plus de 2 996 536,88 tonnes tous les ans. Dans le District Autonome d'Abidjan, ce sont un peu plus de 4 900 tonnes de déchets qui sont produits chaque jour soit environ 1 800 000 tonnes par an (MINASS 2018). Alors que la production de déchets à Abidjan était estimée en 2015 à environ de 1 490 000 tonnes<sup>91</sup>, soit une hausse de 20,81% sur la période.

D'après un rapport de l'ANASUR sur la quantité brute d'ordures collectées et mis en décharge<sup>92</sup>, les déchets industriels représentaient environ 2% des déchets reçus à la décharge, ce qui semble faible au vu de l'importance de l'activité économique et industrielle à Abidjan. Dès lors, il est probable que les déchets du secteur informel ne soient pas pris en compte (Brisoux, Elgiaga 2018). Les ordures ménagères représentaient 97% des déchets reçus en 2014. La production moyenne de déchets à Abidjan était estimée, en 2017, à 0.8 kg/hab/jour<sup>93</sup>. Une étude réalisée en 2010 par le bureau d'études ivoirien Terrabo<sup>94</sup> sur la composition des déchets dans le District d'Abidjan, a permis de relever que 58% des déchets sont de nature fermentescibles (bois, déchets verts, nourriture et restes) qui ont un fort potentiel de valorisation (Brisoux, Elgiaga 2018). En outre, le taux de matières recyclables avoisine les 20% (PNEDD 2018).

Le secteur de la gestion des déchets, qui comptait en 2012 près de 14 000 emplois formel et informel, est considéré comme l'un des principaux gisements d'emplois verts en Côte d'Ivoire, bien que le potentiel soit sous-exploité. Les données sur la contribution du secteur des déchets au PIB sont quasi inexistantes.

##### 2.4.4.1 Les enjeux et défis en matière de gestion des déchets

Les déchets solides ménagers et assimilés, s'ils sont mal gérés (collecte, transport, élimination écologique, etc.) peuvent être la source de pollution et d'infections des populations. En effet, seulement environ 70% des déchets produits à Abidjan sont collectés par jour via les canaux officiels, laissant les 30% dans les rues, les ravins, les ouvrages d'assainissement, les cours d'eaux, les zones inaccessibles aux véhicules<sup>95</sup>. Ces déchets pouvant être la cause de la pollution lagunaire et des plages observée à Abidjan et environs. Les déchets solides municipaux représentent par ailleurs près de 5 % du total des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (Hoornweg, D., Bhada-Tata, P., 2012). Dans le cadre de la gestion des déchets, la majorité des localités de l'intérieur du pays bénéficie de l'appui des services techniques des mairies qui assurent

---

<sup>90</sup> PNEDD 2018

<sup>91</sup> Les enjeux de la gestion des déchets à Abidjan, La vitrine de la Côte d'Ivoire face aux défis de l'insalubrité, Rapport d'expertise, Lucie Brisoux, Pierre Elgorriaga, Année 2017 - 2018

<sup>92</sup> Gevalor, Rapport final: « Etude sur la valorisation des déchets organiques dans le District d'Abidjan en vue de la réduction des polluants climatiques à courte durée de vie », 2015

<sup>93</sup> Abidjan : Mitigating methane and black carbon from the municipal solid waste sector, Climate and Clean air Coalition, 2017

<sup>94</sup> Terrabo, Étude de caractérisation des déchets urbains du District d'Abidjan, mai 2010

<sup>95</sup> <https://www.afrikmag.com/anne-ouloto-la-cote-divoire-produit-environ-3-millions-de-tonnes-de-dechets-par-an/>

difficilement le service public de ramassage des déchets urbains. Cette situation explique le faible taux de collecte et l'amoncellement de dépôts sauvages constatés dans les communes et quartiers (PNEDD 2018).

Par ailleurs, selon les estimations, le système de santé ivoirien tout secteur confondu produit environ 25,55 tonnes de déchets par jour, soit 9 325,09 tonnes par an. L'on estime à 62% la part des déchets sanitaires infectieux ; 36% les déchets assimilables aux déchets ménagers et assimilés et 2% de déchets chimiques et pharmaceutiques (PNGDS 2016-2020). A cela s'ajoute l'apparition de nouveaux types de déchets (masques, gels, gants, mouchoirs, etc.) dû au Covid-19. Cette importante quantité de déchets à risque est susceptible de propager autant de microorganismes pathogènes que des produits chimiques dangereux. Ainsi, la gestion des déchets dangereux (déchets industriels, biomédicaux) constitue encore un important défi, tant au niveau du mode de collecte qu'au niveau du traitement appliqué (PNEDD 2018).

En outre, le secteur des déchets représente une part relative des émissions de GES estimée à 1582,08 (ktonne equiv. CO<sub>2</sub>) soit 12,22% de la production totale, tous secteurs confondus, en 2012. Cette contribution du secteur déchets à l'émission des gaz à effets de serre constitue pour la Côte d'Ivoire, un défi majeur à relever. La CDN prévoit une réduction de ces émissions de GES de 2,08 % à l'horizon 2030 par rapport au scénario de BAU.

Cependant, les coûts liés à la gestion des déchets représentent un autre défi pour les municipalités et les Etats. En effet, la gestion des déchets peut représenter jusqu'à la moitié du budget d'une municipalité dans bon nombre de pays à faible revenu. Les autorités locales doivent donc à la fois améliorer les performances du service et accéder à d'autres sources de financement<sup>96</sup>.

#### *2.4.4.2 Les réformes entreprises par le Gouvernement*

La filière des déchets pour se structurer et se moderniser a besoin d'une intervention publique pour renforcer le cadre stratégique et réglementaire. Face à l'insuffisance d'une gestion écologiquement rationnelle des importantes quantités de déchets solides, trois principales réformes ont été engagées depuis 2012.

Au niveau de la vision et des orientations stratégiques, la notion de propreté a été associée à la collecte et au transport des déchets, les filières permettant la prise en charge de tous les types de déchets solides ont été développées, la collaboration et la participation de l'ensemble des parties prenantes notamment les Collectivités territoriales, les ONG, la société civile, les Partenaires techniques et financiers et le secteur privé ont été développés

Au niveau technique, l'on note essentiellement, la modernisation des opérations de nettoyage (curage, balayage, désherbage) par l'usage de matériel neuf, la mobilisation d'un matériel adapté, adéquat et neuf pour la collecte et le transport des **DSMA**, la délégation de la construction et de l'exploitation d'un centre de valorisation et de traitement des déchets, l'organisation du système de gestion des déchets dans les autres villes du pays.

Enfin, les réformes institutionnelles concernent principalement, la création de l'ANAGED (Agence Nationale de Gestion des Déchets) issue de la dissolution des deux structures opérationnelles que sont l'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR) et le Fonds pour le Financement des

---

<sup>96</sup> <https://www.jeuneafrique.com/16845/economie/les-d-chets-municipaux-une-ressource-potentielle/>

Programmes de Salubrité Urbaine (FFPSU), et la création de la Police de l'Environnement qui a pour but de renforcer les actions de contrôle et de répression sur le terrain.

Par ailleurs en 2017, le Gouvernement a pris un Décret portant gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques<sup>97</sup>. Il vise entre autre, à préciser les exigences relatives aux équipements électriques et électroniques basées sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs, à établir un cadre pour une gestion écologiquement rationnelle des DEEE par le biais de l'établissement d'exigences relatives aux aspects financiers et opérationnels, et de structures de gouvernance pour tous les acteurs impliqués dans la collecte et la gestion écologiquement rationnelle des DEEE.

Cependant des réformes sont attendues concernant les mesures encourageant les municipalités au recyclage, ainsi que celles favorisant le recours au recyclage et l'utilisation de matériaux et produits recyclés qui sont pourvoyeurs d'emplois verts. Enfin, dans la mesure où le tri peut représenter jusqu'à 50 % du coût total de gestion, des mesures incitatives pourraient encourager le tri des déchets à la source et permettraient de réduire le coût du recyclage<sup>98</sup>.

#### *2.4.4.3 Un projet de PPP pour la valorisation et l'enfouissement des déchets : le cas du CVET*

Des efforts importants pour une bonne gestion de la salubrité ont été entrepris par l'Etat à Abidjan et Yamoussoukro et s'étendent progressivement aux autres grandes villes. Le Gouvernement a très vite compris que l'implication du secteur privé peut avoir de nombreux effets bénéfiques sur la gestion des déchets solides municipaux. Cela permet, d'une part, d'alléger la charge financière pesant sur le budget municipal et, d'autre part, de remédier à l'important sous-financement du service. Elle peut par ailleurs contribuer au développement d'un service de qualité à bas prix, le secteur privé étant certainement plus enclin à limiter les pertes financières et à améliorer l'efficacité et le coût du service (Kessides, I.N. 2004).

Dans le but de structurer et de moderniser la chaîne de collecte et de transport des déchets solides ménagers du District d'Abidjan, le Gouvernement ivoirien a réalisé dans le cadre d'un PPP, un Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) de Kossihouen, situé sur l'autoroute du nord, à 26 km de la ville d'Abidjan. Ce centre est opérationnel depuis le premier trimestre 2019. Il est construit selon les standards internationaux, capable de recevoir et de traiter chaque année au moins 1 250 000 tonnes de déchets. Cette capacité va augmenter pour permettre le traitement d'au moins 90% de la production totale de déchets du District Autonome d'Abidjan sur les sept (07) années de délégation (MINASS 2019). D'un coût de 40,73 milliards de FCFA, le centre créera 6 000 emplois directs et indirects<sup>99</sup>. Il s'inscrit dans le nouveau système de gestion des déchets ménagers et met ainsi fin aux activités de l'ancienne décharge située à Akouédo. Une décharge ouverte en 1965 et qui avait depuis atteint ses limites.

Le CVET comprend un système d'enfouissement, de traitement des eaux usées, de récupération du biogaz, etc. Cependant, les pratiques anciennes continuent de prospérer en matière de système de gestion des déchets, d'une part en raison d'une faible appropriation de la culture éco-citoyenne, et d'autre part du fait de la collecte et la mise en décharge, sans option de valorisation. Les filières de

---

<sup>97</sup> Décret n° 2017-217 du 5 avril 2017 portant gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques.

<sup>98</sup> <https://www.jeuneafrique.com/16845/economie/les-d-chets-municipaux-une-ressource-potentielle/>

<sup>99</sup> <https://news.abidjan.net/h/653580.html>

valorisation restent encore largement informelles. Il existe ainsi des opportunités en matière d'investissement dans l'industrie et l'entrepreneuriat selon les principes de l'économie circulaire pour le tri et le traitement des déchets.

#### *2.4.4.4 La concession de service public de gestion des DSMA : cas de ECOTI-SA et ECO EBURNIE*

Dans l'optique de moderniser la chaîne de collecte, le Gouvernement a confié à 2 opérateurs privés ECOTI-SA et ECO EBURNIE, le transport et la gestion des déchets solides ménagers et assimilés, dans le District d'Abidjan et 5 villes de l'intérieurs du pays.

ECOTI-SA est un consortium international d'entreprises (italienne, tunisienne et ivoirienne) spécialisées dans la collecte, le transport, la construction et l'exploitation des ouvrages de gestion des déchets ménagers. ECO EBURNIE est une filiale nationale de l'entreprise portugaise MOTA ENGIL. Ces 2 opérateurs sont chargés de la collecte des déchets depuis les ménages, les points de collecte, les postes de groupage et le transport de ces déchets aux centres de transfert.

La concession du service public de traitement des déchets, comprenant le service de tri, de transformation, de valorisation des déchets, la transformation des déchets plastiques, la production de compost et bien d'autres activités sont en cours de lancement par l'ANAGED, l'Agence nationale de gestion des déchets. L'expertise de ces géants internationaux et locaux (ECOTI-SA et ECO EBURNIE) devrait améliorer la pré-collecte avec un meilleur conditionnement des déchets et le développement du tri sélectif depuis les ménages aux postes de groupage, préférentiellement dans les quartiers périphériques et difficilement accessibles. Toutefois, l'activité de tri reste informelle en Côte d'Ivoire et attend des mesures spécifiques de la part de la Tutelle.

Les deux grands opérateurs collaborent dans la filière déchets avec des collecteurs et des petits pré-collecteurs traditionnels, qui du secteur informel migrent progressivement vers le secteur formel. Un groupement de collecteurs dénommé GI2E a été ainsi créé. Cette collaboration a permis la professionnalisation des emplois et créé de nouveaux corps de métiers dans la filière des déchets.

#### *2.4.4.5 La collaboration publique-privée en matière des DEEE*

En ce qui concerne les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E), deux compagnies de téléphonie mobile organisent depuis quelques années en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère l'Assainissement et de la Salubrité des opérations de collecte et de recyclage. En effet, l'Afrique de l'Ouest serait « *l'une des régions les plus touchées du monde où de grandes quantités d'équipements désaffectés provenant du monde entier y sont souvent illégalement déversés* »<sup>100</sup>. Les opérateurs MTN et Orange Côte d'Ivoire visent ainsi à travers ces opérations à sensibiliser les populations sur les dangers que représentent les déchets électroniques. Ces différentes campagnes ont permis la collecte et le traitement des D3E en 2016 (MTN/ Ericsson : 72 tonnes) et 2019 (MTN 100 tonnes), ainsi que la réduction des risques liés aux déchets stockés à la maison ou dans les marchés constituant un danger pour les populations (les ordinateurs, les téléphones fixes et mobiles, les téléviseurs, les imprimantes, des câbles, etc.) et la réduction des impacts environnementaux. En 2014, Orange avait déjà mené une campagne similaire qui avait permis de collecter 10 tonnes d'ordinateurs usagés, de téléphones mobiles et fixes, d'imprimantes, etc.

---

<sup>100</sup> <https://www.agenceecofin.com/operateur/1602-35947-cote-d-ivoire-mtn-et-ericsson-ont-collecte-70-tonnes-de-dechets-electroniques-a-abidjan>

Les opérations de collecte et de reconditionnement des D3E constituent des niches de créations d'emplois verts. Elles représentent un gisement d'activités et des opportunités d'investissement pour le secteur privé et les communautés locales. Pour cela, il est nécessaire de faciliter l'accès aux déchets et mettre en place les infrastructures pour leur valorisation.

#### *2.4.4.6 Les niches d'emplois verts liés à la valorisation des autres types de déchets*

D'autres types de déchets, notamment les déchets alimentaires, papier, textiles, bois, caoutchouc, plastiques, métaux et verre font déjà l'objet de valorisation par quelques entreprises industrielles, commerciales et certains particuliers, respectivement en compost, vente de papier recyclés, biomasse, recyclage des sachets plastiques en pavés et ustensiles, vente de ferrailles et autres matériaux de construction. Concernant certains matériaux mis au rebut et considérés comme des matières premières secondaires, telle que la ferraille (110.000 tonnes en 2016<sup>101</sup>), la faible régulation des prix occasionne la mévente auprès du marché local et crée souvent des tensions entre fournisseurs et acheteurs, l'accès aux marchés internationaux devenant ainsi un enjeu majeur pour les ferrailleurs.

Par ailleurs, les sachets plastiques connaissent depuis quelques années une meilleure organisation pour la collecte et le recyclage. En effet, la production annuelle de sachet plastique s'estime à 200 000<sup>102</sup> tonnes en 2014, avec environ 20% de déchets plastiques soit 40 000 tonnes, dont 50% sont évacués sur les trottoirs et dans les caniveaux, constituant des sources de pollution. Environ 20% des déchets plastiques sont triés et recyclés, ce qui laisse entrevoir des perspectives d'investissements verts pourvoyeurs d'emplois dans cette sous-filière. Ainsi, dans le cadre de la promotion de l'économie circulaire, que le Gouvernement a décidé en 2019, de fixer à 500 F CFA<sup>103</sup> (USD 1 \$) le kilogramme des déchets plastiques. Ces initiatives visent à promouvoir la création d'entreprises et d'emplois dans le domaine du recyclage des déchets plastiques.

Ces activités émergentes de remise en valeur des déchets industriels et ménagers migrent progressivement de l'informel et tendent à se structurer au vue des revenus qu'elles procurent et des emplois qui sont créés. A ce jour, les données économiques sur ces sous-filières de valorisation des déchets ne sont disponibles, ce qui devrait constituer un centre d'intérêt pour les municipalités, dans le cadre de leur politique de gestion des déchets et de création d'emplois pour les jeunes.

Enfin, les coûts liés à la gestion des déchets, ainsi que leurs impacts, notamment les différents types de pollutions, les risques sanitaires et la salubrité des villes, constituent autant d'enjeux pour le Gouvernement et les municipalités. Pour y faire face, ces acteurs devraient entamer les réformes et mettre en place les infrastructures nécessaires permettant aux opérateurs privés, aux ménages et aux citoyens de saisir les opportunités liées aux investissements verts et de créer de nouveaux emplois dans le domaine du tri et du recycle des déchets.

#### *2.4.4.7 Quelques bonnes pratiques dans la gestion des déchets : le cas du GI2E*

---

<sup>101</sup> <https://www.ccesp.ci/actualites/un-comite-de-regulation-et-de-suivi-de-la-commercialisation-mis-en-place>

<sup>102</sup> [http://www.gouv.ci/\\_actualite-article.php?recordID=4796](http://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=4796)

<sup>103</sup> <https://news.abidjan.net/h/664463.html>

Le Groupement Ivoire Eco Environnement (GI2E) a été créé en 2013. Il est né de la volonté de renforcer la compétitivité d'un groupe d'opérateurs économiques de la filière déchets solides. Il intervient comme interlocuteur de référence dans le dialogue entre le Ministère en charge de la salubrité urbaine et les autres parties prenantes du secteur des déchets. A ce titre, le GI2E collabore avec les 2 principaux opérateurs privés de la filière (ECOTI-SA et ECO EBURNIE).

*Photo 05: Le personnel et quelques équipements de la GI2E*



Source : GI2E

A travers cette collaboration le GI2E assure la collecte et fait intervenir en amont les petits pré-collecteurs traditionnels, qui ont migré du secteur informel vers le secteur formel, et en aval ECOTI-SA et ECO EBURNIE qui se charge du transport et du transfert des déchets vers les centres d'enfouissement.

- Principaux avantages

Le partenariat établi par le GI2E dans la filière des déchets et de l'assainissement a pour avantage de professionnaliser les métiers de la filière déchets, constitué d'éboueurs, de chauffeurs, de fourcheurs, de contrôleurs de balayeurs, de désherbeurs, etc. La GI2E emploie à ce jour plus de 1000 personnes, dont plus de 50% constituent des nouvelles recrues, arrivées dans le secteur des déchets après le début de modernisation du secteur en 2018 par le Gouvernement. En outre, la professionnalisation des emplois a fait apparaître de nouveaux corps de métiers tels que, des environnementalistes, des logisticiens de niveau ingénieur, des mécaniciens, etc.

- Pistes d'améliorations

Alors que la majorité des emplois de ce groupement bénéficie d'une sécurité sociale, beaucoup reste à faire en matière de sécurité et santé au travail. En effet, tous les travailleurs ne sont pas dotés d'équipements de protection ce qui les expose à des risques de pollution et de contamination, comme c'est le cas dans le contexte de la Covid-19. Par ailleurs, des efforts restent à faire pour la mise en place de mécanismes bas carbone dans le transport des déchets.

L'entreprise fait également face à des retards de paiement des factures de ses prestations, ce qui ne facilite pas la gestion courante des charges de fonctionnement, mais également l'acquisition de nouveaux engins.

Pour soutenir les entreprises du secteur des déchets et garantir les emplois, il est nécessaire de réaliser une analyse exhaustive de l'économie des déchets en Côte d'Ivoire. Cela permettra

d'actualiser les données du secteur et définir des mécanismes et des procédures clairs sur la contribution de ce secteur à la croissance verte et à la création d'emplois.

En outre, il est nécessaire de doter les travailleurs du secteur des déchets sur le terrain, d'équipements de protection individuels (EPI), leur prévoir une assurance médicale, leur assurer la sécurité du travail, et enfin doter les ménages de sacs poubelles pour éviter les contaminations dû à l'apparition de nouveaux types de déchets (masques, gels, gants, mouchoirs, etc.)

#### **Encadré 7 : GIE ESPC un regroupement de pré-collecteurs d'ordures ménagères qui est passé de l'informel au formel**



Le Groupement d'Intérêt Economique Espoir des Pré collecteurs de Cocody (**GIE ESPC**) est une société des pré-collecteurs exerçant dans la commune de Cocody à Abidjan. Ces acteurs anciennement regroupés au sein des coopératives, entreprises individuelles et autres associations de pré collecteurs se sont regroupés pour créer le GIE ESPC, en 2017 afin de se conformer à la nouvelle vision-politique nationale de la salubrité depuis 2017<sup>104</sup>. Le GIE ESPC est spécialisé dans le ramassage des ordures ménagères, le curage de caniveaux, le balayage des voies et l'aménagement des espaces verts.

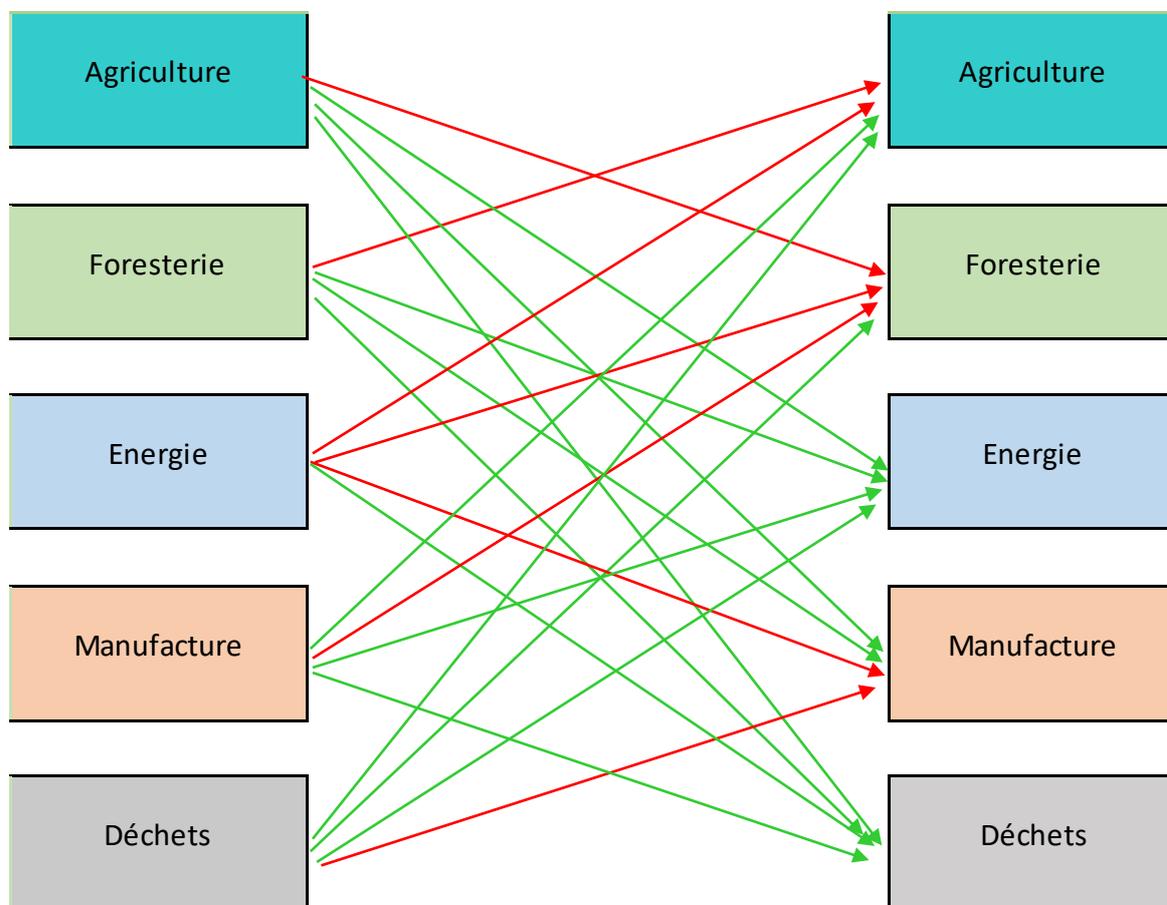
La Direction du GIE ESPC est animée au quotidien par 2 Administrateurs, 10 autres collaborateurs et 12 vacataires. La société traite en moyenne plus de 15000 tonnes de déchets par mois. Elle emploie régulièrement plus de 10 176 pré-collecteurs dans la commune de Cocody, dont 30 femmes. Le personnel administratif a bénéficié de plusieurs formations dans le domaine de la gestion et des tris de déchets, avec l'appui de l'Etat et des PTF. L'ensemble de ces travailleurs n'ont pas encore de protection sociale.

Le GIE ESPC attend encore plus d'appuis de la part de l'Etat et des collectivités locales, en plus de soutien institutionnel qu'il reçoit de l'ANAGED. Les principales attentes sont, l'amélioration du cadre contractuel pour la pré-collecte des déchets, l'accès à des marchés publics et privés, l'accès à des financements publics, des banques et des autres partenaires techniques et financiers pour le développement de l'activité, la reconnaissance juridique du métier de pré-collecteur, la mise à disposition de matériel par les collectivités territoriales et d'espaces pour l'organisation du tri et la valorisation des déchets, et enfin la diversification des activités (curage de caniveau, balayage de la voirie, entretien des espaces verts, etc.).

<sup>104</sup> <http://environnement.gouv.ci/actualite.php?rd=515>

### 2.5.1 Lien entre les secteurs

Graphique 9: Interactions en les 5 secteurs clés de l'étude



Source : notre étude

Légende :

→ (rouge) : Impact négatif : Accroissement de la consommation des ressources naturelles

→ (vert) : Impact positif : Valorisation des produits et des déchets ; création d'emplois

Dans le scénario du statu quo (BAU), il ressort de l'analyse du **Graphique 9** que le secteur le plus impacté est celui de la foresterie. Il subit les activités de déforestation liées à l'agriculture, à l'énergie et à l'industrie (manufacture).

En revanche l'avancée du désert dû à la déforestation menace la production agricole, qui subit également un impact négatif du secteur de l'énergie (utilisation d'énergie fossile). Le secteur manufacturier subit quant à lui un impact négativement du secteur de l'énergie (utilisation d'énergie fossile), et de celui des déchets (pollution).

Les secteurs qui offre le plus de possibilités de valorisation des produits, des résidus et favorisent la création d'emplois verts sont ceux de l'énergie et des déchets. En effet, tous les secteurs convergent vers celui-ci sans l'impacter négativement.

## CHAPITRE 3 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 3.1 Conclusion

Cette étude vise à promouvoir le potentiel du secteur privé dans la stimulation de la croissance verte et la création d'emplois en Côte d'Ivoire. Dans ce rapport, il a été question d'analyser l'importante empreinte environnementale associée au secteur privé, vu que la réglementation sur la protection de l'environnement reste faible dans de nombreux pays en voie de développement, et proposer des pistes de solutions sur la façon de favoriser des politiques de régulation et des systèmes plus incitatifs en faveur du secteur privé et particulièrement des PME en vue de leur contribution significative à l'économie verte.

Les travaux nous ont permis de collecter des données pour combler les lacunes en matière d'informations et de bonnes pratiques sur les investissements verts et les emplois verts et leurs catalyseurs, notamment les politiques et la réglementation, le financement, les incitations et le développement des capacités, afin de développer les activités des entreprises privées susceptibles de stimuler la croissance verte et de créer des emplois dans le contexte ivoirien.

- *Rappel du contexte du développement durable en Côte d'Ivoire*

Dans le cadre de son développement, la Côte d'Ivoire ambitionne d'être un pays émergent. Le renforcement des investissements autour des principaux moteurs de l'économie a permis au pays de retrouver une croissance soutenue, depuis 2012 de l'ordre de 8% par an en moyenne.

**Toutefois**, les politiques économiques centrées sur les infrastructures, l'extraction des matières premières et l'intensification de l'agriculture, poumon de l'économie ivoirienne ont laissé apparaître des insuffisances en matière du découplage économie-environnement. Celles-ci risquent de réduire les effets bénéfiques de la croissance économique et accroître les inégalités à l'avenir si des mesures adéquates strictes conduisant à l'inversion de celles-ci ne sont pas mises en place.

En effet, le pays connaît un taux de déforestation rapide, tandis que les plaines côtières souffrent d'érosion liée à la montée des eaux et les populations urbaines exposées aux dégâts matériels et sociaux causés par les inondations. En outre, la Côte d'Ivoire fait face à des problèmes sociaux majeurs, notamment en ce qui concerne la santé, l'éducation, l'emploi, etc. De plus le taux de pauvreté est de 46,3% en 2015 (INS, Env 2015), avec une croissance démographique élevée et une forte pression foncière.

Conscient des risques liés à la dégradation environnementale et à l'épuisement des ressources naturelles, le Gouvernement ivoirien s'est engagé à promouvoir le développement durable et la lutte contre les changements climatiques. Il a adopté en 2014 une loi d'orientation en matière de développement durable, et élaboré une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) qui prévoit une transition vers une économie verte.

Le pays a également été touché par le Coronavirus (Covid-19) en mars 2020. Cette crise du Covid-19, au-delà de l'impact sanitaire, s'est transformée en une crise économique sans précédent au niveau mondial. Il apparaît de ce fait, urgent et nécessaire de proposer des solutions et des approches novatrices pour la relance économique et la création d'emplois, dans un contexte post-Covid-19, qui aux yeux de certains experts « ...sera plus efficace en termes de soutien à l'économie, tout en poursuivant les efforts de persévération de l'environnement, si les plans de relance

mettaient l'accent sur l'économie "verte" »<sup>105</sup>. Cependant, le pays fait face à d'importants enjeux et défis en matière développement durable et d'économie verte.

- *Le secteur privé, les investissements verts et la création d'emplois*

Conformément à sa politique libérale, le Gouvernement ivoirien a fait du secteur privé, l'acteur privilégié de la croissance économique, le secteur privé constitue le véritable moteur de croissance. Ainsi, le secteur privé, en raison de sa capacité à contribuer à la croissance verte, à générer de la richesse à travers la production de biens et services et la création d'emplois, doit pouvoir jouer un rôle de premier plan dans la réalisation de certains objectifs de développement durable et plus particulièrement dans la relance post Covid-19.

Ainsi, pour mieux appréhender le potentiel des investissements verts et la création d'emplois en Côte d'Ivoire, l'étude a fait un inventaire des opportunités et des bonnes pratiques dans les 5 secteurs clés retenus que sont l'agriculture, la foresterie, l'énergie, le secteur manufacturier, et le traitement des déchets.

En effet, les actions de développement durable des entreprises se traduisent par leur démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Généralement, ces actions sont guidées par la recherche de la compétitivité. Par ailleurs, les actions en matière d'économie verte menées par les entreprises enquêtées sont principalement orientées vers des activités courantes de gestion des déchets et des effluents, de nettoyage, de conservation de la biodiversité, et d'efficacité énergétique. Quand bien même ces entreprises se préoccupent de la création d'emploi dans la chaîne de valeur, l'évaluation des emplois créés n'est pas systématique. Elles mettent ainsi en cause l'insuffisance de capacité technique.

Les difficultés majeures auxquelles font face les entreprises dans la mise en œuvre de leur démarche de responsabilité sociétale et d'économie verte sont liées aux moyens financiers limités et à l'insuffisance des incitations légales et réglementaires. En outre, la gestion et le traitement des déchets ainsi que l'énergie propre constituent les priorités en termes d'investissements verts, en cas d'appuis extérieurs.

- *Les avantages pour les entreprises et pour le pays*

La part des investissements dans la RSE se situe entre 2,5 et 5% du CA, pour certaines, alors qu'il est difficile à estimer pour d'autres. Il en est de même pour les prévisions d'investissements, ainsi que l'évaluation des gains financiers de la démarche RSE ; difficile à comptabiliser car certains gains ne sont pas quantifiables, selon ces entreprises.

Les avantages pour le pays et pour les entreprises qui investissent dans l'économie verte sont nombreux et méritent d'être étendu aux PME. Nous pouvons affirmer que les investissements verts procurent aux entreprises des avantages directs et indirects dans le cadre leur démarche de responsabilité sociétale, notamment l'amélioration de la réputation et de la confiance des parties prenantes, ainsi que la compétitivité sur les marchés. Dès lors, pour influencer les décisions et les investissements du secteur privé vers une économie verte, et guider la réponse à la croissance verte et à l'insertion sociale, l'Etat doit prendre des mesures urgentes pour le renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et fiscal, le renforcement des capacités des entreprises en matière de

---

<sup>105</sup> Will COVID-19 fiscal recovery packages accelerate or retard progress on climate change? Oxford Smith School of Enterprise and the Environment | Working Paper No. 20-02, 4 May 2020

DD/RSE, la mise à disposition d'infrastructures et équipements publics facilitant le tri des déchets et la sensibilisation de la population.

Pour développer les investissements verts en Côte d'Ivoire, un accent particulier devra également être mis sur le commerce et les échanges sous-régionaux et régionaux. Pour cela, il est essentiel pour le Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre des politiques régionales, entre autres, la Politique Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP en anglais), la Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA), la Politique d'Energies Renouvelables de la CEDEAO (PERC) et la Politique d'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (PEEC), ainsi que la Politique régionale CEDEAO de la Qualité. Dès lors, le plan d'actions pour le renforcement du commerce intra-africain de l'Union africaine permettra au secteur privé de tirer parti des possibilités offertes par la ZLECA.

- *Perspectives*

La nécessité d'analyser l'opportunité de la création et/ou du soutien d'un cadre de concertation et de coordination plus inclusif et porté essentiellement sur les investissements dans l'économie verte et la création d'emplois en Côte d'Ivoire, obéit au principe de l'ODD 16.7: « *Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions* ». Ainsi, l'expérience de la collaboration public-privé dans la gestion des « Fonds de soutien Covid-19 aux entreprises » devra être capitalisée pour la création d'un « Fonds d'investissements dans l'économie verte » au plan national.

En effet, l'impact du Covid-19 sur l'économie et les emplois, notamment pour les entreprises exerçant dans les secteurs les plus durement touchés ou pour de petites entreprises plus vulnérables aux chocs nous interpelle. Nous osons espérer que la question du développement des PME, de l'emploi des jeunes et des femmes particulièrement affectées par le Covid-19, ainsi que l'infrastructure qualité nécessaire pour accroître les incitations basées sur des approches « best in class » en matière d'investissement vert et de création d'emplois, feront l'objet d'études plus approfondies.

## **3.2 Recommandations**

### **3.2.1 Recommandations générales**

Afin de stimuler les investissements verts et la création d'emplois, nous recommandons cinq politiques à fort potentiel en termes de multiplicateur économique et de mesure de l'impact climatique, à savoir, la lisibilité du cadre des investissements verts pour les opérateurs économiques, l'investissement dans les infrastructures pour la gestion des déchets et les énergies renouvelables, le renforcement de l'insertion sociale, l'investissement dans le capital naturel et la R&D propre.

#### *3.2.1.1 La lisibilité du cadre des investissements verts pour les opérateurs économiques*

L'étude a permis de faire le constat d'une **littérature** abondante sur les investissements dans l'économie verte et la création d'emplois en Côte d'Ivoire, notamment en ce qui concerne les

énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'agroforesterie, l'écologie industrielle, etc. Cependant, dans la majeure partie des cas, ces projets ne font apparaître que le volume des investissements et des gains financiers qui en résultent. Très peu d'écrits donnent des précisions sur les modalités de l'insertion sociale et de la création d'emplois verts générés par les investissements dans l'économie verte.

**Recommandation 1: La relance post COVID devra intégrer des mesures incitatives vertes**

Dès lors l'Etat devra, dans sa politique de relance post Covid-19, adopter des approches axées sur une économie verte inclusive. Cela consistera à prendre des mesures incitatives pour les investissements publics et privés en faveur du développement durable, de façon à accroître les avantages sociaux, environnementaux et économiques, à moyen et long terme et renforcer l'information et la communication afin de les rendre accessibles aux opérateurs économiques.

En outre, il est nécessaire d'introduire dans les mesures de soutien post-Covid-19 aux entreprises publiques et privés, des conditionnalités liées au respect des normes environnementales.

**Recommandation 2: Mise en place d'un programme de promotion des investissements verts et de création d'emplois verts**

Pour impliquer tous les acteurs au plan national, nous recommandons la mise en place d'un vaste programme de promotion des investissements verts et de création d'emplois verts avec l'appui des structures clés (Ministères en charge de l'environnement et du développement durable, Ministère en charge de l'emploi, Ministère en charge de l'économie et des finances, le CEPICI, la DGI, le FDFP, etc.) et porté au niveau sectoriel par les départements ministériels, les collectivités territoriales, les plateformes confessionnelles du secteur privé, les organismes de sécurité sociale, les syndicats de travailleurs, les grandes entreprises et les media, etc.

Les organisations des consommateurs devront être impliquées très tôt dans le déploiement du programme de promotion des investissements vers et la création d'emplois, afin de soutenir les initiatives conformes aux marchés verts.

La population en générale devra bénéficier d'une meilleure connaissance des enjeux des investissements verts, en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité, ainsi que l'insertion sociale. Des campagnes de sensibilisation et d'information devront être organisées dans ce sens avec l'appui des médias.

**Recommandation 3: lever les contraintes qui empêchent l'accès aux crédits**

Par ailleurs, l'Etat devra trouver les voies et moyens pour lever les contraintes qui empêchent l'accès aux crédits, car faute de garantie et de sûreté réelle, les banques ne peuvent faciliter l'accès au crédit aux PME, aux porteurs de projets et aux petits investisseurs.

*3.2.1.2 L'investissement dans les infrastructures pour la gestion des déchets et les énergies renouvelables*

Les informations recueillies sur le terrain montrent que plusieurs initiatives ont déjà été menées par les pouvoirs publics en direction du secteur privé, notamment la valorisation des déchets solides et ménagers de la ville d'Abidjan et celles de l'intérieur du pays, l'élaboration d'un Plan national des énergies renouvelables, etc. Outre la valorisation des déchets, plusieurs filières vertes innovantes (le recyclage, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'usage des foyers améliorés, l'agroforesterie, etc....) affichent un important potentiel pour le développement du tissu industriel national de PME.

#### **Recommandation 4: renforcer le dialogue public-privé autour des politiques de gestion des déchets et d'énergies renouvelables**

Aussi, faut-il souligner que le développement et la commercialisation de solutions environnementales induiront certainement une évolution des métiers et des emplois. Ces initiatives, associées à un meilleur dialogue public privé dans le cadre de l'opérationnalisation du partenariat entre le Ministère de l'environnement et du développement durable et la Confédération générale des entreprises (CGECI) contribueront à influencer progressivement l'engagement des entreprises dans l'économie verte à travers les démarches de responsabilité sociétale.

##### *3.2.1.3 Le renforcement de l'insertion sociale*

Une plus grande implication de l'Etat en matière d'insertion sociale est nécessaire. Elle permettra le maintien des emplois actuels. Pour cela, il conviendra de :

#### **Recommandation 5: accroître la vigilance des grandes entreprises en direction des PME**

Renforcer la vigilance dans les chaînes d'approvisionnements. Prendre des mesures pour s'assurer de la conformité réglementaire en matière de protection de l'environnement et de l'emploi chez les fournisseurs et dans les chaînes d'approvisionnement et de distribution ; Renforcer les capacités des travailleurs des filières menacées pour veiller à leur reconversion ; Encourager les circuits d'approvisionnements plus courts en favorisant l'emploi de PME locales ;

En effet, pour se préparer à l'éventualité de pertes d'emplois, il est important, au niveau sectoriel/régional/local, de savoir quelles industries seront viables, quels secteurs seront en expansion dans l'économie locale et quelles compétences seront nécessaires. De même, savoir quelles industries sont en danger de déclin et susceptibles de subir des changements structurels fait partie d'un système d'alerte précoce qui contribue à prévenir les pertes d'emploi dans certains secteurs et régions et/ou à doter la main-d'œuvre des compétences nécessaires pour saisir de nouvelles opportunités.

D'autre part, pour encourager la création de nouveaux emplois, il conviendra de :

#### **Recommandation 6: développer les compétences en faveur des nouveaux métiers verts**

Cela consistera à renforcer les capacités des acteurs sur l'économie verte et les technologies susceptibles de réduire les impacts environnementaux et favorisant la création d'emplois ; finaliser l'élaboration du répertoire des emplois verts par secteur d'activités et en faire la promotion ; intégrer dans le dispositif national de la ZLECAF un volet sur les investissements verts et le commerce sous-régional et régional, de sorte à faciliter l'exportation des produits (biens et services) verts.

##### *3.2.1.4 L'investissement dans le capital naturel*

La forte croissance démographique conjuguée à la reprise progressive de l'activité économique post Covid-19, ne tenant pas compte des contraintes environnementales pourraient conduire à une augmentation substantielle des émissions des GES. En outre, les disparités géographiques pourraient s'accroître avec le manque d'initiatives des collectivités territoriales en faveur des actions environnementales, en raison d'une priorité accordée à la lutte contre le Coronavirus et ses impacts dans les communautés. Pour y remédier, il conviendra de :

**Recommandation 7: renforcer l'appui aux activités verdissantes et de protection de la biodiversité des entreprises (reconstitution des écosystèmes naturels, reforestation, etc.)**

Cela consistera à améliorer le suivi de l'application des engagements en termes de réduction de la consommation des ressources, des émissions de GES et de protection des emplois (code des investissements, code des marchés public, contrats bancaires, etc.) et l'accès aux avantages fiscaux qui y sont rattachés.

*3.2.1.5 L'investissement dans la R&D propre*

**Recommandation 8: soutenir les initiatives sectorielles par la R&D**

Toutes ces initiatives devront être soutenues par des études plus approfondies sur les profils métiers et les statistiques des emplois dans les filières vertes et les chaînes d'approvisionnement verts. Par ailleurs, pour améliorer la coordination des actions, il sera nécessaire de créer une base de données sectorielle et locale sur l'économie verte et les emplois, ainsi qu'un système d'alerte précoce en appui à la R&D des entreprises.

En effet, en 2011<sup>106</sup>, sous l'égide du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, une nouvelle orientation de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire a été définie. Celle-ci propose une liste de 8 pôles de compétence. Il s'agit notamment des pôles i) Santé ii) substances naturelles iii) Environnement et société iv) Mines, énergie et matériaux v) Economie - Éthique et Développement Durable vi) Agriculture, foresterie et développement vii) Identité, diversité culturelle et intégration viii) Innovation technologique. Sur les 8 pôles, 4 ont été identifiés comme ceux ayant un lien avec le développement de la recherche sur les investissements verts, la croissance verte et la création d'emplois, à savoir, les pôles ii) substances naturelles, iii) Environnement et société, v) Economie - Éthique et Développement Durable vi) Agriculture, foresterie et développement et viii) Innovation technologique.

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) signé entre la Côte d'Ivoire et la France, un volet « Enseignement supérieur et recherche scientifique » a été inclue, intitulé « Appui à la Modernisation et à la Réforme des Universités et Grandes Écoles de Côte d'Ivoire » (AMRUGE-CI). Le volet Innovation<sup>107</sup> de l'AMRUGE est un programme d'appui à l'entrepreneuriat innovant en Côte d'Ivoire, porté par l'IRD et la Direction de la Valorisation et de l'Innovation (DVI). Ce programme s'adresse prioritairement aux étudiants, doctorants, chercheurs, ingénieurs, mais aussi à des inventeurs, ou innovateurs ressortissants de Côte d'Ivoire et résidant en Côte d'Ivoire ou en France, qui souhaitent créer une activité entrepreneuriale innovante en Côte d'Ivoire. Il constitue un modèle de collaboration qui devra être soutenu et renforcé dans le cadre des partenariats publics-privés en vue d'accompagner des jeunes entrepreneurs-inventeurs pour la mise en œuvre de projets à fort caractère technologique ou porteurs de solutions innovantes à impact sociétal et/ou environnemental positif pour la Côte d'Ivoire.

**3.2.2 Analyse des mesures incitatives et promotionnelles de l'économie verte et la création d'emplois verts en Côte d'Ivoire**

---

<sup>106</sup> [https://www.csr.ch/detail\\_articles.php?idArt=103](https://www.csr.ch/detail_articles.php?idArt=103)

<sup>107</sup> [http://www.enseignement.gouv.ci/index.php?open=ressources&res=details\\_offre&offID=235](http://www.enseignement.gouv.ci/index.php?open=ressources&res=details_offre&offID=235)

### 3.2.2.1 Au plan institutionnel et réglementaire

#### **Recommandation 9: lever les contraintes institutionnelles et réglementaires**

L'Etat devra lever les barrières à l'investissement vert (renforcement du cadre institutionnel, actualisation des textes, sécurisation des investissements, formation des banques, ...)

L'Etat devra mettre en place un mécanisme de coordination commun aux ministères impliqués dans la supervision des Contributions déterminée au niveau national dans la relance durable post Covid-19, afin de piloter le processus d'examen des projets et de tenir à jour une liste d'interventions bancables en matière d'économie verte et de création d'emplois.

#### **Recommandation 10: créer plus d'incitations en faveur des PME**

En ce qui concerne les PME l'Etat devra :

- prendre des dispositions législatives et réglementaires incitatives au développement du crédit-bail qui permettent aux PME intervenant dans les filières vertes d'acquérir ou de renouveler leurs équipements<sup>108</sup> ;
- prendre les mesures d'incitations fiscales de nature à favoriser le développement de nouveaux produits financiers destinés au financement des PME des filières vertes ;
- prendre les mesures pour la création d'organismes spécialisés dans le financement des PME des filières vertes.

Par ailleurs, une attention devra être accordée à la mise en œuvre des Articles 18 et 19 de la Loi sur la promotion des PME<sup>109</sup> qui favorise une meilleure collaboration avec les PME ainsi que la participation de celles-ci à l'exécution des marchés publics en vue du développement des filières vertes. En effet, l'Etat et ses démembrés, notamment les collectivités locales, les entreprises du secteur public et parapublic devront prendre des mesures pour renforcer les dispositions régissant les marchés publics, par l'introduction de dispositions particulières concernant la protection de l'environnement et le développement de filières vertes en encourageant le développement d'accords de partenariats entre PME et grandes entreprises dans l'exécution desdits marchés.

#### **Recommandation 11: renforcer les mesures incitatives du Code Général des Impôts en faveur des activités environnementales et sociales**

En outre, l'Etat devra prendre des mesures pour renforcer les dispositions du Code général des impôts offrant des incitations fiscales aux entreprises nationales et internationales qui s'engagent dans les activités de responsabilité sociale par la réalisation de projets sociaux générateurs de revenus et protégeant l'environnement et la biodiversité (biomasse, foyers améliorés, forêts communautaires, transformation des déchets, etc.) au profit des jeunes, des femmes et des communautés où l'entreprise est installée en appui à des PME et aux ONG ». Cette disposition prévue par l'Article 25 du Code des investissements met ainsi l'accent, d'une part, sur le rôle de l'Etat dans l'amélioration des avantages fiscaux liés à la pratique de la RSE, et d'autre part, elle renforce l'idée que ces incitations fiscales devraient prioritairement accroître les investissements des entreprises dans les filières vertes tout en développant l'économie locale.

#### **Recommandation 12: mettre en place un guichet unique de l'économie verte**

---

<sup>108</sup> Loi N° 2014-140 du 24 mars 2014, Portant orientation de la politique nationale de promotion des petites et moyennes entreprises, Article 15.

<sup>109</sup> Loi N° 2014-140 du 24 mars et 2014, Portant orientation de la politique nationale de promotion des petites et moyennes entreprises, Article 18 et 19.

L'Etat devra étudier la mise en place d'un guichet de l'économie verte et la création d'emplois verts. Ce guichet sera logé au sein d'une structure gouvernementale d'appui à l'investissement, d'appui aux PME ou une plateforme professionnelle de coordination des initiatives vertes. Il servira de point de convergence de toutes les initiatives en matière d'investissements verts et de création d'emplois verts. Il mettra à la disposition des acteurs et du grand public des ressources informationnelles par secteur d'activités et par filière. Il soutiendra la recherche scientifique ainsi que les programmes de formation, puis facilitera l'accès aux financements.

### 3.2.2.2 Au plan technique et opérationnel

- *Les mesures à prendre par l'Etat et ses démembrements*

#### **Recommandation 13: veiller au suivi de l'application des normes QHSE**

L'Etat devra veiller par des vérifications et un meilleur suivi à l'application des dispositions relatives à la conformité aux normes techniques, sociales, sanitaires et environnementales, nationales ou, à défaut, internationales applicables aux produits, services et environnement de travail des investisseurs nationaux et internationaux. Ceux-ci devront se conformer, en outre, aux normes relatives aux systèmes de management de la qualité, et contribuer à la promotion des normes en matière de droit de la personne et de droit du travail en appliquant les principes reconnus internationalement, notamment, ceux contenus dans la norme ISO 26 000, tels que prévu aux Articles 24, 25 et 27 du Code des investissements.

L'Etat devra veiller à ce que les investisseurs fournissent à leurs collaborateurs des conditions d'hygiène, de sécurité et d'environnement conformes à la législation locale et au renforcement du devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement.

#### **Recommandation 14: développer l'employabilité et l'entreprenariat vert**

Cela consistera à mettre un accent particulier sur la promotion de l'employabilité et des emplois décents auprès des PME des filières vertes. En outre, l'Etat devra prendre des mesures spécifiques destinées à favoriser la migration des acteurs des filières vertes du secteur informel vers le secteur moderne et structuré, à travers le Ministère en charge de l'environnement et du développement durable, le Ministère en charge de l'emploi et de l'insertion sociale, le Ministère en charge de la promotion des PME, qui en assurera le suivi<sup>110</sup>.

L'Etat, les Collectivité territoriales et les plateformes d'ONG devront encourager les ONG et associations au regroupement (fédération) en vue d'un accès efficace aux fonds verts et aux projets d'envergure. L'Etat, les collectivités territoriales et les plateformes professionnelles du secteur privé devront encourager les PME à la cotraitance et au regroupement (GIE) en vue d'un accès effectif et efficace aux marchés d'envergure<sup>111</sup>.

L'Etat devra approfondir la recherche sur certains secteurs transversaux tels que les secteurs de l'énergie et des déchets qui ne disposent pas suffisamment de données économiques et sociales en matière de croissance verte et de création d'emplois verts au niveau local. L'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises implantées dans les localités, devront prendre des mesure pour évaluer les potentialités régionales et locales en matière d'économie verte et d'emplois, puis accompagner

---

<sup>110</sup> Loi N° 2014-140 du 24 mars 2014, Portant orientation de la politique nationale de promotion des petites et moyennes entreprises, Article 24.

<sup>111</sup> Charte de la sous-traitance et de la cotraitance en Côte d'Ivoire, Articles 24 et 25.

les parties prenantes locales dans la préservation des savoir-faire traditionnels, locaux et modernes, à travers la création de micro-entreprises et/ou de comités de développement communautaires.

**Recommandation 15: développer les compétences des structures étatiques impliquées dans l'investissement vert**

Les entités clés de l'Etat impliquées dans les réformes et l'application des politiques et des réformes, ainsi que celles des collectivités territoriales devront bénéficier d'une formation adéquate. Il s'agit notamment, du Centre de Promotion des Investissements (CEPICI) et de la Direction Générale des Impôts (DGI) afin de veiller à l'application des textes en matière d'investissement concernant les pratiques sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises contenues dans leur démarche de responsabilité sociétale. En outre, le renforcement des capacités de la Direction des Marchés Publics (DMP) et la Bourse de sous-traitance et des Partenariats (BSTP) pour la prise en compte des mesures de préservation de l'environnement et de la biodiversité dans le suivi des marchés publics et des projets verts liés aux contrats de sous-traitance entre les grandes entreprises et les PME.

- *De l'accompagnement technique aux acteurs du secteur privé*

**Recommandation 16: améliorer les politiques de développement des ressources humaines des entreprises en faveur des métiers verts**

Les entreprises devront recruter en priorité la main d'œuvre locale et contribuer à accroître la qualification des collaborateurs locaux, notamment par la formation continue, le développement de compétences nationales et l'employabilité dans les « métiers verts » à travers des stages de perfectionnement<sup>112</sup>.

Les investisseurs nationaux et internationaux devront veiller au renforcement du savoir-faire du personnel local (travailleurs internes, fournisseurs, sous-traitants et distributeurs) notamment par la formation et le transfert de technologies, conformément aux dispositions prévues dans le Code des investissements. Les grandes entreprises nationales et internationales attributaires de marchés publics devront sous-traiter une partie de ces marchés avec des PME et ONGs locales intervenant dans les filières vertes, afin de respecter les clauses de préservation de l'environnement et de la biodiversité contenues dans lesdits marchés<sup>113</sup>.

**Recommandation 17: renforcer l'implication des grandes entreprises et des PME dans la RSE**

L'élaboration d'une matrice sur la conformité réglementaire sera nécessaire pour informer l'ensemble des acteurs sur les dispositions harmonisées (réglementaires et normatives) à prendre dans le cadre de leurs investissements verts. Les PME devront progressivement s'impliquer dans des démarches de responsabilité sociétale sous la « vigilance » des grandes entreprises via les chaînes d'approvisionnement, notamment par la vérification et l'application des normes techniques, afin de renforcer leur conformité aux standards nationaux et internationaux et améliorer leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance.

**Recommandation 18: améliorer la digitalisation des entreprises pour un meilleur reporting sociétal**

---

<sup>112</sup> Ordonnances n° 2012 – 487 du 07 juin 2012 Portant code des investissements, Article 26.

<sup>113</sup> Loi N° 2014-140 du 24 mars 2014, Portant orientation de la politique nationale de promotion des petites et moyennes entreprises, Article 20.

Les entreprises devront améliorer le management digital et le management à distance, tout en renforçant l'employabilité des parties prenantes internes et externes. Les startup digitales devront être soutenues afin de créer un écosystème pouvant servir de base au développement de l'économie numérique locale ; lutter contre la pauvreté et le chômage en incitant l'entrepreneuriat des jeunes grâce au développement des TIC.

- *Du renforcement du cadre collaboratif et le développement des plateformes d'apprentissage par les pairs*

### **Recommandation 19: renforcer les partenariats multisectoriels à travers la création d'une nouvelle plateforme de l'économie verte plus inclusive**

Les plateformes professionnelles du secteur privé devront encourager les grandes entreprises et les PME locales à privilégier des partenariats (proportions de marchés publics et privés, prestations de services environnements) afin de renforcer et améliorer les chaînes d'approvisionnements vertes, à travers des relations fondées sur des intérêts et objectifs communs dans un climat de confiance réciproque, d'équité et de respect mutuel des droits et des devoirs<sup>114</sup>.

Les organisations syndicales devront être impliquées dans la recherche de solutions durables pour le développement des compétences et la reconversion des travailleurs vers des métiers verts.

Le cadre de dialogue public-privé devra être renforcé à travers la mise en place d'une plateforme multisectorielle de collaboration plus inclusive et représentative des différentes parties prenantes engagées dans les investissements verts et la création d'emplois. Cette nouvelle plateforme, selon les attentes formulées par les entreprises enquêtées, pourrait axer ses actions sur, le développement des compétences, le partage d'expériences, l'accès des entreprises aux infrastructures et équipements publics facilitant le tri des déchets, l'accès aux financements (fonds verts, fiscalité environnementale), etc. Devrait prendre part aux travaux de cette plateforme, les acteurs de la RSE de chaque entreprise, les représentant de l'administration, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les représentants des entreprises engagées, toute personne compétente ayant une expérience dans les domaines cités.

Le cadre collaboratif devra favoriser la mise à disposition du bilan annuel national RSE à transmettre aux entreprise en précisant les résultats, les menaces et les nouvelles orientations de la RSE, le pragmatisme et de la méthodologie qui tiennent compte des réalités afin de faire aboutir les initiatives au plan national, une meilleure implantation des entreprises pour chaque secteur d'activités.

#### *3.2.2.3 Au plan financier*

### **Recommandation 20: renforcer la mobilisation des ressources dans un contexte de relance post Covid-19**

Les effets de la lutte contre le Covid-19 sur les priorités budgétaires du Gouvernement devront accentuer les stratégies et les politiques nationales en faveur d'une mobilisation accrue de ressources pour le financement de la croissance verte et la création d'emploi. En effet, la crise sanitaire a affecté l'économie et le pays ne dispose plus suffisamment d'espace budgétaire pour être en mesure de relancer son économie. Dès lors, un état des lieux du financement de la croissance verte devra être réalisé et aligné sur la mise à jour du dispositif fiscal environnemental.

---

<sup>114</sup> Charte de la sous-traitance et de la cotraitance en Côte d'Ivoire, Articles 4 à 6.

A l'heure où les partenaires de développement au plan mondial appellent à une réponse audacieuse pour mieux rebâtir l'après Covid-19, il sera capital pour le Gouvernement de prendre des mesures rapides et transformatrices pour combler le déficit de financement dû au Covid-19 pour financer la croissance verte. De telles mesures devraient encourager plus d'investissements privés soutenus par des financements internationaux basés sur des actions coordonnées et bancables pour la croissance verte.

Les collectivités territoriales devront créer au niveau régional et/ou communal des « Fonds verts de financement des PME ». Ces fonds seront alimentés par des dotations fournies par des Collectivités territoriales, des subventions de l'Etat, des lignes de crédits spécialisées, des dons de bailleurs de Fonds ou de partenaires techniques et financiers<sup>115</sup>

L'Etat et les collectivités territoriales devront créer des pépinières et des incubateurs d'entreprises dans les filières vertes et aider à la création de nouvelles entreprises dans ces filières en favorisant l'émergence de nouveaux projets durables<sup>116</sup>. L'Etat devra prendre des mesures pour faciliter l'accès des PME qui mènent des activités innovantes en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité, à des crédits à taux réduits<sup>117</sup>

Vu le faible taux de rentabilité et le retour sur investissement sur le long terme de certaines entreprises des filières vertes, l'Etat devrait faire la promotion des investissements dans les zones B (8 ans de bénéfices des avantages accordés) et C (15 ans de bénéfices des avantages accordés) selon le découpage du territoire ivoirien relativement aux bénéfices des avantages accordés par le Code des investissements<sup>118</sup>. Cette mesure favorisera la réduction des disparités régionales en termes d'investissements et d'emplois verts entre Abidjan, la capitale économique et le reste du pays.

### 3.2.3 Les actions spécifiques prioritaires

Quatre actions qui constituent des priorités à intégrer au plan d'actions de suivi de la mise en œuvre des recommandations ont été identifiées.

#### *3.2.3.1 Action 1 : la révision de la CDN et sa feuille de route*

De ce qui précède, il est primordial pour le Gouvernement de renouveler l'engagement du pays à réduire l'empreinte carbone de son développement conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, à travers la révision de la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN). Cela est d'autant plus pertinent et opportun en 2020, car chaque partie signataire devait introduire ou actualiser, par cycle de cinq ans, ses CDN.

Au cours de cette révision, un accent particulier devra être mis sur l'évaluation des émissions de GES pour les secteurs clés de l'économie, ce qui donnera une image plus claire de la façon dont le gouvernement envisage les secteurs de croissance économique et de transformation technologique

---

<sup>115</sup> Loi N° 2014-140 du 24 mars 2014, Portant orientation de la politique nationale de promotion des petites et moyennes entreprises, Article 17.

<sup>116</sup> Loi N° 2014-140 du 24 mars 2014, Portant orientation de la politique nationale de promotion des petites et moyennes entreprises, Article 23.

<sup>117</sup> Loi N° 2014-140 du 24 mars 2014, Portant orientation de la politique nationale de promotion des petites et moyennes entreprises, Article 27.

<sup>118</sup> Ordonnance n° 2012 – 487 du 07 juin 2012 Portant code des investissements, Articles 34 à 38.

à venir, deux aspects qui ont des liens évidents avec l'anticipation des besoins d'investissements des entreprises et la création d'emplois. En outre, des travaux supplémentaires seront certainement nécessaires pour traduire les CDN en portefeuilles de projets prêts à être lancés.

Enfin, il sera nécessaire que les 5 secteurs clés de l'étude apparaissent clairement dans la CDN pour une meilleure analyse.

### ***3.2.3.2 Action 2 : la révision et l'opérationnalisation de la SNDD***

La Côte d'Ivoire s'est fermement engagée à réaliser le développement durable avec pour vision de « faire en sorte que le développement durable puisse s'ancrer dans le corps social, afin que chaque citoyen devienne un acteur responsable qui contribue à l'harmonie entre la qualité de l'environnement, le dynamisme économique et l'équité sociale ». Pour se faire, il est primordial, au regard des impacts de la crise sanitaire mondiale (Covid-19) et des nouvelles priorités gouvernementale de réviser, puis opérationnaliser la Stratégie Nationale de développement durable (SNDD 2019-2025) ainsi que son plan d'action stratégique 2019-2030 qui est annexé à la SNDD. Portée par la Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable, cette révision veillera également à mettre en cohérence les politiques sectorielles, à améliorer l'inclusion des projets et renforcer le dispositif et les outils de mise en œuvre de la SNDD. Enfin, cette nouvelle approche devra renforcer la coopération entre les différents acteurs et faciliter l'accès aux ressources. Dès lors, il apparaît opportun d'apporter à la Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable ainsi qu'aux différents Ministères sectoriels, l'accompagnement et l'assistance technique nécessaires pour le verdissement des plans de développement sectoriels, la mise en cohérence de ces plans avec la SNDD et la mobilisation des ressources pour le financement des projets.

### ***3.2.3.3 Action 3 : la révision et l'opérationnalisation de la SNLCC***

Face à la vulnérabilité du pays aux impacts du changement climatique qui touchent tous les secteurs essentiels de son développement, la Côte d'Ivoire a mis en place en 2012 le Programme National Changement Climatique (PNCC) afin de coordonner, proposer et promouvoir des mesures et stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques. Une Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (SNLCC) 2015-2020 a été adoptée fin 2014. Afin de renforcer la résilience du pays aux changements climatiques, les interventions de soutien à la reprise économique devront prendre en compte la révision et l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changement Climatiques.

### ***3.2.3.4 Actions 4 : la contribution à l'élaboration de la Stratégie Nationale intégrée de promotion des emplois verts***

Le processus en cours de formulation d'une stratégie nationale intégrée de promotion des emplois verts devra bénéficier d'un appui jusqu'à son achèvement, à son appropriation par les acteurs nationaux et à son opérationnalisation. En effet, le processus conduit par le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), en partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT) est actuellement au stade d'une revue de la documentation. La Feuille de route relative à la stratégie de promotion des emplois verts en Côte d'Ivoire prévoit différentes étapes partant de la sensibilisation des acteurs, à la formulation de la stratégie ainsi que sa mise en œuvre et son suivi. Fort des résultats de la présente étude et de l'expérience sur les leviers d'actions du Gouvernement pour la stimulation du secteur privé dans la croissance verte et la création d'emploi, il est recommandé en accord avec le

BIT qui soutient cette initiative et d'autres partenaires d'identifier des actions spécifiques à forte valeur ajoutée, pour accompagner chaque étape du processus de formulation de ladite stratégie. Ces actions pourraient concerner entre autres, le verdissement de la politique nationale de l'emploi et sa mise en cohérence avec la SNDD, la revue des initiatives en cours et des instruments financiers favorables à la promotion des emplois verts, l'analyse des secteurs économiques et des filières vertes tels que les 5 secteurs clés de la présente étude, l'identification des besoins en renforcement des capacités des entreprises et des services d'appui à la formation et à l'entrepreneuriat dans le domaine des emplois verts, l'identification des besoins de financement pour la promotion des investissements et des emplois verts, la participation à différents ateliers d'élaboration, de revue et de suivi de la stratégie nationale de promotion des emplois verts.

### 3.2.4 Recommandations sectorielles

Dans la perspective de la durabilité mettant l'accent sur l'économie verte, la croissance verte et la création d'emploi en vue d'accélérer l'atteinte des cibles des ODD au plan national, nous recommandons pour chacun des 5 secteurs prioritaires de l'étude, les actions prioritaires suivantes ci-après.

#### 3.2.4.1 Secteur agricole

- Mettre en place un dispositif d'accompagnement (assistance technique) d'au moins 30 % des grandes entreprises et 30% des PME intervenant dans le secteur agricole et alimentaire, dans une démarche de RSE et d'économie verte ;
- Inventorier les filières vertes sectorielles et développer celles qui comportent le plus de potentiel en termes d'investissements verts et d'emplois ;
- Créer un Prix spécial de « L'Agriculture verte » basé sur le respect des dispositions du code des investissements ;
- Former un pool d'experts nationaux pour l'évaluation de conformité et l'accompagnement aux normes de l'« Agriculture verte ».

#### 3.2.4.2 Secteur de l'énergie

- Vulgariser les technologies à faible émission de CO2 par la production de supports d'information et de communication promouvant les bonnes pratiques et leurs perspectives de développement ;
- Apporter un appui complémentaire aux projets en cours dans le secteur privé et/ou soutenir leurs perspectives de développement (SUNREF, ProFERE, AMRUGE-CI, etc.) ;
- Vulgariser les innovations en TIC par la production de supports d'information et de communication les promouvant les bonnes pratiques leurs perspectives de développement ;
- Inventorier les filières vertes sectorielles et développer celles qui comportent le plus de potentiel en termes d'investissements verts et d'emplois.

#### 3.2.4.3 Secteur manufacturier

- Mettre en place un dispositif d'accompagnement (assistance technique) d'au moins 30 % des grandes entreprises industrielles et 30% des PMI intervenant dans secteurs clés autres que l'agriculture, dans une démarche de RSE et d'économie verte ;

- Inventorier les filières vertes sectorielles et développer celles qui comportent le plus de potentiel en termes d'investissements verts et d'emplois ;
- Créer un Prix spécial de « L'Industries verte » basé sur le respect des dispositions du code des investissements ;
- Former un pool d'experts nationaux pour l'évaluation de conformité et l'accompagnement aux normes de l'« Ecologie industrielle ».

#### *3.2.4.4 Secteur forestier*

- Produire et vulgariser des documents promouvant les us et coutumes en rapport avec le développement durable et la protection du couvert forestier ;
- Inventorier les filières vertes sectorielles et développer celles qui comportent le plus de potentiel en termes d'investissements verts et d'emplois ;
- Soutenir les activités de reforestation par l'encadrement des acteurs et la mise à disposition de plans prenant en compte la préservation de la biodiversité
- Développer et vulgariser les solutions innovantes visant la réduction de l'usage du bois pour la cuisine
- Promouvoir le développement des aires protégées nationales et des réserves naturelles volontaires par le développement de l'écotourisme.

#### *3.2.4.5 Secteur de gestion des déchets*

- Accroître le taux de collecte des DSMA au-delà de 70% par l'encadrement des pré-collecteurs les faisant migrer vers le secteur formel et l'amélioration du cadre de contractualisation entre ceux-ci et les entreprises de collecte et de transport des déchets ;
- Accroître le taux de tri et de recyclage des déchets par la mise en place d'infrastructures propres et l'amélioration de la gouvernance locale dans la gestion des DSMA et des autres types de déchets et la création d'emplois jeunes ;
- Impliquer les ménages dans le tri à la source des déchets par la vulgarisation de solutions de valorisation domestique des déchets ;
- Vulgariser la pratique de l'Economie verte et circulaire par la production de supports d'information et de communication promouvant les bonnes pratiques et les perspectives de développement ;

## RÉFÉRENCES SECTORIELLES

### A. Quelques références institutionnelles du secteur agricole

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est chargé de la Politique Agricole, Foncière, et Alimentaire. A ce titre, l'un des objectifs de ce Ministère est de parvenir à une pratique raisonnable de l'agriculture respectueuse de l'environnement.

L'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER), a pour mission de «contribuer à l'amélioration des conditions de vie du monde rural par la professionnalisation des exploitants et des organisations professionnelles agricoles en concevant et en mettant en œuvre des outils et approches appropriés, des programmes adaptés pour assurer un développement durable et maîtrisé».

Le FIRCA (Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles) assure, dans les secteurs de production végétale, forestière et animale, le financement des programmes relatifs aux filières agricoles.

Le CNRA, (Centre National de Recherche Agronomique) a une mission de service public de recherche agronomique. C'est est un maillon essentiel et le chef de file dans l'atteinte du développement agricole durable en Côte d'Ivoire.

Le Conseil Café Cacao est doté de missions de régulation, de stabilisation et de développement des activités de la Filière Café-Cacao.

La Chambres Nationale d'Agriculture dont les missions essentielles (consulaires et de développement) résident à la représentation des agriculteurs afin d'assurer leur participation à l'élaboration ; et à la mise en œuvre des politiques et des actions de développement agricole.

Les entreprises agro-industrielles, les exportateurs, les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ainsi que les professionnels des filières agricoles et les ONG sont autant d'acteurs qui collaborent dans le cadre des chaînes d'approvisionnement locales et internationales.

### B. Quelques références institutionnelles du secteur énergie

Le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de pétrole, d'électricité et de développement des énergies renouvelables.

La législation ivoirienne relative à l'électricité (loi n° 85-583 du 29 juillet 1985) attribue le monopole du transport, de la distribution, de l'exportation et de l'importation de l'énergie électrique à l'Etat. Le segment de la production n'est pas soumis au monopole. Ainsi, conformément à cette législation, la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), opérateur privé, assure sur l'ensemble du territoire national les activités soumises au monopole et pour exploiter les centrales de production thermique et hydroélectrique appartenant à l'Etat. Dès lors, le choix est laissé aux investisseurs privés (CIPREL, AZITO ENERGIE, AGGREKO, des producteurs indépendants) la charge du développement des nouvelles capacités de production. L'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire crée l'ANARE-CI assure le contrôle des opérateurs et une meilleure protection des consommateurs d'électricité. Enfin, la société d'Etat dénommée Energies de Côte d'Ivoire, en abrégé, CI-ENERGIES est en charge entre autre de la conversion de toute

source d'énergie, y compris les énergies nouvelles et renouvelables, en énergie électrique et la cession à titre onéreux de l'énergie électrique ainsi produite.

### **C. Quelques références institutionnelles du secteur manufacturier**

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Commerce et d'Industrie.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), chargée de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de service

L'Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire (APEXCI) chargée de favoriser la croissance soutenue des exportations ivoiriennes

Le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) pour centraliser et harmoniser les procédures pour le commerce entre la Côte d'Ivoire et le reste du monde

Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) a pour mission l'exécution des projets et programmes environnementaux en Côte d'Ivoire, notamment le suivi des Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES), etc.

Le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) est une structure sous la tutelle du ministère de l'Environnement et du Développement durable. Elle intervient dans le cadre de la lutte contre la pollution industrielle de l'eau, de l'air et du sol.

### **D. Quelques références institutionnelles du secteur forestier**

Le Ministère des Eaux et Forêts conduit la politique du Gouvernement en matière de gestion durable des ressources forestières, fauniques et en eau.

La Société de Développement des Forêts (SODEFOR) le principal instrument de l'instauration de la politique forestière du gouvernement ivoirien. La SODEFOR demeure l'unique gestionnaire des 236 forêts classées en Côte d'Ivoire

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) a pour objectif de préserver et valoriser un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale, et maintenir les processus écologiques dans les aires protégées de façon durable.

### **E. Quelques références institutionnelles du secteur des déchets**

Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité, en charge de la politique de l'assainissement et de la salubrité urbaine.

L'ANAGED (Agence Nationale de Gestion des Déchets) est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). Elle a à charge la gestion de tous les types de déchets (ménagers, industriels, sanitaires, équipements électriques et électroniques, pneus usagés, piles, déchets de garages, etc.).

Le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) est une structure sous la tutelle du ministère de l'Environnement et du Développement durable. Elle intervient dans le cadre de la lutte contre la pollution industrielle de l'eau, de l'air et du sol.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### *Ouvrages*

- Johan BOUGLET, 2010,  
*Stratégie d'entreprise*, Gualino Lextenso Editions, Bordeaux, France.
- Soufyane FRIMOUSSE, Jacques IGALENS, Jacques ORSONI et Maurice THEVENET, 2014,  
*Ressources Humaines et Responsabilités Sociétales, S. Frimousse*, Mélanges en l'honneur de PERETTI Jean-Marie, Question de société, EMS Editions, Caen, France.
- Patrick GILBERT, Christine TRIOMPHE, 2015,  
*Le réseau Parcours Croisés, Evaluer votre fonction Qualité, Sécurité, Environnement*, AFNOR Edition, Paris, France.

### *Textes législatifs*

- Ordonnance n° 2012 – 487 du 07 juin 2012 Portant code des investissements.
- Loi n° 2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la Normalisation et à la Promotion de la Qualité
- Loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'Electricité
- Loi N° 2014-140 du 24 mars 2014, Portant orientation de la politique nationale de promotion des petites et moyennes entreprises
- Loi N°2014-390 du 20 juin 2014, d'orientation sur le développement durable
- Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier
- Décret n° 98-19 du 14 janvier 1998 portant création et organisation du Fonds National de l'Environnement
- DECRET n° 2009-328 du 8 octobre 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un établissement public administratif dénommé Fonds de Financement des Programmes de Salubrité Urbaine (FFPSU) et abrogeant le décret n° 2007-588 du 4 octobre 2007 portant création d'un Fonds de Soutien aux Programmes de Salubrité Urbaine (FSPSU).
- Décret N°2012-1047 du 24 octobre 2012  
Fixant les modalités d'application du principe Pollueur-Payeur tel que défini par la loi N°96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement
- Loi N° 2014-140 du 24 mars 2014, Portant orientation de la politique nationale de promotion des petites et moyennes entreprises.
- Charte de la sous-traitance et de la cotraitance en Côte d'Ivoire.

### *Rapports et conventions*

- Afrique RSE Gouvernance, Revue de Responsabilité Sociétale et de Gouvernance, 2011,  
*Bonne gouvernance en Côte d'Ivoire*, CGECI, CCI-CI, CAGO, CODINORM.

- Afrique RSE Gouvernance, Revue de Responsabilité Sociétale et de Gouvernance, 2012,  
*Achats responsables et responsabilité sociale des organisations*, CGECI, CAGO.
- Banque Mondiale, L'année en données 2019
- CEDEAO, La Politique d'Energies Renouvelables de la CEDEAO (PERC) et la Politique d'Efficacité Energétique de la CEDEAO (PEEC),  
Chefs d'Etat de la CEDEAO et du de Gouvernements de la CEDEAO, Abuja, Nigeria,  
Juillet 2013
- CEDEAO, Les efforts de la CEDEAO en matière de politiques agricoles et industrielles et leurs limites.  
Review of ECOWAS policies in the agricultural and industrial sectors.
- COTE D'IVOIRE ENERGIE, Faire de l'électricité, le moteur du développement,  
Construire la côte d'ivoire électrique
- District Autonome d'Abidjan – INEC, 2019
- INS DGE, Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel, 2016
- ECA-WA/ADHOC/2013/01, Etude sur l'économie verte en Afrique de l'ouest, Renforcement des capacités des pays ouest-africains une économie verte pour l'atténuation des changements climatiques,
- Groupe de la Banque Mondiale, Situation économique en Côte d'Ivoire,  
Au pays du cacao, comment transformer la Côte d'Ivoire ? Juillet 2019 / 9<sup>ème</sup> édition.
- INDC\_CI 2015 - Contributions prévues déterminées au niveau national de la Côte d'Ivoire
- MINEDD, Etude nationale sur les opportunités et stratégies d'une transition vers l'économie verte en Côte d'Ivoire– Feuille de route, Avril 2013
- MINEDD, Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD 2019-2025)
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Programme de Transformation de L'Agriculture en Afrique de l'Ouest (PTAAO), Plan de Gestion des Pesticides (PGP 2018)
- Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, Magazine d'information, N°2 Février 2018.
- Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables Côte d'Ivoire –  
Document de politique sectorielle de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- OIT, G. B. Hansen: A guide to worker displacement: Some tools for reducing the impact on workers, communities and enterprises, update 2009 (Geneva, ILO).
- OIT, Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, Organisation internationale du Travail 2015
- OIT, Note d'information sur la Côte d'Ivoire, Emploi et questions sociales dans le monde.  
Une économie verte et créatrice d'emplois, 13 août 2018.
- OIT, Note d'information sur la Côte d'Ivoire, Emploi et questions sociales dans le monde.  
Une économie verte et créatrice d'emplois, OIT, Décembre 2019.

ONUUDI 2012, Nouvelle politique industrielle de la République De Côte d'Ivoire.

Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (PANER 2016-2020/2030)

Plan Stratégique National de lutte contre le paludisme 2012-2015 révisé – Côte d'Ivoire, p. 8

PNUD, Egalité des sexes en Côte d'Ivoire, Rôle du PNUD 2010-2017

Présentation sur les "Expériences de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire En Matière de Promotion de l'Economie Verte", Sommet de l'OIE, Conakry, 12-13 décembre 2018

UNDP, Indices et indicateurs de développement humain, Mise à jour statistique, 2018

UNECA. Réaliser le développement durable en Afrique par le biais d'une croissance verte et inclusive Agriculture, Écosystèmes, Énergie, Industrie et Commerce. Rapport sur le développement durable en Afrique Cinquième édition

UNECA, UA, La Zone de libre-échange continentale africaine Questions et réponses.

### ***Autres publications***

AFRIMAG, Magazine de l'Economie Panafricaine,  
« Ces entreprises africaines qui ont misé sur la RSE », N° 139 – Février 2020, p. 18-23 –  
afrimag.net

Banque Mondiale Abidjan, Communiqué de presse N° : 2020/091/AFR

France Stratégie, Rapport : RSE, performance globale et compétitivité, Mars 2016

SIFCA : Dossier de presse Biokala: une énergie verte pour la Côte d'Ivoire

Will COVID-19 fiscal recovery packages accelerate or retard progress on climate change?  
Oxford Smith School of Enterprise and the Environment | Working Paper No. 20-02,  
4 May 2020

### **Webographie**

[https://rti.ci/infos\\_societe\\_9324\\_cote-deivoire-le-taux-de-chomage-peut-atteindre-25-de-la-population.html](https://rti.ci/infos_societe_9324_cote-deivoire-le-taux-de-chomage-peut-atteindre-25-de-la-population.html)

PNUE: « Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs ». 2011, [www.unep.org/greeneconomy](http://www.unep.org/greeneconomy)

PNUE: « Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs ». 2011, [www.unep.org/greeneconomy](http://www.unep.org/greeneconomy)

ONU Info, 2015, [news.un.org](http://news.un.org), (15 mai 2017) Disponible sur :  
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=35642#.Wn3TZee2zIV>  
Objectifs du Développement Durable,

<https://www.who.int/csr/don/04-august-2017-dengue-cote-d-ivoire/fr/>

**Raphaël Kouadio** Oura, « Extension urbaine et protection naturelle : La difficile expérience d'Abidjan », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 Numéro 2 | septembre 2012, mis en ligne le 31 octobre 2012, consulté le 22 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/12966> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.12966>  
<https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/04/09/covid-19-coronavirus-drives-sub-saharan-africa-toward-first-recession-in-25-years>

<https://www.nature.com/articles/s41558-020-0797-x>

<https://coronavirustracking.ci/>

<http://www.inrs.fr/demarche/risques-industriels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

<http://www.oit.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>

<https://www.stateofglobalair.org/>

<http://www.anare.ci/>

<http://www.transports.gouv.ci/actualites/importation-et-exploitation-des-vehicules-importes-le-gouvernement-adopte-deux-decrets>

<https://www.dgh.ci/aval-petrolier/consomation-nationale>

<http://www.mpeder.ci/hydrocarbure/pages/statistiques-des-activites>

<https://www.agenceecofin.com/solaire/2505-47641-cote-d-ivoire-le-marocain-nova-power-va-construire-une-centrale-solaire-photovoltaïque-de-25-mw-en-ppp>

<https://www.agrimaroc.ma/valorisation-sous-produits-agricoles-cote-ivoire/>

<https://oxfordbusinessgroup.com/news/coup-de-fouet-pour-1% E2% 80% 99agro-industrie-ivoirienne-avec-le-d% C3% A9veloppement-d% E2% 80% 99unit% C3% A9s-de-transformation>

<https://www.ccesp.ci/actualites/un-comite-de-regulation-et-de-suivi-de-la-commercialisation-mis-en-place>

<https://www.ecowas.int/secteurs-de-la-cedeao/commerce/?lang=fr>

<http://www.hubrural.org/CEDEAO-les-echanges-commerciaux.html>

[https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/multimedia/video/institutional-videos/WCMS\\_744259/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/multimedia/video/institutional-videos/WCMS_744259/lang--fr/index.htm)

[https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/multimedia/video/institutional-videos/WCMS\\_744259/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/multimedia/video/institutional-videos/WCMS_744259/lang--fr/index.htm)

<https://www.jeuneafrique.com/16845/economie/les-d-chets-municipaux-une-ressource-potentielle/>

<https://news.un.org/fr/story/2020/05/1068372>

<https://agenceemploijeunes.ci/site/emploi/store>

[https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/WCMS\\_214247\\_FR/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/WCMS_214247_FR/lang--fr/index.htm)

<http://www.mpeder.ci/energie/pages/energie-renouvelables>

<http://www.commodafrica.com/27-05-2019-53-des-terres-en-cote-divoire-sont-affectees-lagriculture>

[https://www.lepoint.fr/economie/cote-d-ivoire-cet-immense-potentiel-de-commerce-equitable-si-mal-exploite-27-10-2018-2266501\\_28.php](https://www.lepoint.fr/economie/cote-d-ivoire-cet-immense-potentiel-de-commerce-equitable-si-mal-exploite-27-10-2018-2266501_28.php)

<https://news.abidjan.net/h/653580.html>

<http://www.pejedec.org>

<https://www.novethic.fr/lexique/detail/science-based-targets-initiative.html>

[https://www.lepoint.fr/afrique/cote-d-ivoire-reboisement-et-culture-du-cacao-une-delicate-equation-31-10-2019-2344571\\_3826.php](https://www.lepoint.fr/afrique/cote-d-ivoire-reboisement-et-culture-du-cacao-une-delicate-equation-31-10-2019-2344571_3826.php)

<https://www.afrik21.africa/cote-divoire-les-pme-aux-energies-renouvelables-et-a-lefficacite-energetique/>

<http://les.cahiers-developpement-durable.be/vivre/t1-p1-cha2-environnement-degrade/>

## ANNEXES

Liste des Graphique

Liste des Tableaux

Liste des Encadrés

(A compléter)

## TABLE DES MATIERES

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	2
REMERCIEMENTS	6
DÉFINITION DES TERMES CLÉS	7
RÉSUMÉ	8
MESSAGES CLÉS	10
CHAPITRE 1: INTRODUCTION	11
1.1 Contexte et justification	13
1.1.1 Vers le développement durable en Côte d'Ivoire	14
1.1.1.1 Le cadre institutionnel et réglementaire en matière de DD/RSE et économie verte en Côte d'Ivoire	15
1.1.2.1 Les insuffisants du découplage économie-environnement	17
1.1.2 La croissance verte et la création d'emplois en réponse aux défis du développement	18
1.1.2.1 Les initiatives sectorielles en matière de développement durable et d'économie verte	18
1.1.2.2 L'engagement des collectivités territoriales dans l'économie verte	19
1.1.3 Le contexte du secteur privé au niveau sous régional et national	19
1.1.3.1 Le secteur privé reste le principal moteur de la croissance	19
1.1.3.2 Les tendances de la contribution au PIB et à l'emploi par secteur	20
1.1.3.4 Politiques d'appui et d'accompagnement du secteur privé	23
1.1.3.5 Le cadre national des investissements	23
1.1.3.6 La fiscalité environnementale	24
1.1.3.7 Des appuis diversifiés des partenaires techniques et financiers	24
1.1.3.8 Faciliter l'accès aux marchés sous régional et régional dans le contexte de la ZLECA (Zone de libre-échange continentale africaine)	25
1.1.3.9 La Politique Qualité de la CEDEAO	26
1.2 Cadre conceptuel et stratégique	28
1.2.1 Analyse des enjeux significatifs de l'économie verte en Côte d'Ivoire	30
1.2.2 Analyse des défis majeurs	32
1.2.2.1 Les défis liés à l'emploi en général	32
1.2.2.2 Les défis liés à l'emploi des jeunes	32
1.2.2.3 Les défis liés au genre	33
1.2.2.4 Les défis liés au développement des PME	33
1.2.2.5 Les défis liés à la formation	34
1.2.2.6 Les défis structurels	34
1.2.2.7 Les défis liés aux financements	35
1.3 But et objectifs de l'étude	35

1.4 Méthodologie	35
1.4.1 Méthodologie et démarche	35
1.4.2 Collecte de données et sources	35
1.4.3 Démarche participative	36
1.4.4 Analyse documentaire	36
1.4.5 Echantillonnage	37
1.4.6 Période de l'étude	37
1.4.7 Périodes de référence de l'analyse	37
1.4.8 Hypothèses clés	37
1.4.9 Principaux référentiels	37
1.4.10 Considérations éthiques	37
1.5 Limites et contraintes	38
1.6 Structure du rapport	38
<b>CHAPITRE 2 : ANALYSE DE LA SITUATION ET DU POTENTIEL DES ENTREPRISES VERTES GUIDÉS PAR LE SECTEUR PRIVÉ QUI CRÉENT DES EMPLOIS DANS CERTAINS SECTEURS</b>	<b>40</b>
2.1 Introduction	40
2.1.1 Vers un secteur privé plus responsable	40
2.1.2 Répartition des entreprises par taille et engagement dans la RSE	41
2.1.3 Transition juste pour tous vers une économie verte et réduction des disparités socio-économiques et géographiques majeures	41
2.2 État général et tendances dans les investissements verts et les entreprises du secteur privé	42
2.2.1 Approche de l'économie verte au plan sous-régional	42
2.2.2 Le secteur privé dans le développement durable et l'économie verte en Côte d'Ivoire	43
2.2.3 L'intervention des parties prenantes et des partenaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement	44
2.2.4 Aperçu des emplois verts en Côte d'Ivoire	44
2.2.5 Les emplois formels et informels en Côte d'Ivoire et leur verdissement	46
2.2.6 Parts relative des différents sous-secteurs dans les émissions de GES	48
2.2.7 Analyse des parties prenantes et de l'impact des interventions	49
2.2.7.1 Au plan institutionnel et réglementaire	49
2.2.7.2 Au plan financier	50
2.2.7.3 Les institutions de recherche scientifique	50
2.2.7.4 Les organisations professionnelles	51
2.2.7.5 Au plan collaboratif	52
2.3 Principaux résultats de l'étude	53
2.3.1 Etat des lieux selon les résultats du questionnaire	53
2.3.2 Analyse des contraintes liées à l'économie verte et la création d'emplois	56

2.3.2.1 Contraintes institutionnelles et réglementaires	56
2.3.2.2 Contraintes techniques et opérationnelles	57
2.3.2.3 Contraintes financières	57
2.3.2 L'Économie verte, un atout pour les entreprises	57
2.4 Aperçu des 5 secteurs clés de l'étude	59
2.4.1 Un aperçu de l'économie verte dans le secteur agricole	59
2.4.1.1 L'agriculture durable un enjeu pour le Gouvernement	59
2.4.1.2 Les impacts socioéconomiques et environnementaux de la cacao-culture	61
2.4.1.3 La nécessité d'un verdissement du secteur agricole	61
2.4.1.4 Le rôle du secteur privé dans le verdissement du secteur agricole	63
2.4.1.4 Quelques bonnes pratiques dans le secteur agricole : le cas de la SCB	64
2.4.2 Un aperçu de l'économie verte dans le secteur de l'énergie	66
2.4.2.1 Le secteur privé occupe une place de choix dans la production de l'électricité en Côte d'Ivoire	66
2.4.2.2 Le secteur de l'énergie tributaire des énergies de source fossile	67
2.4.2.3 Les contraintes et défis face au développement des énergies renouvelables	68
2.4.2.4 Perspectives pour le développement des énergies renouvelables	68
2.4.2.5 Un cadre réglementaire favorable mais faiblement appliqué	71
2.4.2.6 Les énergies renouvelables et la promotion des emplois verts	71
2.4.2.7 Les projets de partenariats publics-privés et l'implication du secteur privé dans les énergies renouvelables	71
2.4.2.8 Quelques bonnes pratiques dans le secteur de l'énergie : le cas de AMEA Energy	72
2.4.2 Un aperçu de l'économie verte dans le secteur manufacturier	74
2.4.2.1 La nécessité du développement d'une « industrie verte »	74
2.4.2.2 Le rôle des entreprises industrielles dans l'économie verte	76
2.4.2.3 La place de la qualité dans le verdissement du secteur industriel	77
2.4.2.4 Quelques bonnes pratiques dans le secteur manufacturier : le cas de du Groupe SIFCA77	
2.4.3 Un aperçu de l'économie verte dans Secteur forestier	79
2.4.3.1 Les réformes entreprises par le Gouvernement	80
2.4.3.2 Le rôle du secteur privé et de la société civile	81
2.4.3.3 Les projets de partenariats publics-privés dans le secteur de la foresterie	82
2.4.3.4 Quelques bonnes pratiques dans le secteur forestier : le cas de l'ONG Solidaridad	83
2.4.4 Un aperçu de l'économie verte dans le secteur de la gestion des déchets	85
2.4.4.1 Les enjeux et défis en matière de gestion des déchets	85
2.4.4.2 Les réformes entreprises par le Gouvernement	86
2.4.4.3 Un projet de PPP pour la valorisation et l'enfouissement des déchets : le cas du CVET87	
2.4.4.4 La concession de service public de gestion des DSMA : cas de ECOTI-SA et ECO EBURNIE	88

2.4.4.5 La collaboration publique-privée en matière des DEEE	88
2.4.4.6 Les niches d'emplois verts liés à la valorisation des autres types de déchets	89
2.4.4.7 Quelques bonnes pratiques dans la gestion des déchets : le cas du GI2E	90
Encadré 7 : GIE ESPC un regroupement de pré-collecteurs d'ordures ménagères qui est passé de l'informel au formel	91
2.5.1 Lien entre les secteurs	92
<b>CHAPITRE 3 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>94</b>
3.1 Conclusion	94
3.2 Recommandations	96
3.2.1 Recommandations générales	96
3.2.1.1 La lisibilité du cadre des investissements verts pour les opérateurs économiques	96
3.2.1.2 L'investissement dans les infrastructures pour la gestion des déchets et les énergies renouvelables	97
3.2.1.3 Le renforcement de l'insertion sociale	97
3.2.1.4 L'investissement dans le capital naturel	98
3.2.1.5 L'investissement dans la R&D propre	99
3.2.2 Analyse des mesures incitatives et promotionnelles de l'économie verte et la création d'emplois verts en Côte d'Ivoire	99
3.2.2.1 Au plan institutionnel et réglementaire	99
3.2.2.2 Au plan technique et opérationnel	100
3.2.2.3 Au plan financier	103
3.2.3 Les actions spécifiques prioritaires	103
3.2.3.1 La révision de la CDN et sa feuille de route	103
3.2.3.2 La révision et l'opérationnalisation de la SNDD	104
3.2.3.3 La révision et l'opérationnalisation de la SNLCC	104
3.2.3.4 La contribution à l'élaboration de la Stratégie Nationale intégrée de promotion des emplois verts	104
3.2.3.5 L'appui à la recherche scientifique sur la croissance verte et la création d'emplois	105
3.2.3.6 Mobilisation de ressources dans un contexte post Covid-19	105
3.2.4 Recommandations sectorielles	106
3.2.4.1 Secteur agricole	106
3.2.4.2 Secteur de l'énergie	106
3.2.4.3 Secteur manufacturier	106
3.2.4.4 Secteur forestier	107
3.2.4.5 Secteur de gestion des déchets	107
<b>RÉFÉRENCES SECTORIELLES</b>	<b>108</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>110</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>115</b>

TABLE DES MATIERES

116